

NOTICE

M. Yokoyama n'a pu achever, avant son
départ, tous ses mémoires comme il l'aurait
voulu. D'autre part, une partie des présents
mémoires (nos 50) a été

MEMOIRES PERSONNELS
écrits en réponse au Questionnaire
des Autorités Françaises de Hué,
SUR LES EVENEMENTS
survenus en Indochine en mars 1945,
par **MARC MASAYUKI YOKOYAMA.**

*Ce document comporte
112 pages; Copie conforme
à l'original manuscrit*

M. Yokoyama. Wisak

Table des Matières

	Pages
<u>Introduction</u>	1, II
NOTICE =====	
<u>Chapitre Ier</u> - Antérieurement au 9 mars	1
I - Changement de l'Ambassadeur du Japon en Indochine ..	1
M. Yokoyama n'a pu achever, avant son	1
départ, tous ses mémoires comme il l'aurait	2
voulu. D'autre part, une partie des présents	2
mémoires (à partir de la page 60) a été	3
laissée à l'état de manuscrit et mise au	3
propre par la suite. M. Yokoyama n'a pu donc	3
y mettre la dernière main.	3
II - Intérêts communs des deux pays dans l'avenir ..	5
A - Application + - + - + Politique	6
III - Action japonaise en Annam	7
A - Services chargés de cette action	8
B - Action auprès de la Cour Impériale et des	12
hautes personnalités en Annam	12
C - Action auprès des autres Annamites	13
D - Auxiliaires annamites de l'Armée Japonaise ..	19
IV - Décision du Coup de main du 9 mars	17
A - Conséquences de la défaite de l'Allemagne	17
B - Difficultés croissantes de la collaboration	19
Franco-japonaise	19
1 - Attitude des Autorités Civiles	19
2 - Attitude des militaires	20

Table des Matières

	Pages
<u>Introduction</u>	I, II
<u>Chapitre Ier</u> - Antérieurement au 9 mars	1
I - Changement de l'Ambassadeur du Japon en Indochine ..	1
A - Position de l'Ambassadeur Yoshizawa	1
B - Désir de S. Exc. Yoshizawa de se retirer	2
C - Nomination de l'Ambassadeur Matsumoto	2
D - Conclusion	3
II - Politique générale du Japon en Indochine	3
A - Buts et Caractéristiques de cette Politique ...	3
B - Attitude de l'Indochine à l'égard de cette Po- litique	5
C - Intérêts communs des deux pays dans l'avenir ..	5
D - Application de cette Politique	6
III - Action japonaise en Annam	7
A - Services chargés de cette Action	8
B - Action auprès de la Cour Impériale et des hautes personnalités en Annam	11
C - Action auprès des autres Annamites	13
D - Auxiliaires annamites de l'Armée Japonaise	15
IV - Décision du Coup de main du 9 mars	17
A - Conséquences de la défaite de l'Allemagne	17
B - Difficultés croissantes de la collaboration franco-japonaise	19
1 - Attitude des Autorités Civiles	19
2 - Attitude des milieux militaires	20

C - Préparatifs de l'Armée Japonaise pour la défense de l'Indochine	22
1 - Collaboration de la population indochinoise	22
2 - Question des frais militaires	24
D - Impatience de certains milieux militaires japonais	26
E - Position et efforts de la Mission Civile et Diplomatique	27
F - Mon voyage à Saigon	29
G - Ordre et instructions de l'Etat-Major à Saigon	30
H - Mes sentiments personnels et ceux de mes collègues de la Mission	32
<u>Chapitre II</u> - Affaire du 9 mars à Hué et en Annam	34
I - Arrivée à Hué et entretien avec le Capitaine Araf ..	34
II - Préparation du coup de main à Hué	35
A,B - Action sur les Tirailleurs et les Gardes Indigènes	35
C,D - Action dans la Citadelle et auprès de la Cour Impériale	36
E - Complicités dans les provinces	36
F - Instructions données aux soldats	36
	36bis
	36ter
<u>Chapitre III</u> - Action après le 9 mars	37
A - Ma désignation à Hué	37
1 - Motifs de cette désignation	37
2 - Mon rôle à Hué	38
3 - Services secrets auprès de moi	38
B - Déclaration de l'Indépendance de l'Empire d'Annam ..	39
1 - Ma première prise de contact avec S.M. Bao-Dai	39

3 - Attitude des Ministres Provinciaux	69
(3°) Fusion souhaitée des deux organisations administratives	55
(4°) Difficultés de la fusion	56
2 - Changement du Gouvernement Annamite	56
a - Réforme gouvernementale décidée par S.M. Bao-Dai	56
b - Démission du Cabinet Pham-Quynh et consultations des Personnalités politiques par S. M. Bao-Dai	59
(1°) Démission du Cabinet Pham-Quynh	59
(2°) Suggestions politiques des Personnalités consultées	60
c - Difficultés de formation du nouveau Gouvernement	61
(1°) Choix de M. Ngo-dinh-Diem	61
(2°) Son refus pour raison de santé	61
(3°) Motifs secrets de son refus	62
d - Formation du Gouvernement Tran-trong-Kim	63
e - Caractéristiques du nouveau Gouvernement	64
(1°) Désir de rénovation	64
(2°) Faiblesse de formation	65
(3°) Soucis et exigences	65
f - Attitude des Ministres vis-à-vis des Français	66
g - Passage des affaires de la Résidence Supérieure au Gouvernement Impérial du Viet-Nam ...	67
(1°) Désir du Gouvernement et nécessité de cette opération	67
(2°) Réalisation de la fusion des deux organisations administratives	68
(3°) Résultat de cette fusion	69

3 - Attitude des Mandarins Provinciaux	69
a - Jusqu'à la formation du nouveau Gouvernement	69
b - Après la formation du nouveau Gouvernement ..	71
c - Leur attitude vis-à-vis des Français	72
4 - Service de l'I.P.P.	73
a - Contrôle réservé aux Autorités Militaires ...	73
b - Directives de l'Etat-Major	73
c - Organisation de ce service à Hué	74
d - Efforts du personnel japonais	75
e - Moyens d'action très limités	77
f - Remise du service au Gouvernement Impérial ..	77
5 - Armée Annamite	79
a - Attitude de l'Armée Japonaise	79
b - Désir du Gouvernement du Viet-Nam	80
(1°) Ecole Militaire et futurs cadres de l'Armée	80
(2°) Libération des prisonniers de guerre Annamites	81
6 - Organisation de la Jeunesse	82
a - Projet de réforme	82
b - Unification du service	83
c - Utilisation de la Jeunesse	84
7 - Services Economiques	85
a - Observations sur l'économie dirigée	85
b - Ravitaillement du Riz	86
(1°) Prélèvement du Riz	88
(2°) Transport du Riz	90
c - Intervention de S. Exc. Monseigneur Drapier ...	91

d - Ravitaillement du Sucre 93
e - Conclusion 94
8 - Attitudes des "abstentionnistes" 95
a - Retour éventuel du Prince Cung-Dè 95
b - Revendications territoriales 98

Chapitre IV - Action depuis le début d'août jusqu'à l'arrivée
des Troupes Chinoises 104
A - Instructions de l'Autorité Nipponne aux approches de
l'Armistice 104
B - Le parti Viet-Minh et son accession rapide au pouvoir
en Annam 108
I - Activités anti-japonaises du Viet-Minh et répres-
sion entreprise par les Autorités Militaires Ja-
ponaises 108
2 - Politique du Gouvernement Tran-trong-Kim devant
la poussée du Viet-Minh 109
3 - Accord entre les Autorités Japonaises et Vietna-
miennes 111

+ = + = + = + = +

I N T R O D U C T I O N

Peu de temps après la cessation de la Guerre de la Grande Asie Orientale, tous les ressortissants civils japonais de Hué ont évacué la ville, sur l'ordre télégraphique des Hautes Autorités Japonaises de Hanoï, soit vers le Tonkin soit vers la Cochinchine. De ma propre initiative et d'accord avec ces mêmes Autorités, je suis resté à Hué avec ma famille et celle de M. Fukami, pour des raisons de convenance personnelle aux deux familles et aussi en vue de régler quelques affaires après la fermeture du Consulat, avec le Vice-Consul Ono, resté également à Hué.

En Octobre 1945, M. Lagrèze, Résident de France, en sa qualité du Chef du Bureau de la Liaison Française de Hué, m'a remis le questionnaire ci-après concernant les événements survenus en Indochine, avant, pendant et après l'action militaire japonaise du 9 mars, en me demandant d'y répondre dans le but d'éclairer les Autorités françaises qui désirent avoir des renseignements aussi précis que possible sur ces questions. Etant donné les diverses situations officielles que j'ai occupées en Indochine depuis Octobre 1941, et les fonctions qui m'incombaient après le 9 mars 1945, je me dois de donner ces renseignements, en répondant point par point audit questionnaire. Je juge de mon devoir d'écrire, avec franchise et sincérité, toute la vérité sur tout ce qui est parvenu à ma connaissance.

Je regrette cependant qu'immédiatement après la cessation des hostilités, conformément aux ordres stricts télégraphiés par les

Autorités

BOYS SUR LES ELEMENTS SUIVANTS

Autorités Supérieures de Hanoi, nous avons dû détruire tous les documents officiels de notre bureau, ce qui m'oblige à rédiger le présent exposé presque uniquement de mémoire.

J'ai pris soin de respecter autant que possible l'ordre des chapitres et des paragraphes du questionnaire; mais j'ai ajouté quelques titres ou sous-titres pour compléter cet exposé, répondant ainsi au désir exprimé à la fin du questionnaire. J'espère apporter ici ma modeste contribution à l'éclaircissement que les Autorités françaises désirent obtenir sur les derniers événements de l'Indochine.

Je serai très heureux si ces renseignements loyalement exposés peuvent rendre un service tant soit peu utile aux Autorités compétentes et contribuer, si peu que ce soit, dans l'avenir, au rétablissement des bonnes relations et à la compréhension de tous les peuples intéressés, et faire disparaître certains malentendus nuisibles à la cause de la paix pour tous.

Personnalités agissantes - organisation
propagande - et de l'action japonaise.
Agents secondaires.
Auxiliaires de l'Armée Japonaise. Leur recrutement
.+.+.+.+. - Nombre approximatif - Leur rôle
dans l'Armée Japonaise - leur instruction
militaire - Départ au Japon.
Disparition de Tsang-tsong-Hin au Siam.
Autres unités importantes réfugiées au
Siam ou à Singapour.

- 4- Décision du coup de main du 9 mars.
Initiative de cette décision. (Gouvernement japonais? /
Autorité Militaire du S.E. asiatique?)
Discussions préalables avec civile - contre propositions
services diplomatiques.
Responsabilité définitive -
Date de la décision
Préparation générale du coup de main

II

Affaire du 9 mars à Hanoi et au Tonkin.

1- Préparation détaillée de coup de main à Hanoi.

- a) Action préventive sur troupes indigènes - sous-officiers et caporaux indigènes - complicités
b) Plan sur Garde Indigène - complicités
c) Préparation dans la Citadelle - complicités japonaises
d) Préparation auprès Empereur d'Annam - Préparation - complicités du palais

NOTE SUR LES ELEMENTS SUIVANTS

I

Antérieurement au 9mars.

- 1- Résumé des instructions du Gouvernement Japonais - Motif du changement d'Ambassadeur - Action de S.E. Matsumoto/ques
- 2- Instructions générales à cette époque: Services diplomatiques:
 - : Armée
 - : Marine
 - : Gendarmerie
 - : Service secret

3- Action japonaise en Annam

- a) Services chargés de cette action: Diplomatiques
 - : Armée
 - : Marine
 - : Gendarmerie
 - : Service secret

(Personnalités influentes de ce dernier service)

- b) Action auprès de la Cour: Empereur
Pham-Quynh
Autres Ministres
Personnalités

c) Action auprès des Mandarins Provinciaux.

Des personnalités de l'intérieur.
des mouvements nationalistes pro-japonais
Personnalités agissantes - organisation
propagande- et de l'action niponne.
Agents secondaires.
Auxiliaires de l'Armée Niponne. Leur recrutement - Nombre approximatif- Leur rôle dans l'Armée Niponne- leur instruction militaire - Départ au Japon.
Disparition de Tran- trong-Kim au Siam.
Autres annamites importants réfugiés au Siam ou à Singapore.

4- Décision du coup de main du 9 mars.

Initiative de cette décision. (Gouvernement japonais?
Autorité Militaire du S.E. asiatique?)
Discussions préalables avec civils- contre propositions services diplomatiques.
Responsabilité définitive-
Date de sa décision
Préparation générale du coup de main

II

Affaire du 9 mars à Hué et en Annam.

1- Préparation détail du coup de main à Hué.

- a) Action préventive sur tirailleurs (officiers- sous-officiers et caporaux indigènes- complicités)
- b) Idem sur Garde Indigène- complicités
- c) Pénétration dans la Citadelle- complicités acquises
- d) Pénétration auprès Empereur d'Annam- Préparation- complicité du Palais
- e) Complicités dans les Provinces.

Action après le 9 Mars

- a) Désignation de S.E. YOKOYAMA à Hué- Motifs de cette désignation- Rôle de S.E. YOKOYAMA- Rôle exercé par agents services secrets auprès de lui.
- b) Déclaration indépendance
Action auprès de l'Empereur et des Ministres dans ce but- Attitude personnelle Empereur- Impératrice- Pham-Quynh- Autres Ministres et Personnalités.
- c) Organisation de l'Annam après le 9 mars- Promesses japonaises
1- Constitution ministère- Difficultés formation- Action réelle des ministres annamites.
2- Provinces- Mandarins- Attitude vis-à-vis autorité niponne- Attitude vis-à-vis "collaboration française"
3- Presse- Information- Inspiration niponne- Agents annamites influents.
4- Armée annamite- création cadre- effectifs- armement- Ecole militaire- Prisonniers de guerre annamites.
5- Jeunesse- Son utilisation notamment des cadres par Nippons
6- Services économiques- Affaires sur le riz et le sucre imputables aux ministres annamites.
7- Episcopat et clergé annamites- Son retournement "moral"
8- Attitude de certaines personnalités annamites qui passaient pour pro-japonaises et se sont ensuite apparemment "abstenues"
9- Attitude des fonctionnaires annamites des différents services (notamment médecins- enseignement- travaux publics.)
10- Attitude des bonzes et des associations bouddhiques
11- Attitude des Kaodaïstes- Action japonaise pour favoriser le kaodaïsme.
12- Relations officielles du Gouvernement Japonais avec Govt. Annamite- Instructions générales du Gouvernement Japonais en ce qui concerne Gouvernement Annamites pour le présent et pour l'avenir. Reconnaissance officielle Réception de Hautes Personnalités Nippones civiles ou militaires.
13- Difficultés tonkinoises
- d)- Attitude spéciale à l'Annam concernant la "collaboration" tout au moins de certains services français. Instructions spéciales supérieurs- Attitude annamites- Résultats obtenus (Vinh-Nhatrang- Delat)
- Isolement de MM. Haelewyn et Delsalle à Dongha- autorité qu'il a ordonné- raison de la rigueur de l'internement- Agissements des Commandants d'armes de Dongha et notamment Maida (Mayeda)- Motifs de sa haine des Français- Son caractère a-t-il décidé son choix?
- e) Motif internement des Français en Mars (dans les maisons) puis période d'accalmie- Motif aggravation situation en juillet (15)
- f) Groupes Français combattant dans l'intérieur.
1- Tous renseignements intéressants- combats-morts identifiés- lieux de sépulture- Prisonniers, notamment ceux qui auraient pu restés entre les mains d'annamites
2- Instructions générales sur civils faits prisonniers Renseignement sur le camp de Kam-Lo (en préparation)

IV

Action depuis le début d'Août jusqu'à l'arrivée des troupes chinoises

- a) Instructions de l'autorité nipponne aux approches de l'armistice; Services diplomatiques
Armée
Gendarmerie
Marine
Services secrets
- b) Le parti Viet-Minh- Sa formation- Son "osmose" dans tous les organismes annamites telle qu'il a conquis le pouvoir en quelques heures.
 - 1- Tolérance des autorités annamites
- - - nipponnes
 - 2- Collusions établies
 - 3- Lutte entre les autorités nipponnes (ou annamites) et le Viet-Minh- combats- arrestations-
- c) L'armistice
 - 1- Avis à l'Empereur et au Gouvernement annamite- Conseils donnés- Attitude de l'Empereur; du Gouvernement (Tran trong-Kim et autres)
 - 2- Armement des annamites.
Décision. (Responsabilité)
Armement passé- détail précis- nombres des armes par catégories- munitions- lieux (dans tout l'Annam)
 - 3- Prise du pouvoir du Viet-Minh- conseils donnés- Abdication de l'Empereur
 - 4- Action exercée sur le Gouvernement annamite depuis l'armistice et la prise de pouvoir par le Viet-Minh
 - 5- Armement passé depuis cette époque.
- d) Attitude en ce qui concerne population Française
 - 1- Motif départ pour le Sud prisonniers Français
 - 2- - - MM. Haelewyn et Delsalle
 - 3- Renseignements sur Vinh-Nhatrang-Dalat.
 - 4- Affaire du 3 septembre: Responsabilités
Militaires nipponnes
Civiles nipponnes
Annamites

V

Situation actuelle des japonais non prisonniers

Instructions supérieures du Gouvernement Japonais
- : Diplomatiques-Militaires-Marine-Gendarmerie
Services secrets

Attitude Japonaises en Annam

Mouvement de résistance: Civils-Militaires- Marins-Gendarmerie-Services Secrets

Japonais partis en dissidence

Civils: nombre-lieux-où ils se trouvent
leurs noms-armement-action et influence sur les annamites.

Militaires: -id- . Armement passé ou venant du aux annamites-Dépôts armes cachés etc..

Relations actuelles avec annamites.

La présente note n'est pas limitative et devra contenir tous autres renseignements intéressants.

CHAPITRE PREMIER

Antérieurement au 9 mars

I - Changement de l'Ambassadeur du Japon en Indochine.

Le changement de l'Ambassadeur n'a pas été décidé en vue d'un changement de la Politique du Gouvernement Japonais vis à vis de l'Indochine.

(A) Position de l'Ambassadeur Yoshizawa

S. Exc. l'Ambassadeur Yoshizawa avait accepté, septembre 1941, de diriger la Mission diplomatique auprès du Gouvernement Général de l'Indochine, après une entente parfaite avec le Gouvernement Impérial sur le caractère absolument pacifique de sa mission, dont le but fondamental était d'établir solidement des relations amicales entre cette colonie française et le Japon sur la base des conventions et arrangements signés entre la France et le Japon au printemps de cette même année.

Quelque temps avant, personnellement, j'avais accepté, dans le même esprit, la direction d'une nouvelle mission économique chargée de faire, dans un délai de six mois, des enquêtes aussi précises que possible sur les ressources naturelles de l'Indochine. Nos deux Missions étaient indépendantes quant à l'exécution de leurs travaux; néanmoins, en tant que fonctionnaire du Ministère des Affaires Etrangères, j'étais placé sous l'Autorité de S. Exc. Yoshizawa.

Ma Mission terminée, je suis rentré à Tokio en fin mai 1942 pour y faire mon rapport. Quatre mois après, à Tokio même, j'ai été attaché à la Mission diplomatique en Indochine, comme Conseiller économique auprès de S. Exc. l'Ambassadeur. Rentré à Hanoi, fin octobre

1942.

1942, j'ai collaboré avec l'Ambassadeur surtout dans les négociations à entamer avec le Gouvernement Général sur les questions économiques, principalement sur l'exploitation des ressources naturelles: minières, agricoles, forestières, etc.

(B) Désir de S. Exc. Yoshizawa de se retirer

J'étais ainsi en rapport constant avec S. Exc. Yoshizawa. J'ai appris, de lui-même, qu'à l'automne 1943 il prendrait sa retraite; il jugeait qu'il avait accompli la mission dont il était chargé, qu'à son âge il souhaitait rejoindre sa famille et surtout céder sa place aux jeunes. Mais, vue la présence en Indochine d'Officiers de très haut grade de notre Armée, le Gouvernement du Japon et, en particulier les deux Ministères des Affaires de la Grande Asie Orientale et des Affaires Etrangères, ont jugé que sa présence à la tête de la Mission civile et diplomatique était nécessaire: sa longue et intelligente carrière fortifiait le prestige de cette dernière. L'Ambassadeur n'a cessé cependant d'insister auprès du Gouvernement sur son désir de prendre sa retraite, et l'on craignait qu'il ne revint plus en Indochine, après son retour à Tokio en décembre 1943.

(C) Nomination de l'Ambassadeur Matsumoto

Entre temps, le Gouvernement de Tokio cherchait en vain son remplaçant. Mais, sur l'insistance de l'Ambassadeur à quitter son poste au cours de l'année 1944, M. Shigemitsu qui cumulait les fonctions de Ministre des Affaires Etrangères et de Ministre des Affaires de la Grande Asie Orientale, a proposé la candidature de M. Matsumoto, alors Vice Ministre des Affaires Etrangères depuis trois ans, comme successeur de S. Exc. Yoshizawa en Indochine. Ce nouveau candidat,

connu

connu parmi les hauts fonctionnaires diplomatiques comme expert des relations franco-japonaises, fut agréé par toutes les autorités centrales intéressées de Tokio.

Par suite de ce changement d'Ambassadeur, j'ai exprimé à S. Exc. Yoshizawa mon intention de donner ma démission de Conseiller pour m'occuper exclusivement de l'Institut Culturel du Japon en Indochine, dont on m'avait confié l'organisation en mars 1943. Entre temps, le nouvel Ambassadeur m'a demandé de garder mes fonctions de conseiller auprès de lui. A son arrivée, dès notre premier entretien, en novembre 1944 à Saigon, il m'a assuré qu'il n'y avait aucun changement dans la politique du Japon vis à vis de l'Indochine, qu'il désirait me voir collaborer avec lui comme avec son prédécesseur, et que le Gouvernement était d'accord avec lui sur tous ces points. En conséquence, j'ai accepté de rester à ce poste, à condition toutefois de me consacrer plus amplement au développement des activités de l'Institut Culturel.

(D) Conclusion

Ces faits démontrent clairement que la nomination de M. Matsumoto, comme successeur de M. Yoshizawa, était d'ordre administratif et signifiait le maintien du statu quo en Indochine du point de vue de la politique générale. Du reste, dès la prise de possession de ses fonctions, S. Exc. Matsumoto a assuré S. Exc. l'Amiral Decoux et ses collaborateurs qu'il continuait une politique de bonne entente. Ses activités ont toujours été inspirées de cette politique jusqu'à la fin de sa mission.

II - Politique Générale du Japon en Indochine.

(A) Buts et caractéristiques de cette politique

Depuis

Depuis l'installation de la Mission Civile et Diplomatique de S. Exc. Yoshizawa, les leitmotives de sa politique étaient, en premier lieu, le respect de la Souveraineté française sur toute l'Indochine et le maintien du statu quo de l'administration française; en second lieu, le développement des relations économiques entre l'Indochine et le Japon sur la base des traités et conventions franco-japonais. La continuation de cette politique était simple et facile: tant que le Gouvernement Général de l'Indochine acceptait de collaborer avec le Gouvernement Japonais, il n'y avait aucun profit ou avantage pour le Japon de provoquer un changement. Cela eût été un non-sens et même une stupidité évidente de la part du Japon de détruire l'ordre et la tranquillité si parfaitement maintenus dans ce pays, lesquels constituaient sans aucun doute les conditions essentielles qui assuraient au Japon la fourniture des matières premières nécessaires pour ses industries et des produits alimentaires indispensables pour sa population, en même temps qu'un débouché important pour son commerce extérieur, d'autant que ces fournitures et cette exportation devenaient, dans les autres endroits, de plus en plus difficiles par suite du développement de la Guerre. Le Japon, tout absorbé dans ses efforts de guerre sur de vastes zones si éloignées de la Métropole, ne disposait, tant en matériel qu'en personnel, que de moyens très limités pour songer à transformer l'organisation politique et administrative française existant en Indochine. Il était donc d'une importance primordiale pour lui de maintenir à tout prix le statu quo dans ce pays, à moins qu'un changement intrinsèque et fondamental ne survienne à son égard de la part des autorités dirigeantes de la colonie.

(B) Attitude de l'Indochine à l'égard de cette politique

Or, le Gouvernement Général sous la direction de l'Amiral Decoux et de ses collaborateurs, fidèles au Gouvernement de la Métropole du Maréchal Pétain, se montrait très correct vis à vis du Japon, continuant très franchement la politique de collaboration. Cette attitude de leur part était également très compréhensible, comme la seule plausible et possible vu les circonstances. Elle était l'aboutissement logique de réflexions pratiques sur la position de cette colonie lointaine, coupée de toute communication avec sa Métropole, et de plus en plus encerclée par les forces militaires japonaises à ce moment victorieuses. L'Indochine devait alors, elle aussi, se tourner vers le Japon, seule issue qui restait à son commerce extérieur, en vue d'y trouver un débouché pour ses produits naturels et d'y chercher à se procurer les denrées nécessaires à sa population. En outre, elle devait éviter à tout prix un conflit armé avec cet adversaire beaucoup plus puissant, conflit extrêmement dangereux pour elle, complètement démunie et éloignée de toute aide du monde extérieur.

En conséquence, aussi bien pour le Japon que pour l'Indochine française, le maintien des relations amicales dans le domaine politique et le développement des relations d'aide mutuelle dans le domaine économique étaient spontanément les deux principes fondamentaux de leur politique réciproque à cette époque.

(C) Intérêts communs des deux pays dans l'avenir

D'autre part, du point de vue diplomatique et international, les Autorités Civiles du Gouvernement Japonais et surtout la Mission Civile Japonaise en Indochine ont sans cesse considéré que la

Guerre

Guerre de l'Asie Orientale était une guerre que le Japon fut obligé d'engager contre les deux pays anglo-saxons pour se libérer de leur blocus qui s'était resserré et qui l'étouffait de plus en plus. Jamais il ne fut question d'une guerre raciale qui opposerait les Asiatiques aux autres races du monde.

Devant cette Guerre en Asie, les Français, très divergents dans leurs opinions, se trouvaient partagés en deux camps. Les Autorités Françaises en Indochine ainsi que le Gouvernement Pétainiste de la Métropole acceptaient une collaboration sincère avec le Japon dans le domaine économique; le Japon était décidé à éviter coûte que coûte toute possibilité de conflit avec la France. Les Autorités civiles Japonaises étaient persuadées que les bonnes relations existantes entre ces deux pays constituaient un gage important de leur position réciproque dans les relations internationales du prochain avenir. De leur côté, les Autorités Françaises de l'Indochine semblaient avoir compris également que, quel que soit l'issue de cette Guerre, l'Indochine ne pourrait plus vivre désormais à l'écart de la communauté économique du monde asiatique. Les intérêts de nos deux pays paraissent ainsi être étroitement liés non seulement pour la courte durée du présent mais encore pour l'avenir.

(D) Application de cette politique

La Mission Japonaise a toujours tenu compte de toutes ces considérations d'ordre politique et économique, quand elle avait à formuler son opinion vis à vis de son Gouvernement ou vis à vis des Autorités Militaires Japonaises en tout ce qui concernait une nouvelle démarche à faire auprès du Gouvernement Général ou des Autorités

Locales

locales intéressées sur n'importe quelle question. La Mission était d'autant plus fidèle que les instructions du Gouvernement Japonais sur la politique générale en Indochine ne se sont jamais départies de ces principes fondamentaux.

Je suis convaincu que, jusqu'au début de l'année 1945, toutes les hautes autorités japonaises étaient d'accord sur ces principes et ne semblaient avoir aucune diversité d'opinion quant aux grandes lignes de la politique générale du Japon en Indochine. Tous les services, toutes les maisons de commerce et tous les ressortissants japonais, placés sous leur compétence et sous leur contrôle, étaient au courant de cette directive, ayant reçu chacun des instructions adéquates pour s'y conformer dans toutes leurs activités.

III - Action japonaise en Annam

Avant d'entrer dans l'exposé en détail sous ce titre, je dois avouer que je n'ai adopté le terme "action japonaise" que pour me conformer au titrage du questionnaire. En réalité, à cette époque, il n'y avait pour ainsi dire pas d'action japonaise en Annam, si l'on entend par ces termes une action politique quelconque officiellement ou officieusement organisée par les autorités japonaises compétentes et responsables. Une telle action ne pouvait exister logiquement, puisque la politique fondamentale du Japon en Indochine consistait, durant toute cette époque, à maintenir le statu quo existant.

Si l'on emploie ces termes dans un sens beaucoup plus large et que l'on admet de parler, sous cette rubrique, des services d'enquêtes ou d'investigations concernant les activités politiques des divers milieux soit français soit indigènes, il y aura matières à

traiter.

traiter.

C'est sous cet entendu que je réponde au questionnaire, en respectant les sous-titres suivants.

(A) Services chargés de cette action

(1) Selon les règlements et les coutumes en vigueur depuis de longue date, tout le personnel des services diplomatiques et consulaires du Japon à l'étranger doit étudier tout ce qui concerne la situation politique intérieure de chaque pays, dans la limite de ses fonctions, de sa compétence et de sa circonscription. Les résultats de ces études individuelles sont périodiquement réunis dans les mains du chef de chaque Consulat qui, en fera un rapport d'ensemble coordonné auprès du chef de la Mission Diplomatique (Ambassade ou Légation). Celui-ci, à son tour, centralise les rapports venant de tous les services consulaires et établit un rapport aussi précis que possible sur la situation politique intérieure du pays, rapport qui sera adressé au Gouvernement à titre d'information et qui sera pris en considération pour décider une attitude ou une démarche vis à vis de ce pays. En Indochine, également, ce même système était adopté depuis le commencement de la Mission Yoshizawa et en Annam c'est le Consulat à Hué qui devait étudier toutes les questions relatives à la situation politique de ce Protectorat.

(2) Ce Consulat a été ouvert au début de 1942 par le Consul Kawano, remplacé ensuite par le Consul Urabe vers juillet 1944. A part ces consuls, il n'y avait que trois chanceliers, restés à leur poste jusqu'à la fermeture du Consulat à la fin du mois d'août dernier. Il y avait en outre deux ou trois interprètes et dactylographes

annamites

annamites pour les aider à traduire en français les journaux et les correspondances annamites. C'était donc une très faible organisation pour faire face aux travaux consulaires qui n'ont cessé d'augmenter par suite de la présence des détachements militaires et des civils japonais. C'est pourquoi les rapports de ce Consulat n'ont jamais été à la hauteur de la situation politique importante qu'occupait l'Annam dans l'Union Indochinoise. La Mission Japonaise sentait bien cette lacune et a proposé au Gouvernement l'augmentation du personnel de ce Consulat, ce qui n'a pu être réalisé, étant donné l'impossibilité d'obtenir le budget nécessaire supplémentaire. Le personnel du Consulat devait donc se contenter des très faibles moyens mis à sa disposition. Pour compléter les informations données par la presse locale ou recueillies à travers les documents ou statistiques fournis par la Résidence Supérieure, il leur fallait avoir des contacts personnels avec des personnes bien renseignées sur divers problèmes politiques, économiques, financiers ou sociaux du pays. Mais, à Hué, contrairement à Hanoi ou à Saigon, les Autorités Françaises se montraient, paraît-il, très réservées vis à vis des Japonais. Les personnalités françaises et annamites évitaient toute relation personnelle avec le Consulat et n'y venaient que très rarement, invitées à des réunions de caractère officiel.

(3) C'est alors que se produisit ce phénomène bizarre; le Consulat fut fréquenté avec sympathie par les Annamites notés comme indésirables par les Autorités locales en raison de leur tendance politique nationaliste ou anti-française. De là, tout naturellement, le

Consulat

Consulat ne pouvait entendre qu'un son de cloche pour étudier la situation de l'Annam, l'aspiration de la population et l'attitude des Autorités mandarinales ou françaises, etc.; le personnel de ce Consulat devenait forcément peu à peu sympathisant pour certaine catégorie d'Annamites qui s'en rapprochait et par contre sceptique vis à vis des Français qui s'en éloignaient. Cependant, étant donné les instructions très strictes émanant des Autorités supérieures de la Mission Diplomatique, telles qu'elles sont exposées ci-dessus, le Consulat s'abstenait rigoureusement de toute ingérence dans la politique intérieure de ce pays.

(4) Quant aux autres services d'investigations ou d'enquêtes organisés par l'Armée, la marine ou la gendarmerie, je n'en ai jamais été mis au courant jusqu'à ce jour. Mais, la Mission Japonaise était persuadée que les organisations de ce genre étaient toujours très médiocres. Toutes ces autorités militaires, avant tout préoccupées de leurs plans stratégiques, possédaient un personnel à Etat-Major bien entraîné et expérimenté pour l'établissement et l'exécution de ces plans. Mais, elles n'étaient point organisées pour ce genre de travail, auquel elles n'étaient pas aussi habituées que les autorités civiles. D'ailleurs elles ne s'en cachaient pas, et quand elles avaient besoins d'un renseignement pour répondre aux questions posées par les autorités supérieures ou pour exécuter certaines instructions envoyées par le Commandement supérieur, elles avaient souvent recours personnellement ou officieusement à la connaissance du personnel compétent de nos services consulaires. La Gendarmerie Japonaise à Hué, par exemple,

exemple, s'est adressée très fréquemment à la lumière pourtant bien incomplète des chanceliers du Consulat; par eux, elle est entrée en contact avec les Annamites, qui lui fournissaient des renseignements favorables à leur cause; et, en vue d'atteindre son but, la Gendarmerie n'hésitait pas, d'une part, d'encourager ces petits fonctionnaires dans leurs sentiments de patriotisme et, d'autre part, de les menacer de les considérer comme traîtres, s'ils lui refusait leur collaboration. Devant ces méthodes d'encouragement et de menaces habilement dosés, comment ces malheureux hommes, auraient-ils pu refuser de lui fournir des renseignements plus ou moins colorés suivant leurs ressources. La Gendarmerie les a ainsi utilisés comme ses propres informateurs, à l'insu des autorités supérieures de la Mission Civile.

En dehors de ce qui précède, je n'ai jamais eu connaissance de l'existence d'un service secret organisé soit par les autorités civiles soit par les militaires.

(B) Action auprès de la Cour Impériale et des Hautes Personnalités en Annam

Toujours fidèles à la politique fondamentale, tous les hauts fonctionnaires de la Mission Japonaises ne sont jamais entrés en relation quelque peu personnelle ou intime avec la Cour Impériale, ni avec les hautes personnalités de Hué. On peut dire que même les relations officielles n'existaient pas entre ces deux parties, qui n'ont point cherché une prise de contact. Ainsi, moi-même, je n'ai jamais eu l'honneur d'être reçu par S. M. Bao-Dai, avant l'audience du 10 mars dernier dont j'exposerai les détails au Chapitre III

ci-après.

ci-après.

Je suis venu à Hué pour la première fois le 31 décembre 1943 pour un court séjour de trois jours, accompagné de ma femme; S. M. Bao-Dai était à la chasse; nous avons eu l'honneur d'avoir une audience privée de S. M. la Reine, grâce à l'entremise de S. Exc. Grandjean, alors Résident Supérieur en Annam.

Profitant de ce séjour, j'ai demandé à S. Exc. Grandjean de m'introduire auprès de S. Exc. Pham-Quynh, dont j'avais souvent entendu parlé comme étant un grand lettré et philosophe, ayant une profonde connaissance de la culture française. J'ai pu causer avec lui dans son bureau du Ministère de l'Intérieur le 2 janvier 1944 pendant environ trois quarts d'heure. J'ai fait cette visite spécialement en ma qualité de Président de l'Institut culturel; nous nous sommes entretenus particulièrement de l'importance de la conservation de la culture traditionnelle orientale et de l'adaptation de la culture moderne occidentale pour le progrès de nos peuples asiatiques. J'ai été très heureux de cet entretien qui m'a révélé la haute valeur de ce grand lettré. Nous n'avons même pas tenté de parler politique. C'est seulement après le 9 mars, que j'ai pu connaître ses vues politiques que je tâcherai de transcrire aussi fidèlement que possible sous le Chapitre III ci-après.

Quant aux autres Ministres et personnalités annamites de Hué, je n'ai jamais eu l'occasion de les rencontrer, je n'avais ni le besoin ni le temps de la rechercher. Le Consul Urabe a pu faire leur connaissance, mais ce fut seulement à titre officiel, et leurs relations n'avaient aucun caractère politique.

A Hanoi, j'ai souvent rencontré dans le monde plusieurs personnalités annamites. Là aussi, nos relations restaient superficielles et ne dépassaient point le cadre de la mondanité. Il y eut assez souvent des réunions au Comité des relations intellectuelles franco-japonaises, où les membres annamites assistaient régulièrement. On y a remarqué souvent LL. EE. ^{Hoàng-trọng-Phu} Hoàng-choung-Huu, Tran-van-Thong, Phan-le-Bon, Me. Tran-van-Chuong, quelques journalistes et membres de l'Ecole française d'Extrême-Orient. Mais, tous ces Messieurs demeuraient toujours extrêmement réservés, ne parlant avec nous que des questions intellectuelles ou culturelles, ~~ou~~ tout au plus des problèmes économiques, mais jamais d'actualités politiques.

En conclusion, la vérité est que, du côté japonais, pendant ces quatre dernières années, on n'a entrepris en aucun cas une seule action de caractère quelque peu politique auprès de S. M. l'Empereur, de ses Ministres ou des personnalités de son entourage. Ainsi fut strictement observée la politique de non-intervention dans les affaires intérieures de l'Indochine française. Cela ne veut pas dire que l'on ait complètement négligé les études de leur aspiration, de leur tendance politique, etc. Ces études ont été menées tant bien que mal par nos services consulaires, telles qu'elles sont exposées ci-dessus.

(C) Action auprès des autres Annamites

En tant qu'autorités civiles et diplomatiques, nous n'avons entrepris aucune action auprès des personnalités annamites à Hué, comme je l'ai expliqué ci-dessus. A plus forte raison, nous n'avons

rien

rien fait au point de vue politique auprès des autorités mandarines dans les provinces du Tonkin ou de l'Annam.

Cependant, j'ai su depuis, que certains fonctionnaires subalternes de la Mission Japonaise et des ressortissants civils japonais en relations personnelles avec certains milieux annamites nationalistes, soit pour les besoins de leurs enquêtes, soit dans des buts commerciaux, firent des sympathies plus étroites par suite de leurs fréquents entretiens. D'autre part, la Gendarmerie Japonaise dont le personnel ne comprenait ni le français ni l'annamite, a toujours eu recours à l'entremise de ces Japonais pour recruter ses interprètes ou informateurs annamites. Il s'en suit que tout son personnel autochtone était souvent composé d'Annamites jusqu'alors sans situation stable, donc mécontents du régime politique existant, de là fréquemment révolutionnaires ou anti-français. C'était un fait regrettable, mais nous étions incapables d'y remédier. Les Annamites pondérés, capables, ayant une situation sociale quelque peu convenable, n'ont jamais voulu servir la Gendarmerie Japonaise; seuls quelques Annamites plus remuants se sont approchés peu à peu de ces Japonais utilisés par la Gendarmerie, et ont réussi à être traités et protégés comme pro-japonais.

Si, ces toutes dernières années, quelques Annamites importants ont pu quitter le pays devant la poursuite des Autorités Françaises, ce fut avec l'aide de ces milieux japonais sympathisants. La Mission Japonaise fut totalement tenue à l'écart de ces manoeuvres; on considérait son attitude trop tiède vis à vis de ces Annamites pro-japonais qu'on jugeait dignes d'attention et de protection. Ces critiques désobligeantes

désobligeantes parvenaient maintes fois à mes oreilles, et se confirmaient quand, en ma qualité de Président de l'Institut Culturel, je faisais des allocutions ou causeries: celles-ci furent criblées de critiques hostiles. Cette atmosphère m'a empêché d'être plus au courant de ce qui se passait à cette époque concernant les déplacements de ces personnalités annamites.

Ces agissements pouvaient une fois de plus que l'organisation de la Gendarmerie s'est avérée néfaste; son omnipotence aveugle ne reculait jamais devant qui que ce soit. Elle s'ingéniait toujours à tenir à l'écart les autorités civiles; les menaçait parfois même de ses pouvoirs qui étaient puissants et dangereux. A titre confidentiel je puis dire que l'Ambassadeur Kuriyama, Secrétaire Général de la Mission Diplomatique a dû quitter l'Indochine en raison de l'atmosphère très hostile et menaçante, créée contre lui par la Gendarmerie Japonaise et ses affiliés. Malheureusement, en pleine guerre, il ne pouvait être question d'envisager le remaniement de cette institution anormale.

(D) Auxiliaires annamites de l'Armée Japonaise

En ce qui concerne l'organisation des auxiliaires annamites de l'Armée Nipponne, je ne puis donner aucun renseignement intéressant, puisqu'elle était de la compétence exclusive du Haut Commandement Militaire. Les pourparlers furent engagés par les militaires japonais directement avec la Liaison Militaire Française. Par la suite, le Gouvernement Général a mis cette question sur le terrain politique. L'Ambassadeur Yoshizawa dut s'entretenir avec S. Exc. l'Amiral Decoux et M. de Boisanger, ainsi qu'avec le Général Matijiri, prédécesseur du Général Tsuchihashi, et réussit à obtenir une solution

satisfaisante

satisfaisante de ce problème délicat, nos Autorités Militaires acceptant certaines conditions exigées par le Gouvernement Général: par exemple, ne pas munir d'armes ces auxiliaires, ne pas constituer avec eux une troupe régulière, de les utiliser simplement comme employés non militaires dans les bureaux d'intendance, du transport, et de ne recruter que des volontaires, etc. Cette organisation a été d'abord adoptée en Cochinchine vers juin-juillet 1943, sur une petite échelle à titre d'expérience; les résultats ne furent pas satisfaisants. Là encore, il fut extrêmement difficile de réunir de bons éléments comme on l'espérait; malgré les conditions sévères de recrutement, beaucoup d'éléments suspects réussirent à s'infiltrer dans les rangs et ne cherchèrent qu'à tirer profit de leur situation spéciale auprès de leurs compatriotes; on a été obligé de les tenir éloignés des grandes agglomérations, surtout de Saigon-Cholon. Je crois savoir que leur instruction a été faite exclusivement en langue japonaise, à la manière japonaise, ce qui causa encore de grandes difficultés pour obtenir les résultats voulus. Le but initial de l'Etat-Major était très probablement de former des auxiliaires capables de seconder l'Armée Nipponne dans la défense à organiser contre des débarquements éventuels de forces ennemies sur les côtes de l'Indochine. Mais il a été rapidement révélé que pareil but ne serait jamais atteint. Leur nombre était insignifiant, à peine 500 au début au camp d'éducation établi dans le Sud et tout au plus 1500 ou 2000, je suppose, avant l'événement du 9 mars. Le Bureau de la Marine Japonaise a également recruté quelques auxiliaires à Saigon, mais les résultats, là aussi, ont été décevants. Jamais
aucun

aucun de ces auxiliaires n'a été déporté en dehors du pays. Presque toujours, les Annamites qui accourent à ces sortes d'appels sont, pour la plupart, des éléments douteux qui cherchent une vie plus profitable, l'effort de leurs éducateurs s'est avéré en général inefficace et rares étaient ceux qui leur ont donnée satisfaction.

IV - Décision du coup de main du 9 mars.

Cet événement du 9 mars fut une issue malheureuse et inévitable de l'évolution rapide de la situation extérieure qui, depuis quelques mois, devenait extrêmement défavorable à l'Armée Japonaise stationnant en Indochine. Pour bien comprendre l'action brusque de l'Armée Japonaise, il faut tenir compte 1° du changement survenu dans l'attitude des Autorités Françaises en ce pays par suite de la défaite de l'Allemagne et de l'avènement du Gouvernement du Général de Gaulle en France et 2° de la menace d'un débarquement ennemi sur les côtes indochinoises devenu possible selon nos militaires conséquemment à l'avance des forces ennemies aux Philippines.

(A) Conséquences de la défaite de l'Allemagne.

Depuis le débarquement en France des forces alliées en juin 1944, la situation politique en France a subi rapidement un changement fondamental: le Gouvernement du Maréchal Pétain disparaissait et les partisans du Général de Gaulle prenaient possession du pouvoir chaque jour plus fermement et plus largement. Le Gouvernement Général de l'Indochine, complètement coupé de la Métropole, décide de gouverner cette vaste colonie avec les pleins pouvoirs accordés

accordés d'avance par le Maréchal Pétain en prévision d'une pareille éventualité. Légalement, c'était la seule voie qui restait à suivre pour l'Amiral Decoux. Mais, politiquement, surgirent bientôt de grandes divergences d'opinions parmi les fonctionnaires et ressortissants français; beaucoup déclaraient plus ou moins ouvertement leurs sentiments favorables aux mouvements de Gaulle. Le Gouvernement Général ne pouvait demeurer insensible à ce revirement de l'opinion publique qui prenait chaque jour plus d'ampleur.

Au mois d'août 1944, M. de Boisanger, au cours d'un entretien strictement personnel, m'a précisé sa façon de voir à ce sujet, comme il suit:

"La Russie Soviétique est en guerre comme alliée des Anglo-Américains contre l'Allemagne. Le Japon est un allié de cette dernière et fait une guerre acharnée contre les Anglo-Américains. Cependant Tokio reste neutre, ou même en terme amical, vis à vis de Moscou et vice versa. Au cas où l'Indochine aura rétabli ses communications avec sa Métropole et réintégré l'Empire Colonial Français, il n'y aura pas de raison pour que le Japon ne puisse maintenir vis à vis de la France et l'Indochine, comme avec l'Union Soviétique, ses relations de neutralité et même de collaboration, puisque c'est la politique la plus sage et la plus avantageuse pour nos deux pays. Quant au Gouvernement Général, il ne peut que continuer le statu quo de collaboration économique avec le Japon, unique voie qui lui reste à suivre dans ces circonstances".

Je lui ai répondu: "personnellement, j'espère que le statu quo puisse être maintenu dans ce pays. Je crois que ce sont également

les vues de tous mes collègues de la Mission. Mais, il nous faut reconnaître que le parallèle que vous établissez entre les relations franco-japonaises et les relations soviéto-japonaises ne correspondent pas à la réalité de la situation actuelle. Le Maréchal Staline n'a jamais déclaré la Guerre contre le Japon; par contre le Gouvernement provisoire du Général de Gaulle a déjà nettement précisé les hostilités contre le Japon, et a fait largement répandre par radio son intention de reprendre l'Indochine contre les envahisseurs japonais. Comment voulez-vous que notre Gouvernement et surtout nos militaires croient à votre collaboration, si vous déclarez, en ce moment critique, que vous vous rattachez à ce nouveau régime antiaxe et à fortiori antijaponais de votre Métropole? Il y a là une contradiction évidente, impossible à résoudre. Le mieux est de temporiser et les autorités de votre Métropole se rendront compte ultérieurement que la temporisation fût en cette occurrence la seule politique réaliste et avantageuse pour vous, en évitant des bouleversements et des ruines inutiles dans cette Colonie."

M. de Boisanger n'avait pas l'intention de suggérer à l'Amiral une action à prendre devant le changement survenu en France; il désirait étudier toutes les possibilités d'une sortie dans une éventuelle impasse où pourrait être placé le Gouvernement Général. Il se montrait soucieux à ce sujet et il pouvait également deviner les mêmes inquiétudes chez moi.

(B) Difficultés croissantes de la collaboration franco-japonaise

(1) Attitude des Autorités civiles

Dès cette époque, la politique de collaboration nippo-indochinoise
devenait,

devenait, de jour en jour, plus difficile. Apparemment, le Gouvernement Général n'a rien changé, dans son attitude vis à vis de nous; mais, pratiquement, l'opposition se faisait parmi les autorités subalternes et certains ressortissants français, souvent tolérée, parfois même secrètement encouragée, par les autorités supérieures. Certains indices attirèrent notre attention sur ce changement du climat politique, changement qui était regrettable. Dès la fin de l'été, tout ce qui pouvait représenter le Gouvernement du Maréchal Pétain disparaissait peu à peu dans tous les domaines pour faire place à tout ce qui pouvait faire connaître et préconiser le Gouvernement du Général de Gaulle; les insignes de l'Etat français et les mots d'ordre "Famille, Travail, Patrie" ont été remplacés par ceux de la République et de "Liberté, Egalité, Fraternité"; l'Association de l'Union nationale dissoute pour ressusciter l'Union des Anciens Combattants. Tous ces indices faisaient pressentir une atmosphère qui ne serait plus compatible avec la politique de collaboration. On pouvait donc concevoir facilement la délicate position du Gouvernement Général qui se trouvait dans l'impossibilité de mener une autre politique que celle de la "temporisation", en attendant la fin de la guerre qui lui paraissait se rapprocher, et au pis aller jusqu'aux débarquements des alliés. La Mission Japonaise se devait, elle aussi, de temporiser. En vue de maintenir les bonnes relations franco-japonaises, les autorités civiles de nos deux pays, sans en parler ouvertement, se trouvaient d'accord sur cette politique de prudence et de sagesse.

(2) Attitude des milieux militaires

Contre

Contre cette politique des autorités civiles, l'opposition se formait, d'abord en sourdine, par la suite très active, dans les milieux militaires des deux pays, les uns et les autres cachant leurs jeux pendant plusieurs mois. Apparemment les arrangements militaires de 1942 et 43 semblaient être respectés, des relations correctes continuaient à régler toutes les questions de caractère militaire d'une manière assez satisfaisante. Mais, au fond se faisaient jour des sentiments bien différents vis à vis des uns et des autres, surtout dans les milieux les plus agissants de ces deux camps. C'était un cas psychologique complètement opposé à celui qui régnait d'une façon générale chez les autorités civiles.

Du côté français, les mouvements F.F.I. ont rapidement pris de l'ampleur surtout parmi les militaires et aussi chez les civils, un nombre déjà important était clandestinement affilié au parti du Général de Gaulle. Des investigations secrètement menées par les autorités de la Gendarmerie et de l'Etat-Major leur ont apporté des preuves concluantes sur les intrigues et les préparatifs antijaponaïses. Je ne puis préciser ces indices, m'en ayant pas été au courant; mais j'ai appris souvent incidemment que nos militaires étaient extrêmement mécontents de ces manoeuvres.

Simultanément chez nos militaires, l'inquiétude augmentait de jour en jour, par les nouvelles successives et défavorables qu'il recevaient des fronts du pacifique. L'avance méthodique des Américains du Sud au Nord du Pacifique, aux Philippines et vers Formose, les obligeait à prévoir dans un avenir prochain des débarquements ennemis sur les côtes de l'Indochine. Ils furent contraints

d'envisager

d'envisager la préparation rapide des moyens de défense en vue de cette invasion.

Pour rendre plus efficaces ces moyens de défense, il fallait considérer toutes les possibilités du double point de vue moral et matériel: à savoir 1°, s'ils pouvaient compter sur l'aide et l'assistance des autorités civiles et militaires ainsi que de la population indochinoise; et 2°, comment obtenir le financement indispensable aux énormes frais nécessaires à ces vastes opérations militaires. Ici, je dois vous exposer mes expériences et mes idées personnelles sur ^{deux} ces points importants, qui vous donneront l'explication sur les causes immédiates de l'événement du 9 mars.

(C) Préparatifs de l'Armée Japonaise pour la défense de l'Indochine contre l'invasion éventuelle des ennemis

(1) Collaboration de la population indochinoise

Au cas d'un débarquement éventuel des forces ennemies sur n'importe quelle partie de ce pays, notre Armée ne pouvait compter ni sur la collaboration ni même sur la neutralité des autorités françaises, civiles ou militaires. Elle devait plutôt s'attendre, d'après les renseignements précis parvenus à sa connaissance, à des hostilités ouvertes de la part de la quasi-totalité des officiers français, et, par la suite, à la trahison contre le Japon de l'Armée Indochinoise presque entière. Tout naturellement, l'Administration civile française suivrait ces traces, et la partie pro-française de la population indigène pratiquerait un sabotage général contre les intérêts japonais. Il ne resterait alors dans le pays, comme soutiens de l'Armée Japonaise, que quelques dirigeants nationalistes

nationalistes annamites et leurs partisans. D'autre part, l'Armée savait également que, parmi les Annamites, il y avait des éléments communistes, affiliés aux milieux communistes en Chine, lesquels feraient volontiers le jeu des Puissances alliées contre le Japon.

Dans ces circonstances, l'Armée Japonaise s'est peu à peu intéressée à la tendance pro-japonaise des Annamites nationalistes et à la possibilité d'utiliser leur influence politique pour s'attacher les populations autochtones. C'est ainsi que l'Etat-Major qui avait d'abord fermé les yeux sur les agissements de certains militaires, sur les activités de la Gendarmerie, favorisant ou protégeant les nationalistes, a fini par les encourager dans l'intention de s'en servir. Mais, étant donné la politique fondamentale du maintien du statu quo, là encore toutes ces manoeuvres se passaient à l'insu de la Mission Civile, qui les soupçonnait, sans pouvoir être affirmative et se devait de garder une attitude de "wait and see" à leur égard. Mais le Gouvernement Général ayant attiré l'attention de la Mission Japonaise sur ces faits, en alléguant que ces manoeuvres des militaires japonais constituaient une immixtion dangereuse dans les affaires d'ordre politique intérieur, elle dut transmettre ces protestations à l'Etat-Major. D'autre part, les sous-autorités locales ne se conformaient pas strictement aux instructions du Gouvernement Général et dépassaient souvent la limite de l'ordre et du bon sens. Très souvent, les Annamites qui collaboraient bona fide avec les Japonais furent appréhendés par ces autorités locales et éloignés de la place sous quelques prétextes; les militaires ou civils japonais

qui

qui comptaient sur leur collaboration s'irritaient contre les autorités locales qu'ils soupçonnaient ou accusaient d'être hostiles au Japon. La Mission fut alors obligée de protester auprès des Autorités centrales sur ces faits qui pouvaient engendrer de regrettables malentendus.

(2) Question des frais militaires

Quant au financement des frais nécessaires pour la défense contre les débarquements ennemis, il fallait demander au Gouvernement Général d'en fournir le montant, selon l'accord financier existant entre nos deux pays. Or, déjà, depuis environs deux ans, la question des frais militaires faisait l'objet de négociations très laborieuses entre la Mission Japonaise et le Gouvernement Général, lesquels ^{le} devenait ^{en} encore plus épineuses dès l'automne 1944. A cette époque, l'Etat-Major s'est trouvé dans l'obligation de prévoir une augmentation subite et très sensible de ces frais, par suite de la réinstallation à Saïgon du Quartier Général du Maréchal Comte Teraoutchi, Commandant Suprême de l'Armée Impériale du Sud-Ouest Pacifique, et des préparatifs de défense contre l'invasion éventuelle des Alliés. D'autre part, venait s'y ajouter la hausse générale et rapide du coût de la vie, triplant, quintuplant le prix des matériaux et de la main-d'oeuvre indigène. Cette avance monétaire aussi importante que brusque devait proportionnellement élever le montant des émissions de la Banque de l'Indochine. Le Gouvernement Général a naturellement voulu éviter l'inflation monétaire dont il craignait les conséquences catastrophiques. Partageant cette inquiétude, la Mission Japonaise a attiré, à plusieurs reprises,

reprises, l'attention de l'Etat-Major et du Gouvernement de Tokio sur le grave danger qui menacerait la capacité d'achat des piastres si les émissions dépassaient certaine limite; le montant même triplé ou quintuplé des frais militaires ne pourrait plus assurer à l'Armée Japonaise l'acquisition de tout ce dont elle aura besoin, en raison de la hausse accélérée des prix.

Malheureusement pour la Mission et les Ministères civils de Tokio, il leur était impossible de connaître les programmes d'entreprises militaires nécessitant ces énormes frais demandés: ces programmes appartenaient au secret militaire absolu. Quand les militaires motivaient des besoins stratégiques n'importe quelle exigence était possible; les autorités civiles n'avaient qu'à s'incliner et à s'exécuter, sans discussion, devant leur plan établi et approuvé par le Grand Quartier Général d'accord avec le Conseil des Ministres. Ce fut le cas de la demande des frais militaires en Indochine, et la Mission, après avoir fait entendre et expliqué ses raisons d'opposition, justifiées du point de vue politique, financier ou économique, fut obligée d'insister auprès des Autorités Françaises sur la nécessité d'accéder à la demande des militaires. Elle a pu obtenir une réduction sur la somme demandée par l'Etat-Major, grâce à la sagesse de sa politique, laquelle était sévèrement critiquée, l'Etat-Major lui laissant entendre qu'elle ne se dévouait pas entièrement aux besoins militaires, c.à.d. à la cause suprême de l'Etat en temps de guerre. On confondait la politique de prudence et d'avenir avec la politique d'hésitation et de faiblesse.

Je regrette de ne pouvoir mentionner ici tous les chiffres des frais militaires demandés par l'Etat-Major et finalement avancés par la Direction des Finances du Gouvernement Général. A cette époque, je m'occupais principalement des affaires de l'Institut Culturel, je n'ai pris connaissance de ces chiffres que par incident, quand l'Ambassadeur réunissait ces collaborateurs pour discuter la manière de négocier soit avec l'Etat-Major soit avec le Gouvernement Général. Mais, quand l'Amiral Decoux et l'Ambassadeur se trouvaient au Sud, je n'ai pu les connaître que par les copies de télégrammes échangés entre Saïgon et Tokio.

(D) Impatience de certains milieux militaires japonais

Cela suffit pour démontrer que, plus la situation militaire japonaise du Sud-Ouest Pacifique s'averait défavorable, plus l'Etat-Major augmentait ses exigences monétaires et plus encore les Autorités Financières Françaises se montraient sceptiques et réticentes. De plus en plus mécontents de ne pouvoir obtenir facilement ce qu'ils désiraient, les milieux militaires critiquaient, voire même accusaient la Mission Civile d'être un obstacle à l'exécution de leur plan stratégique. Ces sentiments les ont sans doute conduits à la conclusion simpliste que, s'ils pouvaient établir en ce pays le régime d'occupation militaire, ils auraient toutes les facilités pour le financement de leurs frais militaires. Entre eux la question dut être discutée pour savoir quel serait le meilleur moyen d'opérer un tel changement. J'imagine que la conclusion consistait (1) à modifier la politique fondamentale du maintien du statu quo et (2) à fixer les modalités et les conditions de ce

nouveau régime. Tout a été mené et exécuté dans le secret absolu, redoutant toujours les indiscretions de la part des autorités civiles. Je suppose que l'initiative des manoeuvres pour atteindre ce but, fut prise par quelques militaires très agissants et que par suite le Grand Etat-Major du Sud Ouest Pacifique l'a faite sienne et en a saisi le Grand Quartier Général de Tokio. Celui-ci, approuvant le projet, l'aura fait accepter en principe par le Gouvernement Impérial, dont les Ministères civils compétents ne pouvaient plus, à cette époque, s'opposer efficacement à n'importe quel plan d'ordre militaire.

Tout ce travail intérieur au sein des divers organes militaires a dû être commencé, fin de l'automne 1944, pour aboutir vers le mi-février 1945 à l'acceptation du principe par le Gouvernement du Japon. Du moment que le principe de modifier la politique fondamentale vis à vis de l'Indochine avait été accepté par le Grand Quartier Général et le Gouvernement Impérial, les parties militaires intéressées obtenaient gain de cause; désormais tout devait marcher rapidement selon leur seule volonté, sous forme d'ordre militaire, strictement confidentiel. Par ce seul fait, la raison d'être de la Mission Japonaise avait disparu; pratiquement, son autorité n'existait plus, quoique, nominalement, elle continuât son existence officielle jusqu'à sa dissolution totale.

(E) Position et efforts de la Mission Civile et Diplomatique

L'Ambassadeur Matsumoto a quitté Hanoi, le 9 février 1945, se rendant à Saïgon à la suite de l'Amiral Decoux. Peu après son arrivée, il a reçu le télégramme du Gouvernement de Tokio lui annonçant

le changement de politique et lui ordonnant de se mettre désormais en rapport très serrés avec le Général Tsuchihashi, Commandant en chef de l'Armée Impériale en Indochine, en vue de lui apporter toute la collaboration de la Mission Civile concernant l'exécution d'un plan dont le plein pouvoir vient de lui être conféré; toutes les directives seront transmises à l'Ambassadeur par une mission spéciale de liaison, composée d'un officier du Grand Quartier Général et d'un Secrétaire du Ministère de la Grande Asie Orientale, qui se rend à Saïgon par voie aérienne.

Par ce télégramme, l'Ambassadeur Matsumoto fut brusquement placé dans une situation extrêmement affaiblie devant les Autorités Militaires qui possédaient désormais le plein pouvoir de disposer des Autorités Civiles en vue de l'exécution de leur plan stratégique. Cependant, très consciencieux et très scrupuleux dans ses devoirs, honnête et très humanitaire dans ses idées, positif et courageux dans tous ses actes politiques, il n'a pas reculé devant la nécessité d'exprimer fortement ses idées personnelles à ces autorités militaires, en même temps qu'il envoyait des télégrammes au Gouvernement de Tokio, pour que cette action militaire soit aussi correcte que possible et d'assurer au pays une administration équitable. Le Ministre Tsukamoto, directeur des bureaux de la Mission à Saïgon, l'a secondé vigoureusement dans les négociations avec les Autorités Militaires.

A cette époque, j'étais très absorbé par l'Institut Culturel à Hanouï. Le Consul Général Nishimura, Directeur des Bureaux de la Mission à Hanouï, avec lequel je suis très amicalement lié depuis

de longues années, me mettait au courant des affaires importantes de la Mission. Il a pressenti par une communication secrète personnelle de l'Ambassadeur Matsumoto, qu'il se passait quelques choses de très grève entre la Mission et l'Etat-Major à Saigon. Nous échangeâmes nos soucis et nos vives appréhensions sur l'avenir du pays en supposant l'éventualité des débarquements ennemis en Indochine. Justement, en ce temps là, les rumeurs ont circulé en sourdine en Ville, disant que l'Indochine était visée par les Américains, et les Radio New Delhi et Tchungking, s'adressant aux Français d'Indochine, répétaient presque chaque jour que leur délivrance serait très prochaine. Cependant, M. Nishimura et moi, nous ignorions ce qui se passait à Saigon; nous vivions dans une réelle anxiété redoutant la soudaine aggravation de la situation.

(F) Mon voyage à Saigon

Sur ces entrefaits, j'ai reçu le 27 février soir un télégramme confidentiel d'extrême urgence de l'Ambassadeur Matsumoto, me priant de venir immédiatement le rejoindre à Saigon pour une affaire très importante. Sans savoir exactement de quoi il s'agissait, M. Nishimura et moi, à travers les termes laconiques de ce télégramme, nous pressentions un événement très grave.

Je suis parti de Hanoi le 2 mars soir, accompagné de M. le Consul Général Konagaya, appelé aussi à Saigon; où nous arrivâmes à l'Aérodrome de Tan-song-Nhut à 6 h. du soir, le 5 mars. Je descends chez l'Ambassadeur Matsumoto, qui, dans la soirée, me met rapidement au courant de la situation politique extrêmement grave, m'exprimant des regrets très sincères de n'avoir pu arrêter, malgré

tous ses efforts, la décision du Gouvernement Impérial de permettre à l'Armée d'agir en Indochine selon ses seules considérations. Après une dure discussion, il a pu obtenir du Gouvernement et de l'Etat-Major que l'action militaire soit précédée d'une action diplomatique et que, malgré le désarmement de l'Armée Indochinoise exigé par l'Armée Japonaise, tout le système administratif civil de l'Indochine soit respecté et maintenu comme auparavant dans la mesure aussi large que possible.

(G) Ordre et instructions de l'Etat-Major à Saïgon

J'ai été convoqué, le lendemain 6 mars, à 10 h. du matin, à l'Etat-Major, où m'attendaient le Général Tsuchihashi, Commandant en chef de l'Armée Japonaise en Indochine, et le Général Kawamura, son chef d'Etat-Major. Voici le résumé de ce qui m'a été dit:

(1) Par décision du Grand Quartier Général et selon l'ordre transmis par le Quartier Général de l'Armée du Sud-Ouest Pacifique du Maréchal Teraoutchi, en vue de réorganiser et renforcer la défense commune de l'Indochine, nous allons demander à l'Amiral Decoux le désarmement volontaire de l'Armée Indochinoise, dont le système actuel entraverait l'action de l'Armée Japonaise en cas de débarquements ennemis. La négociation en ce sens sera faite auprès du Gouverneur Général par l'entremise de l'Ambassadeur Matsumoto.

(2) Si l'Amiral n'accepte pas la proposition japonaise, nous sommes obligés d'agir avec force pour atteindre notre but. Mais, nous désirons que toute la vie de ce pays n'en subisse qu'un minimum de conséquences, que le statu quo soit maintenu autant que possible dans tous les domaines administratifs, économiques et sociaux.

(3) Dans ce cas, les Hautes Autorités Civiles Françaises seront dessaisies de leurs pouvoirs; nous serons obligés de nous charger de la gestion temporaire de l'Administration civile. Ce n'est donc pas une occupation militaire proprement-dite que nous établissons dans ce pays. Nous ne traiteront pas les Français comme ennemis, nous ne faisons pas la guerre contre la France, mais nous désarmons l'Armée France-Indochinoise. Les Français qui accepteraient de collaborer avec nous seront traités et protégés comme il le faut.

(4) Cependant, il est absolument indispensable de nous assurer la collaboration de la population indigène. En outre, l'Armée Japonaise étant très absorbée dans l'organisation de la défense du pays, elle compte sur la stricte coopération de la Mission civile pour ce qui concerne la bonne marche de l'administration du pays.

(5) Or, le nombre des membres de la Mission et des ressortissants civils japonais capables de s'occuper de l'administration ~~civils japonais capables de s'occuper de l'administration civile~~ étant très limité, il faudra obtenir la coopération de toutes les organisations administratives indigènes; nous accepterons que l'Annam, le Cambodge et la Laos se déclarent indépendants, si tel est leur désir, sous réserves toutefois de respecter le plus possible l'organisation administrative du pays.

(6) Vous êtes chargé de négocier à Hué avec S. M. l'Empereur Bao-Dai et son Gouvernement; de voir sous quelle forme on obtiendra leur collaboration. Dans ce but vous irez à Hué le 9 mars matin; vous attendrez les ordres de l'Etat-Major pour entrer en rapport avec ces autorités annamites. Si l'Amiral accepte notre proposition, si tout se passe paisiblement, vous pourrez rentrer à Hanoi après accord avec l'Etat-Major.

(7) Par contre, si l'Amiral refuse, l'action militaire aura lieu dès la nuit du 9 mars, et désormais vous agirez selon les ordres de l'Etat-Major. Dès la fin de cette intervention, vous irez expliquer à S. M. l'Empereur et à son Gouvernement les raisons de cette opération. Vous tâcherez de leur faire bien comprendre que le Japon n'a aucune ambition territoriale mais qu'il est désireux de gagner la guerre contre les Anglo-Américains et que pour atteindre ce but nous demandons leur sincère collaboration.

(8) Comme condition de cette collaboration, il se peut qu'ils désirent déclarer l'indépendance de l'Annam. Nous ne pouvons nous y opposer. C'est un acte de souveraineté qui appartient au jugement des dirigeants annamites et qui ne nous regarde pas directement. Ce sont eux qui doivent, à l'avenir, en prendre toutes les responsabilités devant le monde.

(9) Il est toutefois entendu que, pour les besoins militaires, l'Armée Japonaise gèrera elle-même toutes les administrations des transports ferroviaires, maritimes, fluviaux et terrestres, les services postaux et radioélectriques, les bureaux de police et de la sûreté et, pour éviter trop de bouleversements, tous les services généraux appartenant aux pouvoirs du Gouvernement Général demeureront gérés par les Autorités Japonaises jusqu'à nouvel ordre.

(10) De toute façon, il est indispensable d'établir un bureau de liaison entre ce Gouvernement d'Annam et les Autorités Militaires et Civiles Japonaises qui seront chargées des Affaires du Gouvernement Général. Vous dirigerez ce bureau et gèrerez temporairement les

les affaires de la Résidence Supérieure de l'Annam, en attendant que le Gouvernement Annamite soit organisé pour diriger lui-même toute son administration civile.

(11) Vous êtes donc chargé de faire clairement comprendre au Gouvernement Annamite toutes ces conditions limitatives, lesquelles sont nécessaires en vue de faciliter à l'Armée Japonaise la poursuite de la Guerre. Il faut également que vous puissiez conseiller et guider les actions de ce Gouvernement selon les directives de notre Etat-Major afin d'aider l'Armée Japonaise à bien organiser la défense du pays.

(12) Tous les frais personnels (traitements, indemnités, etc.) des Autorités Civiles Japonaises seront comme auparavant à la charge des Ministères auxquels elles appartiennent respectivement. Les frais matériels de vos bureaux seront seuls à la charge du Trésor Indochinois dans la limite des budgets de l'année courante de la Résidence Supérieure. Si le Gouvernement Annamite en exprime le désir, vous pourrez proposer la nomination d'autres conseillers japonais dans les questions techniques, avec l'accord préalable de l'Etat-Major et du Gouvernement Général.

Des instructions semblables à ce qui précède ont été également données à mes collègues chargés de la même mission soit pour le Cambodge soit pour le Louang-Prabang. Nous savions que les suggestions faites par l'Ambassadeur Matsumoto et le Ministre Tsukamoto avaient été largement prises en considération et acceptées par l'Etat-Major dans la composition de ces instructions.

(H) Mes sentiments personnels et ceux de mes collègues de la Mission

J'ai ainsi été subitement placé, avec tous mes collègues de la Mission Diplomatique, sous le contrôle des Autorités Militaires. C'était un fait accompli; je n'avais aucune alternative que celle d'accepter sans discussion ma nouvelle mission. D'ailleurs, mes sentiments me dictaient de sacrifier à ma patrie déjà très menacée et mes intérêts et mes vues personnels; d'autant plus que, dans la situation où l'on me plaçait, j'avais l'espoir de pouvoir mener une politique de compréhension et de sagesse en vue d'atténuer les

conséquences

conséquences douloureuses que cette action militaire pourrait provoquer; je pensais aussi que, dans la limite de mes pouvoirs, je saisisrai toutes les occasions pour adoucir les mesures qui seraient prises sans discernement.

Avant de quitter Saigon, j'ai eu, avec mes collègues de notre Mission Diplomatique, un entretien dans la stricte intimité, j'ai constaté qu'ils avaient ces mêmes pensées, ce même état d'âme. L'Ambassadeur Matsumoto m'a dit qu'il ferait tout son possible pour convaincre l'Amiral Decoux du grand intérêt qu'il y a pour l'Indochine d'accéder à la demande de l'Armée Japonaise en vue d'éviter les désastres humains et les ruines matérielles. Nous souhaitons vivement qu'il réussit dans cette négociation extrêmement délicate et importante; mais nous pensions aussi que cette probabilité était malheureusement très faible; tous, nous nous sommes promis de faire tout le bien possible dans l'accomplissement de notre nouvelle tâche plus délicate et plus lourde que jamais.

...+...+...+...

CHAPITRE II

Affaire du 9 mars à Hué et en Annam

I - Arrivée à Hué et entretien avec le Capitaine Araf

J'ai quitté Saigon, le 8 mars vers 14 heures, accompagné du Consul Général Konagaya et du Consul Watanabe. Arrivés à Tourane à 17 H. 30, nous avons fait connaissance du Général Nagano, Commandant en chef de l'Armée Japonaise en Annam, et du Colonel Inaf, chef de son Etat-Major; tous me paraissaient très préoccupés de l'exécution des ordres reçus du haut Commandement de Saigon, le nombre de leurs effectifs étant très limité en rapport de la vaste étendue de leur champs d'opération. Ils nous ont simplement priés de rester toujours en contact avec le chef du détachement à Hué chargé de nous renseigner et de faire la liaison entre nous. Tard dans la nuit, nous sommes arrivés à la Résidence consulaire à Hué. Le 9 mars matin à 10 heures, j'ai reçu la visite du Capitaine Araf, commandant du petit détachement à Hué. Il m'a expliqué ce qui suit:

"En cas de refus de l'Amiral Decoux d'accepter la proposition japonaise, (le délai étant fixé à 10 heures de ce soir), sur un signal radiotélégraphique, il sera obligé de désarmer par force tous les effectifs franco-indochinois de Hué, aussi bien les tirailleurs de la B.A.L., que les bao-ans de la Garde Indigène, se trouvant au Sud-Est du fleuve des parfums. L'autre rive du fleuve sera à la charge du régiment qui viendra de Quangtri sous l'ordre du Colonel Kawai. Son détachement étant très peu nombreux, il ne pourra réussir l'opération que par une attaque surprise. Il me demande de ne me montrer à personne pendant la journée par mesure de prudence.

Dès

Dès que l'opération sera terminée, il viendra me chercher pour m'escorter jusqu'au Palais Impérial, en vue de mon premier entretien avec S. M. l'Empereur."

(J'ai compris qu'il me notifiât poliment de rester dans la Résidence Consulaire.)

II - Préparation du coup de main à Hué

Au cours de cet entretien avec le Capitaine Araï, je n'ai rien pu savoir sur les préparations stratégiques de notre Armée concernant l'opération fixée pour le soir. A ma connaissance aucun membre de notre Consulat n'en a été mis au courant. Nous étions très inquiets sur l'issue de cette opération, sachant que le nombre de nos effectifs était très faible.

(A) (B) Action sur les tirailleurs et les gardes indigènes

Nous avons supposé que l'Armée s'était peut-être assurée la complicité de quelques effectifs indigènes, nationalistes par exemple. Mais personne parmi nous, fonctionnaires civils, ne pouvait savoir si l'Armée avait réellement essayé de le faire. C'était peu probable, l'Armée se montrait toujours très sceptique sur la fidélité des éléments indigènes. Par la suite, nous avons compris, plutôt deviné, que notre Armée escomptait qu'une fois l'opération commencée, avec des appels explicatifs lancés sur cette action, elle obtiendrait le sabotage, des désertions ou la trahison de quelques effectifs indigènes se rangeant dans le camp le plus fort ou se réveillant dans des sentiments patriotiques. Dans ce but, l'Armée avait préparé ses appels en langue indigène, qu'elle a fait distribuer en imprimés ou diffuser de vive-voix parmi les éléments

éléments indigènes, de même qu'elle avait imprimés d'autres appels destinés aux militaires français.

(C) (D) Action dans la Citadelle et auprès de la Cour Impériale

Je crois savoir également que l'Armée n'a rien prévu en ce qui concerne la pénétration dans la citadelle et auprès de S. M. l'Empereur. J'imagine que c'est toujours la même raison de prudence qui dictait cette attitude passive de l'Armée Japonaise.

Il est à noter que le Capitaine Araf était inquiet de ne pas savoir, le 9 mars matin, où se trouvaient LL. MM. Bao-Daï et l'Empératrice, partis pour la chasse dans les environs de Hué.

Le Consul Urabé n'a jamais été pressenti par nos autorités militaires pour tenter quoique ce soit auprès de la Cour Impériale ou des autorités mandarinales.

(E) Complicités dans les Provinces

Quant aux provinces, il était matériellement impossible pour notre Armée d'essayer d'avancer un rapprochement auprès des autorités mandarinales, elle n'avait pas à sa disposition des collaborateurs à la hauteur d'une tâche aussi délicate que vaste, ni suffisamment d'interprètes capables d'une pareille mission.

En conclusion, je pense pouvoir affirmer, sans risque de grosses erreurs, que la préparation du coup du 9 mars était faite strictement dans la limite nécessaire de la stratégie militaire, dont je n'ai pu savoir aucun détail jusqu'à la fin et qu'elle était presque nulle dans le domaine politique.

(F) Instructions données aux soldats

Concernant les préparatifs militaires à Hué, au cours de
conversations

conversations personnelles que j'ai eues ultérieurement avec quelques officiers, il m'a été révélé ce qui suit: Seuls les chefs de bataillons et quelques officiers furent mis au courant, un peu avant le 9 mars seulement, des plans établis par l'Etat-Major Général de Saigon. Mais les soldats en furent tenus dans l'ignorance la plus stricte jusqu'à la dernière minute. Lorsqu'ils partirent avec leur équipement complet, ils croyaient sortir pour un exercice de nuit comme d'habitude; ils ne comprirent la réalité que lorsque, avant de prendre les positions de combats, leur furent données des instructions précises et de brèves explications sur le but fondamental de l'opération, - tel qu'il a été dit dans la proclamation N° 1 du Général Commandant en chef, publiée, affichée et distribuée partout dès le lendemain matin, - à savoir: "la neutralisation de l'Armée Franco-Indochinoise." Il leur fut précisé que "l'opération devra se faire par surprise et être menée de façon à faire le moins de dégâts possible. Qu'ils ne devraient user de leurs armes que sur un ordre expresse et surtout de ne pas tuer inutilement". Quand l'action semblait traîner en longueur, les soldats se sont demandés pourquoi on ne faisait pas un feu plus intense, ce qui aurait hâter la fin de leur tâche. Leurs chefs ont fidèlement observé les consignes ci-haut indiquées d'éviter les dégâts inutiles. Ce fut seulement après la fin de l'action que les officiers ont pu expliquer aux soldats plus amplement le but et la méthode de cette opération.

Ce qui précède me permet de déduire que 1° - L'Etat-Major a voulu que le désarmement soit fait adroitement sans causer d'inutiles dégâts matériels, et surtout avec le moins possible de perte humaine

chez

chez les adversaires, qu'il ne considérait pas comme ennemis à proprement parler, et 2° il a voulu, pour cela même, que l'action fût gardée en secret absolu jusqu'à la dernière minute, même vis à vis des soldats japonais, ce qui fait que la complicité des éléments ennemis fût impossible à rechercher au préalable en vue de cette action.

(2) Motifs de cette désignation

Je ne sais pas pour quel motif on m'a choisi plutôt qu'un autre au poste de chef. Depuis plus de quatre ans, j'étais toujours resté à Hanoi, très au courant des affaires du Tonkin, y connaissant beaucoup de monde, alors que je n'avais aucune connaissance des choses et des hommes en Annam. Au cours de mon entretien du 5 mars à l'Etat-Major à Saigon, j'ai attiré l'attention de mes deux interlocuteurs militaires sur ce fait; j'ai insisté sur ma préférence de travailler à Hanoi, en connaissance de cause et avec plus de confiance dans mes moyens. Mais, ils m'ont répondu, avec une habileté consommée, que personne ne serait aussi qualifié que moi pour ce poste après le Gouvernement Annamite, que ma connaissance de la langue française évitera tout malentendu et qu'ils mettaient une grande importance à ce que la collaboration de l'Annam soit assurée en entier à l'Armée japonaise. Ils m'ont aussi expliqué que, de par la préséance, sa place était auprès de S. M. Bao-Hai. Ils m'ont enfin précisé que tout le projet de cette organisation avait été accepté au préalable par le Gouvernement japonais, qu'il n'était plus possible de le modifier, l'action étant prévue pour le 9 avril.

Je n'avais donc qu'à m'incliner devant leurs raisons telles qu'ils me les présentaient. Certes, mes sentiments personnels résultant de

CHAPITRE III

Action après le 9 mars 1945

(Sous ce chapitre, le terme "action"^{est} employé au sens le plus courant de ce mot; je ne fais aucune réserve comme au no. III du chapitre Ier.)

(A) Ma désignation à Hué

(1) Motifs de cette désignation

Je ne sais pas pourquoi on m'a choisi plutôt qu'un autre au poste de Hué. Depuis plus de quatre ans, j'étais toujours resté à Hanoi, très au courant des affaires du Tonkin, y connaissant beaucoup de monde, alors que je n'avais aucune connaissance des choses et des hommes en Annam. Au cours de mon entretien du 6 mars à l'Etat-Major à Saigon, j'ai attiré l'attention de mes deux interlocuteurs militaires sur ce fait; j'ai insisté sur ma préférence de travailler à Hanoi, en connaissance de cause et avec plus de confiance dans mes moyens. Mais, ils m'ont répondu, avec une habileté consommée, que personne ne serait aussi qualifiée que moi pour ce poste auprès du Gouvernement Annamite, que ma connaissance de la langue française évitera tout malentendu et qu'ils mettaient une grande importance à ce que la collaboration de l'Annam soit assurée en entier à l'Armée japonaise. Ils m'ont aussi expliqué que, de par la préséance, ma place était auprès de S. M. Bao-Dai. Ils m'ont enfin précisé que tout le projet de cette organisation avait été accepté au préalable par le Gouvernement Japonais, qu'il n'était plus possible de le modifier, l'action étant prévue pour le 9 mars.

Je n'avais donc qu'à m'incliner devant leurs raisons telles qu'ils me les présentaient. Certes, mes sentiments personnels résultant de

mon éducation et de mon mariage, ma pensée politique humanitaire et ma religion, ont dû entrer dans leurs considérations avant leur décision à mon égard. Peut-être, ont-ils voulu m'éloigner momentanément de ma famille et aussi de Hanoï. De toute façon, il m'était inutile de chercher les motifs secrets de ma nomination.

(2) Mon rôle à Hué

Tout le rôle que j'ai dû jouer à Hué après le 9 mars était arrêté d'avance, et dicté dans les instructions que l'Etat-Major m'avaient données le 6 mars matin et dont le résumé se trouve exposé ci-dessus (Ch. Ier, N° 4 (i)^{P30}). Mais, l'application des principes énoncés dans ces instructions du début devait subir, par la suite, certaines modifications circonstanciées, dont je me réserve de parler ultérieurement par ordre chronologique.

(3) Services secrets auprès de moi

Quant à la question relative au rôle exercé par des agents de services secrets auprès de moi, je ne puis en saisir au juste le sens. S'agit-il de services secrets contre moi, probablement ils existaient. En tout cas, ils ne pouvaient influencer en aucune façon mes sentiments, mes actions; je ne me souciais point de leur existence. S'agit-il de services secrets à ma solde ou en ma faveur? Je n'avais ni le temps, ni le moyen matériel, ni confiance en mon entourage pour en user.

Un peu plus tard, le chef de la Gendarmerie Japonaise, qui était chargé des fonctions du Directeur de la Sûreté de l'Annam, m'a envoyé de temps en temps les copies des informations ou rapports de ses agents sur diverses questions politiques ou économiques du pays. Mais, leurs

leurs contenus étaient presque toujours sans grande valeur pour moi; ils reflétaient surtout les sentiments personnels et les tendances politiques des informateurs.

(B) Déclaration de l'Indépendance de l'Empire d'Annam

(1) Ma première prise de contact avec S. M. Bao-Daï

Le 10 mars, après-midi à 4 h. 1/2, le Capitaine Araf est venu me chercher pour m'accompagner au Palais avec le Consul Watanabe. S. M. Bao-Daï attendait sans doute avec impatience notre visite après l'événement de la nuit. Quand nous sommes arrivés au Palais, Elle nous a reçus immédiatement dans la Salle d'Audience Officielle, assistée seulement de S. Exc. Pham-Quynh. C'était la première fois que j'avais l'honneur d'être reçu en Audience par S. M. Bao-Daï. Après leur avoir présenté le Consul Watanabe et le Capitaine Araf, je suis entré tout de suite dans le vif de mon exposé sur ce grand événement, en me conformant strictement aux instructions de l'Etat-Major, comme il suit:

"Jusqu'à présent, le Japon est resté fidèle à sa politique du maintien du statu-quo en Indochine, le seul moyen de sauvegarder les intérêts communs des deux pays, le Gouvernement Général collaborant avec le Japon. Mais, par suite des récents événements survenus en Europe, le Gouvernement du Maréchal Pétain n'existe plus et l'influence politique du Gouvernement du Général de Gaulle se fait sentir très fortement contre l'Armée Japonaise en Indochine. D'autre part, l'évolution de la Guerre du Pacifique s'est avérée, ces temps derniers, moins heureuse pour l'Armée Japonaise. Celle-ci craint l'éventualité d'un débarquement ennemi sur la côte indochinoise. Or, notre Etat-Major a eu dernièrement des renseignements très précis sur

l'existence

l'existence d'un mouvement de résistance contre l'Armée Japonaise parmi les dirigeants de l'Armée Franco-Indochinoise, avec un pourcentage sensible de civils français. Il en a déduit que, dès qu'une occasion propice se présentera, les Forces Franco-Indochinoises se retourneront contre l'Armée Japonaise. Dans ces conditions, d'accord avec le Gouvernement du Japon, l'Etat-Major a décidé de prendre, en temps utile, les mesures de précaution nécessaires pour sauvegarder sa propre sécurité et renforcer les moyens de défense de l'Indochine contre les envahisseurs anglo-américains. Dans ce but, notre armée a demandé à l'Amiral Decoux, par l'intermédiaire de l'Ambassadeur Matsumoto, de procéder immédiatement au désarmement de l'Armée Franco-Indochinoise en vue d'une nouvelle organisation de la défense commune de ce pays. Le Gouverneur Général s'est opposé à cette demande de l'Armée Japonaise. Celle-ci fut obligée d'entrer immédiatement en action brusquée en vue de désarmer l'Armée Franco-Indochinoise, sans laisser le temps à cette dernière de se préparer à la résistance. Cette action vient de se terminer à Hué. Nous venons d'apprendre par les télégrammes militaires que partout dans les centres tels que Saigon, Hanoi, Haiphong, Tourane, etc. l'opération s'est déroulée de même façon à la même heure.

Par ordre de l'Etat-Major de notre Armée et au nom de mon Gouvernement, je viens informer Votre Majesté de toutes ces nouvelles et La prier de vouloir bien prendre note que, malgré l'apparence violente de ces opérations, les motifs et les buts étant bien déterminés comme je viens de les exposer, le Japon n'a aucune autre intention agressive contre ce pays, ni surtout aucune ambition territoriale sur l'Indochine.

Je suis chargé d'attirer l'attention de Votre Majesté et de Son Gouvernement sur les déclarations officielles qui ont été faites en maintes occasions récentes par le Premier Ministre du Japon, réitérant l'assurance que le Japon ne poursuit la Guerre de la Grande Asie Orientale que dans l'unique but d'établir la coprosperité dans cette vaste zone.

Dans ces circonstances, j'ai la mission de prier Votre Majesté et Son Gouvernement de vouloir bien accepter de collaborer dès maintenant avec le Japon en vue de l'aider dans la poursuite de son entreprise, de l'issue de laquelle dépend l'avenir de tous les pays d'Asie Orientale. Je serais donc très honoré si je pouvais connaître l'opinion de Votre Majesté et de Son Gouvernement sur ce sujet. Je dois en faire le rapport à notre Etat-Major qui le transmettra à mon Gouvernement".

(2) Réaction chez S. M. Bao-Daï

S.M. Bao-Daï, très digne et très calme, n'a montré aucune émotion en nous recevant, Elle a écouté mon exposé avec une grande attention. S. Exc. Pham-Quynh m'a semblé plus ému que S. M. l'Empereur. Mais sa physionomie s'est détendue peu à peu. Je suppose que toutes les deux avaient quelques appréhensions sur ce que j'allais leur communiquer. Puis, Elles ont compris que l'intention de notre Armée leur était plutôt favorable, que par conséquent Elles pourraient en tirer quelques espérances.

Sa Majesté m'a tout d'abord exprimé ses remerciements pour la bienveillante attitude des Autorités Japonaises à l'égard de la Cour Impériale et du Gouvernement d'Annam, sa compréhension sur la genèse

de cette opération ainsi que ses félicitations pour les succès militaires déjà obtenus. Elle a dit ensuite, qu'Elle n'avait jamais douté des sincères intentions du Japon, mais qu'Elle prenait acte, avec plaisir, de l'affirmation officielle réitérée par ma bouche, que le Japon n'avait aucune ambition territoriale quelconque, que, par conséquent, Elle pouvait considérer que, par l'intervention de cette nuit, son pays et son peuple venaient d'être délivrés de la domination étrangère. Elle a ajouté que dans ces conditions, Elle pourra collaborer avec le Japon en vue d'affermir l'Indépendance de l'Annam. Elle a ensuite donné ordre à S. Exc. Pham-Quynh de voir avec moi toutes les possibilités à ce sujet.

(3) Attitude de S. Exc. Pham-Quynh

Le Premier Ministre qui l'écoutait avec déférence, s'est alors adressé à moi en disant qu'il partageait en entiers les sentiments et les idées que S. M. l'Empereur venait de m'exprimer. Il m'a ensuite posé, avec la permission de Sa Majesté, une question qu'il qualifiait de "pratique" et qu'il pensait nécessaire de préciser parce qu'il s'agissait maintenant de faire face à une nouvelle situation et qu'il fallait l'examiner d'un point de vue réaliste. Sa question peut se résumer comme il suit: "Puisque l'Armée Franco-Indochinoise est désarmée, les Autorités Françaises seront de ce fait dessaisies de leurs pouvoirs politiques et administratifs. Dans ce cas, tout le système du Protectorat Français sur l'Annam ne peut plus exister, et tout naturellement l'Annam devra recouvrer son indépendance. Pour que nous puissions collaborer efficacement avec le Japon, il nous faut obtenir l'appui de tout notre peuple et pour cela le prestige de notre Gouvernement doit être

être renforcé par un acte solennel de déclaration de l'Indépendance. Je voudrais savoir franchement quel est l'avis du Japon à ce sujet".

(4) Ma réponse à la demande de S. Exc. Pham-Quynh

Je lui ai répondu en ces termes: "S. Exc. le Premier Ministre a raison de me poser cette question. La déclaration de l'Indépendance est un acte de Souveraineté qui doit être jugé et exécuté du point de vue de la politique intérieure du pays intéressé. Ni le Gouvernement du Japon, ni l'Armée Japonaise n'ont à intervenir à ce sujet. Vous êtes absolument libre d'agir selon le jugement de votre Gouvernement. Je suis toutefois chargé par notre Etat-Major à Saigon de vous informer que, dans le but d'organiser et de faciliter la défense de ce pays contre l'invasion éventuelle ennemie, notre Armée désire que le statu quo politique et administratif soit maintenu dans le pays dans une mesure aussi large que possible, que l'ordre et la tranquillité soit rétablis le plus tôt possible. D'autre part, elle se réserve, toujours dans le même but, la gestion et le contrôle de tout le système des transports et des communications ainsi que des services appartenant au Gouvernement Général. En conséquence, pour tous les détails de notre collaboration, il faut établir une liaison constante entre votre Gouvernement et l'Etat-Major de notre Armée. Par ordre de ce dernier, je me tiendrai désormais à votre entière disposition pour étudier ensemble toutes les questions qui se poseront pour réaliser cette collaboration".

S. Exc. Pham-Quynh m'a dit que, dans ces conditions, il allait convoquer immédiatement le Conseil des Ministres devant Sa Majesté, pour lui communiquer ce qui s'est dit en cette Audience et pour

délibérer

délibérer sur les grands problèmes qui en découlent. Il m'a demandé de revenir le même soir à 11 heures au Ministère de l'Intérieur, pour qu'il puisse me transmettre les décisions qui auront été prises par le Gouvernement. Sa Majesté Bao-Daï ayant écouté avec attention l'entretien qui eut lieu entre son Premier Ministre et moi-même, et ayant approuvé tout ce qui a été dit, j'ai pris congé immédiatement en le remerciant de son aimable accueil.

(5) Décision du Gouvernement Annamite

Comme convenu, à 23 heures (10 mars), je me suis rendu, accompagné du Consul Watanabé, au Ministère de l'Intérieur où S. Exc. Pham-Quynh m'attendait en présence de tous ses collègues ministériels. Les présentations terminées, le Premier Ministre m'a annoncé que le Conseil des Ministres ayant entendu sa communication et après des délibérations bien nourries, venait de décider, avec la haute approbation de S. M. l'Empereur Bao-Daï, que l'Indépendance de l'Empire d'Annam soit immédiatement proclamée et publiée rapidement à travers tout le territoire de l'Empire et devant le monde entier. Cependant, comme le Gouvernement ne dispose pas encore de moyen de diffusion de grande ampleur, il est obligé de demander aux Autorités Militaires Japonaises de se charger de sa diffusion.

Et, en me remettant une copie de ladite proclamation, il m'a courtoisement demandé si je n'avais pas quelques observations à présenter du point de vue du Japon aux termes de ce projet qu'il soumettra, après accord, à la sanction définitive de Sa Majesté. Ayant parcouru rapidement ledit projet, j'ai répondu que je ne voyais aucune objection possible de la part du Japon à ce texte, puisque la

question

question relève exclusivement de l'Autorité du Gouvernement Annamite. J'ai promi de faire le nécessaire pour que la publication en soit faite par les soins de nos militaires.

Le lendemain, mardi 11 mars, à 10 heures, au Palais de Co-Mat, S. Exc. Pham-Quynh m'a reçu, en présence de tous les Ministres, et m'a remis le texte officiel de la proclamation, muni de la signature et du sceau de S. M. Bao-Dai, avec les contresignatures de tous les Ministres. Il m'a déclaré que son Gouvernement était heureux de marquer par cet acte solennel le premier pas dans une nouvelle époque de l'histoire de l'Annam. Il m'a été ensuite demandé:

- 1° de donner à cet acte, comme convenu, la plus large publicité;
- 2° de transmettre les vifs remerciements de son Gouvernement à l'Armée Japonaise pour tous ses égards; et
- 3° d'adresser par l'entremise du Gouvernement de Tokio l'expression de la gratitude de S. M. Bao-Dai à S. M. l'Empereur du Japon.

Je lui ai répondu que je ferai tout le nécessaire et nous avons fixé un nouveau rendez-vous dans l'après-midi du même jour pour nous entretenir d'autres affaires urgentes. En rentrant, j'ai saisi immédiatement le Service de l'I.P.P. géré par un journaliste japonais, M. Tominaga, placé sous le contrôle militaire, en vue de donner la publicité requise au Décret Impérial N°. 1 daté de ce jour (11 mars) proclamant l'Indépendance de l'Empire d'Annam. Les télégrammes ont été envoyés à ce sujet à Saigon, Hanof, et Tokio, par les soins des Autorités Militaires.

(6) Attitude des différentes personnalités annamites

Il est très difficile pour moi de la préciser mon opinion à ce sujet.

sujet. Car, apparemment, sauf quelques rares exceptions, personne n'a parlé avec moi dans une franchise absolue, ne me connaissant pas assez et se méfiant peut-être de ma situation officielle.

(a) Attitude personnel de S. M. l'Empereur.

S. M. Bao-Dai s'est énergiquement lancé dans la nouvelle politique de l'Indépendance d'Annam, qu'il a très intelligemment comprise; ses sentiments patriotiques l'y poussaient. Consciente de son devoir envers ses Ancêtres et son peuple, Elle s'est mise, Sa décision une fois prise, à travailler avec ardeur pour le pays. Elle m'a dit, un jour, que sous le régime de Protectorat français, Elle n'avait pas comme Souverain aucune activité, tout étant réglé par la Résidence Supérieure; que, jusqu'à ce jour, Elle avait préféré passer son temps à la chasse et aux sports plutôt que de s'occuper de politique. Mais, maintenant, Elle s'intéresse beaucoup et apporte toute son attention aux affaires d'Etat.

(b) Attitude de S. M. l'Impératrice

S. M. l'Impératrice est toujours restée en dehors de tous ces événements. Chaque fois que j'ai eu l'honneur de la rencontrer, Elle s'est montrée très discrète; mais, elle s'est beaucoup inquiétée du sort de LL. AA. ses enfants qui se trouvaient à Dalat, de leur éducation et de leurs études à l'avenir. Leur retour à Hué, en bonne santé, lui a été une grande joie.

(c) Opinion personnelle de S. Exc. Pham-Quynh

S. Exc. Pham-Quynh a agi également selon l'opportunité du moment. Il a spontanément choisi le chemin qu'il a jugé le meilleur à travers les flots des événements. C'était un homme de très haute culture et

de grande capacité politique. Je regrette son décès survenu récemment dans sa sage retraite. Je rends hommage à sa qualité d'excellent homme d'Etat. Au cours des conversations personnelles que j'ai eues souvent avec lui pendant qu'il restait encore au pouvoir, je pense avoir compris ses idées sur l'état actuel et l'avenir de l'Annam. Il m'a dit souvent qu'il connaissait à fond la culture française et qu'il comptait parmi les Français d'excellents amis. Ce qu'il regrettait, c'était la politique coloniale du Gouvernement français qui n'a jamais compris l'aspiration du peuple annamite, ni l'intérêt qu'il y aurait eu pour la France de traiter ce peuple en amis et non comme inférieurs. Il savait que les partis nationalistes le jugeaient trop francophile et le considéraient comme faisant le jeu de la politique coloniale française. Il se justifiait cependant comme vrai patriote, disant qu'il avait toujours à coeur d'assurer au peuple annamite un sort meilleur dans la limite de ses pouvoirs et de ses possibilités, lesquels étaient très limités. Il portait une grande fidélité à S. M. Bao-Daï qui a daigné placé en lui toute sa confiance. Tant que le pays est pauvre et ne dispose d'aucun moyen matériel de lutte, il n'y a qu'à négocier avec la France par le raisonnement et la persuasion, ce qui exige beaucoup de temps, de tact et de patience. Or, les événements extérieurs se sont précipités et, par suite de l'action militaire japonaise, les Autorités Françaises ont été brusquement dessaisies de leurs pouvoirs. L'Annam ne pouvant plus compter sur le Protectorat, il fallait que le peuple se réveillât et saisît cette occasion pour reprendre sa liberté. Maintenant, il faut que l'Annam se montre capable de se

gouverner

gouverner seul. Mais, le Gouvernement actuel n'est pas préparé à faire face à un si brusque changement et sa composition actuelle est trop faible pour mener à bien sa trop lourde tâche. C'est pourquoi, S. M. Bao-Daï et lui-même, ont envisagé immédiatement à réorganiser le Gouvernement, en cherchant de bons collaborateurs parmi toutes les personnalités annamites, restées jusqu'ici à l'écart du pouvoir. Le Premier Ministre était d'avis que l'avenir de l'Annam dépendrait surtout de la formation des nouvelles générations intellectuelles. Si la jeunesse travaille avec ardeur et patriotisme, l'avenir du pays sera plein d'espoir, il faut pour cela envisager aussi tôt que possible la réforme de l'instruction publique.

(d) Attitude des autres personnalités

En ce qui concerne les autres Ministres du Gouvernement Pham-Quynh, je n'ai aucune idée sur leur attitude personnelle, n'ayant jamais eu l'occasion d'avoir un entretien privé avec chacun d'eux. S. Exc. Ho-dac-Khai, Ministre des Finances, m'a semblé compétent et très actif; S. Exc. Bui-bang-Doan, Ministre de Justice, était connu pour sa grande probité. Ces deux Ministres étaient soucieux de leur responsabilité devant la nouvelle situation.

Les autres personnalités politiques annamites de Hué, que j'ai pu voir par la suite, se sont montrés généralement très prudentes et circonspectes sur les questions politiques et ne se sont jamais exprimés ouvertement. Il y eut cependant deux seules exceptions:

(1) M. Huynh-tuc-Khan, nationaliste septuagénaire, fondateur du journal "Voix de Peuple" (民聲) qui m'a dit très ouvertement: "Ni le Roi Bao-Daï ni le Ministre Pham-Quynh n'ont aucune popularité; on

les juge serviteurs fidèles des Français. L'Empire d'Annam doit réunir les trois pays du Nord, du Centre et du Sud. L'Annam seul ne pourra vivre comme pays indépendant sans le Tonkin et la Cochinchine". et (2) S. Exc. Ngo-dinh-Khof, ancien Ministre, qui m'a tenu à peu près le même langage, en précisant que "son jeune frère Diem était l'homme de la situation, mais qu'il n'acceptera jamais de travailler sous S. M. Bao-Dai, ni de collaborer avec S. E. Pham-Quynh. La grande majorité d'hommes d'Etat annamites partagent ses sentiments."

A ceux-ci, j'ai toujours expliqué que l'Armée Japonaise était avant tout désireuse d'éviter ces changements, de maintenir le statu quo politique en Indochine où elle organisait fiévreusement la défense du pays contre une invasion éventuelle. Ils m'ont alors répliqué que la situation serait bientôt intenable et le changement du Gouvernement inévitable. J'ai constaté plus tard le bien fondé de leurs observations.

(C) Organisation de l'Annam après le 9 mars

(1) Jusqu'à la formation du nouveau Gouvernement

(a) Gestion des Affaires de la Résidence Supérieure

1° Instructions de l'Etat-Major à ce sujet

En prévision de l'action militaire désarmant les forces franco-indochinoises, l'Etat-Major de l'Armée Japonaise à Saigon m'avait ordonné de prendre en main, dès la fin de cette action, l'organisation administrative de la Résidence Supérieure de l'Annam. "Cette mesure est impérative, m'a-t-on dit, il faut que la vie sociale et administrative du pays ne souffre pas longtemps des conséquences de l'action et qu'elle reprenne très vite son aspect normal. Le statu quo doit

être

être respecté dans une mesure aussi large que possible, pour éviter le bouleversement de l'organisation économique du pays. Si certains fonctionnaires français, surtout les techniciens ou spécialistes, veulent bien continuer de travailler, nous accepterons avec plaisir leur assistance. Mais il faudra veiller à leur sécurité personnelle. Les Autorités civiles devront étudier toutes les possibilités à ce sujet, en prenant les avis du Commandant en chef ou de l'Etat-Major de l'Armée de chaque région intéressée.

2° Situation des Français à Hué

J'ai donc consulté immédiatement les Autorités Militaires sur place, concernant la situation particulière à Hué. Elles se sont montrées très préoccupées des lourdes tâches qui leur incombent à ce moment, n'ayant à leur disposition qu'un nombre visiblement insuffisant d'effectifs. Or, elles avaient été informées que les esprits étaient très agités, que certains éléments annamites profiteraient de la situation, que les Français pourraient être menacés.

3° Notre conclusion et avis des fonctionnaires annamites.

Après de mures réflexions et discussion, et sur ma suggestion, nous sommes arrivés à la conclusion que, dans ces circonstances, seul un quartier résidentiel spécial aux Français permettrait d'assurer plus efficacement leur sécurité. Dans ce cas, les bureaux de la Résidence Supérieure se trouvent en dehors de cette zone, il devenait difficile aux fonctionnaires français de s'y rendre tous les jours. D'autre part, j'ai appris que leur collaboration était très problématique; qu'aucun chef français n'accepterait de travailler avec les Japonais. Il fallait donc envisager leur remplacement par les sous-chef

annamites

annamites.

J'ai réuni, le 12 mars matin, tous les sous-chefs annamites des différents bureaux, et je les ai interrogés sur les possibilités de continuer les affaires administratives en l'absence de la collaboration des fonctions ^{nâire} français. Ils m'ont assuré à l'unanimité qu'ils pouvaient le faire sans inconvénient. D'après l'atmosphère de cette réunion, je me suis rendu compte qu'aucun fonctionnaire français ne pourrait, sans risque, reprendre la direction de son service; qu'il était plus prudent de ne pas avoir recours à leur collaboration.

4° Décision d'écartier la collaboration française

C'est ainsi que sur mon rapport à ce sujet, les Autorités Militaires ont décidé de demander à ces hauts fonctionnaires français ~~de demander à ces hauts fonctionnaires français~~ de remettre à la Mission Civile les affaires courantes de leurs bureaux. Le 14 mars matin, assisté seulement du Consul Général Konagaya, j'ai reçu, l'un après l'autre, chacun de ces messieurs dans leur bureau respectif et le passage des affaires a eu lieu très courtoisement.

Le lendemain matin, j'ai vu S. Exc. Haelewyn dans son Bureau à sa Résidence où elle était gardée à vue avec sa famille et les familles de MM. Delsalle frères. Je lui ai personnellement exprimé toute ma sympathie et expliqué rapidement ce qui s'est passé. Il a beaucoup regretté que des événements extérieurs aient provoqué ce triste état de choses, lequel, à son avis, se révélerait désastreux aussi bien pour l'Indochine que pour le Japon.

5° Prise de mes fonctions à la Résidence Supérieure.

Dès le 15 mars matin, j'ai pris effectivement mes fonctions à

la Résidence Supérieure. J'ai choisi l'ancien bureau de M. Philippe, Directeur des Bureaux, comme mon bureau personnel, et quelques pièces attenantes pour mon cabinet et secrétariat où j'avais quelques collaborateurs de la Mission Diplomatique Japonaise. J'ai désigné à titre provisoire les anciens sous-chefs de bureau comme chefs de bureau d'après la liste qui m'a été présentée par M. Mai, Chef du Bureau du personnel. Depuis lors, je n'ai eu qu'à me louer de la capacité et du zèle montrés par ces fonctionnaires qui étaient très bien formés par leurs anciens chefs. Ils étaient tous excellents travailleurs, chacun dans les affaires de sa compétence. J'ai remarqué notamment les grandes qualités de M. Ngo-van-Ngo (questions financières), M. Le-ba-Khan (questions de ravitaillements), ainsi que de M. Ngo-dinh-Huan (Inspecteur du travail) que j'ai gardé auprès de moi, comme secrétaire particulier et sous-chef de Cabinet.

(b) Ma Position Officielle à Hué

1° Demande de S. Exc. Pham-Quynh

Au cours d'un entretien que j'ai eu avec S. Exc. Pham Quynh, le 12 mars, pour étudier ensemble les problèmes urgents, le Premier Ministre m'a exprimé les idées suivantes: "L'organisation actuelle du Gouvernement Annamite, trop archaïque, est faite seulement pour l'administration mandarinale et non pour s'occuper des affaires administratives modernes, lesquelles ont été expédiées jusqu'à présent par la Résidence Supérieure. Il faut que celle-ci continue à expédier ces affaires comme auparavant jusqu'à ce que le Gouvernement soit réorganisé convenablement pour pouvoir la remplacer. En attendant, S. M. l'Empereur et son Gouvernement désirent que je remplace temporairement

temporairement le Résident Supérieur. D'autre part, ils sont également d'avis qu'il leur faut avoir auprès d'eux un conseiller japonais qui pourrait les aider surtout dans leur rapport avec les Autorités Militaires Japonaises et quelques conseillers techniques pour les questions économiques ou autres. Ils seront satisfaits si je puis cumuler ces deux postes de Résident Supérieur provisoire et de Conseiller auprès du Gouvernement d'Annam".

A ceci, j'ai répondu que les hautes Autorités Militaires Japonaises à Saïgon avaient également prévu la nécessité d'une telle organisation temporaire; que j'étais chargé, par leur ordre, d'en envisager les possibilités avec le Gouvernement Annamite: que, par conséquent, je pouvais accepter leur proposition. D'accord avec l'Armée, je n'ai pas tardé d'échanger avec le Premier Ministre les lettres officielles confirmant cet arrangement.

2° Base juridique de ma position à Hué

C'est sur cette base que je me suis mis à travailler d'une part à la tête de la Résidence Supérieure à titre temporaire et de l'autre comme chef de l'organe de liaison entre le Gouvernement Annamite et les hautes Autorités de l'Armée ou de la Mission Diplomatique gérant les affaires du Gouvernement Général de l'Indochine. En ma qualité de Conseiller Suprême auprès du Gouvernement d'Annam, j'étais chargé d'assumer ces deux fonctions de caractère très différent: mais, en cumulant ces deux postes je pouvais agir rapidement et efficacement devant l'exigence des circonstances et l'urgence d'en solutionner les nombreux problèmes. Ma position officielle n'était donc qu'un arrangement pratique à cette époque de transition.

(c) Rapport entre la Résidence Supérieure et les Autorités Annamites

1° Rapport avec les autorités provinciales

A l'issue de l'événement du 9 mars, dans toutes les provinces de l'Annam, les Résidents de France ayant été déposés de leur pouvoir et gardés à vue par nos Autorités Militaires, les chefs annamites provinciaux ont dû prendre leur place dans chaque Résidence, celle-ci ne pouvant rester longtemps sans administrateur. Or, les chefs mandarinaux, tout en étant placé sous le contrôle des Résidents de France, relevaient directement du Gouvernement de l'Annam, et non de la Résidence Supérieure. Il fallait inaugurer un régime spécial provisoire entre ces chefs locaux, chargés maintenant des fonctions de Résident de France et la Résidence Supérieure. Pour commencer, tous les ordres et communications à envoyer à ces chefs locaux de la part de la Résidence Supérieure leur furent transmis par les soins et au nom du Gouvernement Annamite. Mais, bientôt, ce système s'avéra impossible, retardant inutilement l'expédition des affaires, à cause du va et vient des dossiers entre les deux bureaux si séparés. C'est alors que S. Exc. Pham-Quynh m'a délégué le plein pouvoir de signer à sa place toutes les correspondances envoyées aux chefs provinciaux concernant toutes les questions appartenant à la compétence de la Résidence Supérieure, à condition toutefois de lui envoyer leurs copies à titre d'information, afin d'éviter de sa part l'envoi d'ordres contradictoires ou se répétant.

2° Rapport avec le Gouvernement Annamite

Tous les fonctionnaires de la Résidence Supérieure étaient habitués

habitué à l'emploi de la langue française, tandis que ceux de la Citadelle préféraient l'usage de la langue annamite et l'écriture en Quoc-Ngu. Après la proclamation de leur indépendance, il était naturel que tous les Annamites se fussent montrés ardents patriotes préconisant l'emploi de leur langue nationale comme langue officielle. Mais, pratiquement, tous les formulaires administratifs étaient imprimés en français; il était matériellement impossible de les remplacer par les nouveaux formulaires en langue annamite, en pleine époque de pénurie de toutes les matières et tant de mots techniques étaient intraduisibles en annamite sans causer de confusion. Adopter un tel changement était aller à l'encontre du principe du maintien du statu-quo. Tous les bureaux de la Résidence Supérieure ont continué à travailler avec la langue française. Mais de l'autre côté du fleuve, on persistait à écrire en Quoc-Ngu.

3° Fusion souhaitée des deux organisations administratives

Le dualisme des organes administratifs commença bientôt à produire des conséquences fâcheuses dans tous les domaines. S. Exc. Pham-Quynh et moi-même, avons essayé d'éviter ces conflits de pouvoir; et, en même temps, nous avons compris que la fusion de ces deux organisations gouvernementales devait être réalisée aussi tôt que possible en vue de centraliser dans une seule main toutes les actions administratives du pays. Toutefois toujours soucieux d'éviter des perturbations, nous avons décidé que cette fusion serait faite méthodiquement bureau par bureau, Ministère par Ministère, par ordre d'importance et d'urgence des affaires. En outre, théoriquement, c'est le Gouvernement Annamite qui absorbera les différents

bureaux

bureaux de la Résidence Supérieure dans chacun de ses Ministères correspondants; mais, pratiquement, ce sont ceux-là qui formeront, avec leurs fonctionnaires compétents, les bases de chaque Ministère à agrandir ou à créer selon les besoins circonstanciels.

4° (a) Difficulté de la fusion des deux administrations

En fait, quand chacun de nous commençait à étudier le projet de cette fusion, nous avons compris qu'il présentait plusieurs difficultés. Le problème le plus délicat consistait à savoir comment coordonner et unifier la base des salaires des fonctionnaires si différents entre le cadre français et le cadre annamite. Diminuer les appointements et indemnités du premier aurait lésé des droits acquis, tandis qu'augmenter ceux du dernier n'aurait été possible qu'avec l'augmentation des dépenses budgétaires. Les experts du Bureau des Finances proposaient l'utilisation de la somme prévue en faveur des fonctionnaires français dans le budget de 1945, pour les besoins de ce réajustement des salaires.

Sur ces entrefaits, le Gouvernement Pham-Quynh a dû donner sa démission en bloc en vue de la formation d'un nouveau Cabinet d'une plus grande envergure. Toutes ces questions furent laissées en suspens en attendant le nouveau Gouvernement. Je parlerai de leur solution plus tard quand je traiterai les activités du Gouvernement Tran-trong-Kim.

(2) Changement du Gouvernement Annamite

(a) Réforme Gouvernementale décidée par S. M. Bao-Daï

Le 16 mars matin, S. Exc. Pham-Quynh m'a dit qu'il venait d'avoir, la veille au soir, une audience très importante de S.M. Bao-Daï

qui

qui lui a exprimé sa décision de prendre Elle-même toute la responsabilité des affaires d'Etat de l'Annam Indépendant. Elle désirait former un grand Gouvernement qu'Elle présiderait. Le Premier Ministre lui-même avait déjà pensé à la nécessité d'une grande réforme; mais il voulait qu'elle se fit par étape et il projetait, pour commencer, la réorganisation de son Cabinet en gardant avec lui deux Ministres actuels et en prenant six nouveaux Ministres à choisir parmi les personnalités actives et de grandes qualités. Puisque Sa Majesté l'a informé de Sa volonté de prendre en main toute la direction politique, il n'avait qu'à s'effacer devant son Auguste Souverain. Il reste toujours à son entière disposition pour le servir avec toute sa fidélité.

Le lendemain 17 jeudi matin, Sa Majesté me convoque dans son cabinet et m'explique ses idées sur l'urgence d'une réforme gouvernementale, afin de maintenir l'ordre social, de calmer l'opinion publique inquiète et agitée et de prévenir les intrigues des divers partis politiques qui troubleraient la paix publique. Elle est d'avis que le Cabinet Pham-Quynh n'est pas à la hauteur de la situation. Pour y parer, Elle a décidé de prendre Elle-même les rênes de l'Etat. Ceci dit, Elle me remet un projet du Décret Impérial proclamant que

- 1° la Politique de l'Empire sera basée désormais sur le principe du "peuple avant tout";
- 2° l'Empereur fera appel à tous les hommes de valeur qui étaient jusqu'à présent éloignés du pouvoir et qui se trouvent retirés soit à l'intérieur soit à l'extérieur du pays;
- 3° Les réformes nécessaires seront faites en temps utile et seront ultérieurement

ultérieurement annoncées au peuple au fur et à mesure que la décision en sera prise.

Sa Majesté m'exprime l'espoir que je sois d'accord en principe sur ce projet et que je Lui présente en toute franchise les observations que je pourrais avoir sur sa politique.

J'ai pensé intérieurement qu'une telle réforme pourrait produire quelques complications et préoccuper nos Autorités Militaires si attachées au maintien du Statu quo politique. Mais, d'autre part, elles étaient décidées de laisser faire les Autorités Annamites en tout ce qui concerne la politique intérieure du pays, de s'abstenir de toute intervention dans les affaires qui ne les intéressaient pas directement. J'ai, en outre, compris que Sa Majesté était fermement résolue à mener une vaste politique active comme Souverain démocratique. Je n'avais qu'à m'incliner devant Sa volonté et la capacité qu'Elle montrait dans ses projets.

S. M. Bao-Daï me donne alors une liste de noms des personnalités qu'Elle désire consulter, aussi tôt que possible, pour la formation du nouveau Gouvernement sous son égide. Il s'agit de LL. EE. Hoang-trong-Phu, Tran-van-Thong, Dr. Cao-xuan-Cam, Prof. Hoang-xuan-Han (de Hanoi), Dr. Tran-dinh-Nam (de Tourane), M. Tran-trong-Kim (de Bangkok ou Shonan), S. E. Ngo-dinh-Diem (de Saigon). Elle me demande de leur transmettre Sa convocation et de faciliter leur voyage jusqu'à Hué. A cette époque, on ne pouvait voyager qu'en auto et la nuit seulement; seuls, nos militaires pouvaient assurer de tels voyages. Je promets à Sa Majesté de saisir immédiatement de son désir nos hautes Autorités Militaires qui feront tout le nécessaire

pour

pour faciliter la venue à Hué de ces personnalités.

(b) Démission du Cabinet Pham-Quynh et Consultation des Personnalités Politiques par Sa Majesté Bao-Daï

1° Démission du Cabinet Pham-Quynh

Le Décret Impérial susmentionné proclamant trois directives de la Réforme Politique, a été signé et promulgué en due forme en date du 19 mars. Le Cabinet Pham-Quynh a présenté le même jour sa démission collective à Sa Majesté qui l'a acceptée et qui a chargé chaque Ministre de l'expédition des affaires courantes en attendant la formation du nouveau Cabinet. S. E. Pham-Quynh m'a demandé de donner à ce Décret Impérial (Du N° 3) la plus large diffusion dans tout le pays et de transmettre télégraphiquement aux Autorités Provinciales ses ordres urgents concernant sa démission, les exhortant de rester calmes malgré toutes les difficultés et toujours fidèles à Sa Majesté l'Empereur.

Ce Décret Impérial a eu un effet considérable devant l'opinion publique annamite qui commençait à s'agiter beaucoup: tant de rumeurs ont vite circulé dans le pays sur le futur Gouvernement.

Immédiatement, Sa Majesté procéda personnellement à la consultation nécessaire pour la formation du nouveau Gouvernement, en commençant par les personnalités politiques se trouvant à Hué, telles que LL. EE. Thai-van-Toan, Ngo-dinh-Khoi, M. Huynh-thuc-Khan, etc. Tous les autres, venant de loin, arrivèrent avec un grand retard: Dr. Tran-dinh-Nam de Tourane le 30 mars, les quatre personnes de Hanof le 2 avril et M. Tran-trong-Kim, revenant de Bangkok, le 6 avril seulement. Quant à M. Ngo-dinh-Diem, se trouvant dans les environs de Saigon, n'a jamais voulu venir à Hué pour cette consultation politique

2° Suggestions politiques des personnalités consultées

Etant donné que ces consultations de S. M. Bao-Daï étaient d'un caractère exclusivement de politique intérieure, je me suis tenu à l'écart de tous Ses entretiens avec les personnalités convoquées. J'ai pourtant été mis au courant de leurs conversations par chacune d'elles au fur et à mesure de leurs audiences avec Sa Majesté. Ainsi j'ai pu apprendre que ces personnalités lui avaient unanimement conseillé de faire appel à M. Ngo-dinh-Diem, qui jouissait incontestablement d'une grande popularité, pour former un gouvernement de coalition nationale qui rallierait tous les partis politiques. Elles ont fortement recommandé d'adopter pour le nouvel Empire la forme de Monarchie constitutionnelle démocratique, laquelle était considérée par toutes comme la plus conforme à l'esprit du peuple annamite. Elles ont donc insisté sur la nécessité de procéder d'urgence aux élections générales en vue de réunir une Assemblée Nationale et préparer le projet d'une nouvelle Constitution, lequel sera soumis aussi tôt que possible à l'approbation de cette Assemblée. En même temps, elles ont aussi soulevé la question de ramener à l'Empire d'Annam la souveraineté territoriale de la Cochinchine et des trois villes concédées à la France (Hanôï, Haiphong et Tourane), celle de nommer un délégué impérial au Tonkin pour remplacer le Résident Supérieur à Hanôï, et celle de placer sous l'autorité du Gouvernement d'Annam les principaux services généraux qui appartenaient jusqu'alors au contrôle exclusif du Gouvernement Général de l'Indochine.

J'ai pensé que tous ces problèmes allaient contrarier énormément nos autorités militaires si attachées au maintien du statu quo. Mais dès que les trois principes de la politique fondamentale du nouvel

Etats furent proclamés, il était inévitable que toutes ces questions soient tôt ou tard soulevées. Je n'avais aucun moyen d'empêcher la marche rapide des événements. J'ai dû accéder aux désirs exprimés par S.M l'Empereur avec l'appui unanime de toutes ces personnalités. En tant qu'organe de liaison, je n'ai pu faire autrement que de les transmettre au Commandement Supérieur de l'Armée Niponne.

(c) Difficultés de formation du nouveau Gouvernement

1° Choix de M. Ngo-dinh-Diem

S. M. Bao-Dai a bien voulu me convoquer au Palais Impérial, le 4 avril matin, et me ~~transmettre~~ me tenir au courant des résultats de ses consultations. Elle m'a demandé de transmettre immédiatement à M. Ngo-dinh Diem sa haute intention de le charger de former un Gouvernement d'Union Nationale dont il sera nommé Président du Conseil. Elle m'a même suggéré d'envoyer un télégramme au Tong-Doc de Phantiet en le priant d'aller voir M. Diem à Saigon en vue de le décider à accepter cette lourde mission. Elle m'a expliqué que, d'après l'opinion unanime de tous les consultés, Diem était le seul homme capable de faire face à la situation grave du moment, de réaliser la grande coalition nationale en ralliant autour de lui tous les partis politiques. Dans ces conditions, Sa Majesté renonce volontiers, m'a-t-elle dit, à son idée initiale de prendre Elle-même ^{resp} la ~~max~~ responsabilité de gouverner personnellement le pays. Elle avait pensé, paraît-il, qu'il eût été impossible de mettre sur pied l'Union Nationale à moins que Elle ne prît Elle-même la tête de ce mouvement. C'est pourquoi Elle tenait vivement à obtenir au plus tôt la venue de M. Ngo-dinh-Diem à Hué.

2° Refus en raison de santé

J'ai donc pris toutes les mesures nécessaires pour que nos

Autorités

Autorités Militaires compétentes tâchent de convaincre M. Diem de la nécessité d'accepter l'offre de S. M. l'Empereur. Malheureusement, après une attente de plusieurs jours, le 12 avril soir seulement, j'ai reçu leur réponse télégraphique annonçant que M. Diem déclinait l'offre de S. M. l'Empereur : il disait que sa vie d'exil et de réclusion de plusieurs mois l'a fatigué énormément et que sa faiblesse générale ne lui permettait pas de supporter cette lourde tâche.

Sur le désir exprimé par S. M. Bao-Dai, le 13 avril, j'ai de nouveau insisté auprès de l'Etat-Major sur l'importance attachée à l'acceptation de M. Diem pour répondre aux vœux de l'opinion publique et réaliser l'union nationale souhaitable à tous points de vue. Mais, M. Diem a persisté toujours dans son refus.

3° Motifs secrets de son refus

Plus tard, lors de mon voyage à Saïgon au début de mai, j'ai appris que les vrais motifs secrets de son refus étaient les suivants.

1° - "M. Diem avait juré fidélité au Prince Cuong-De, réfugié au Japon depuis plus de quarante ans. La politique du Japon ayant maintenu S.M Bao-Dai sur le Trône de l'Annam, il n'a pu décemment abandonner le Prince et servir l'Empereur qu'il avait considéré trop francophile"

2° - "M. Diem était persuadé que l'union nationale serait irréalisable s'il ne pouvait obtenir aussitôt que possible le retour de la Cochinchine et des trois villes françaises à la souveraineté territoriale de l'Annam, ainsi que l'abolition du Gouvernement Général en vue d'affermir l'indépendance de l'Empire. Or, l'armée japonaise semblait à ce moment être opposée aux changements de cette sorte."

Il paraît que nos Autorités Militaires compétentes ont tout fait pour lui faire comprendre que l'intérêt de l'Etat primait ses sentiments personnels, que si, une fois au pouvoir, il réalisait l'union nationale

nationale

nationale et consoliderait l'indépendance, tout le reste serait spontanément résolu par la suite. Mais M. Ngo-dinh-Diem était un homme intrinsèque; il n'a jamais voulu se départir de ses principes.

(d) Formation du Gouvernement Tran-trong-Kim

Le 13 avril matin, S. M. Bao-Dai, tout en m'exprimant le désir très vif de voir M. Ngo-dinh-Diem accepter la Présidence du Conseil, m'a fait comprendre que le pays ne pouvait rester trop longtemps sans un nouveau Gouvernement bien solide et capable de faire face à la nouvelle situation; que, si M. Diem persistait toujours dans son refus, Elle serait obligée d'envisager une autre combinaison gouvernementale. Pour ce dernier cas, Sa Majesté a déjà pressenti M. Tran-trong-Kim, chaudement recommandé comme second candidat. Celui-ci accepterait cette lourde mission pour ne pas laisser en suspens cette situation politique instable. Toutes sortes de rumeurs avaient déjà commencé à circuler dans le pays, indiquant l'impatience de la population et l'inquiétude des autorités mandarinales des provinces qui manquaient de fermeté dans leurs administrations, craignant d'autres changements politiques à leur désavantage.

Quand je suis venu le 16 avril à 16 h., confirmer à S. M. l'Empereur le refus définitif de M. Diem, Elle me fit part immédiatement d'un projet de Décret Impérial relatif à la formation du nouveau Gouvernement sous la présidence de M. Tran-trong-Kim. Elle a convoqué tout de suite ce dernier et le Prof. Hoang-xuan-Han, qui m'ont remis la liste complète des nouveaux Ministres, après Son approbation définitive. Quand je leur ai demandé si tous ces candidats ont déjà été pressentis ou ont exprimé leur acceptation, il m'a été répondu que les uns oui, les autres pas encore, mais que ces derniers devaient obéir sans discussion à l'Ordre Impérial, et que l'on éviterait ainsi

de retarder

de retarder la solution.

Le lendemain 17 avril, a été promulgué et publié le Du N°5 nommant les nouveaux Ministres dont voici la liste:

Président du Conseil ;	S. Exc. Tran-trong-Kim
Ministre de l'Intérieur	Dr. Tran-dinh-Nem
" des Affaires Etrangères	Me. Tran-van-Chuong
" des Finances	Me. Vu-van-Hien
" de l'Economie Nationale	Dr. Ho-ta-Khanh
" du Ravitaillement	Dr. Nguyen-huu-Thi
" de l'Education Nationale	Prof. Hoang-xuen-Han
" de la Justice	Me. Trinh-dinh-Thao
" des Travaux Publiques et des Communications	M. Luu-van-Lang
" de la Santé Publique et du Secours National	Dr. Vu-ngoc-Anh
" de la Jeunesse	Me. Phan-Anh

Tous ces messieurs se sont empressés d'accepter leur nomination et de venir à Hué^{prendre} leurs hautes fonctions; même ceux venant de Saïgon sont arrivés avant la fin avril, sauf M. Luu-van-Lang qui a décliné l'offre de Sa Majesté prétextant son âge et sa fatigue pour bien remplir cette mission.

(e) Caractéristiques du nouveau Gouvernement

I° Désir de rénovation

Aucun de ces Ministres n'avaient jamais appartenu à l'ancien Manderinat. Ils étaient tous de formation française et de profession libérale (4 avocats, 4 Médecins, 2 Professeurs), tous fermement décidés à moderniser l'organisation administrative de l'Etat. Avec intention ils s'abstenaient de porter le vêtement mandarinale même en allant au Palais; ils s'habillaient toujours à l'européenne. Bientôt

il a été

il a été décrété que (1) le pays d'Annam soit désormais appelé " Empire du Viet-Nam "; (2) le drapeau national soit modifié: sur le fond jaune on mettra le signe du "Li" du "Bac-Keh" (≡) symbole du Sud, du positivisme, de l'abondance; ⁽³⁾ l'hymne national soit remplacé par un autre, choisi par concours publique. C'est le Président Tran-trong-Kim qui a pris l'initiative de ces changements de forme qu'il jugeait nécessaires pour activer la rénovation d'esprit populaire.

En général, tous ses collaborateurs étaient progressistes dans le domaine économique et social, mais aussi très nationalistes dans le domaine politique. Ils étaient cependant plus internationalistes que chauvins xénophobes, et plutôt démocratiques qu'autocratiques.

2° Faiblesse de formation.

Contrairement à l'attente de l'opinion publique, dans la formation de ce nouveau Gouvernement, il n'y avait que le Président Tran-trong-Kim qui s'était exilé à l'étranger pour en raison de sa tendance politique nationaliste; tous les autres ministres étaient des intellectuels de formation française qui avaient plus ou moins collaboré avec les Français. Là résidait la faiblesse de ce cabinet qui devait pourtant réaliser le 2° principe énoncé dans le décret impérial du 19 mars; le peuple pouvait se demander où pouvaient se cacher d'autres hommes de valeur auxquels Sa Majesté l'Empereur avait fait appel.

On avait l'impression que ces autres hommes n'avaient pas voulu collaborer à ce Gouvernement qui, de ce seul fait, devenait précaire, temporaire, ne représentant point une véritable coalition nationale comme elle était souhaitée par tous.

3° Soucis et exigences de ce Gouvernement.

Ainsi tous ces Ministres étaient-ils soucieux de rallier tous

les autres

les autres partis politiques restés à l'écart, dans l'expectative. Pour consolider la position du gouvernement, ils avaient à coeur également de ménager l'opinion publique.

De ce double point de vue de la politique intérieure, ils n'ont pas tardé à soulever, l'une après l'autre, toutes les questions importantes qui furent l'objet de discussion au cours des consultations de S. M. l'Empereur. (voir ci-dessus C-2-b-2^o) Il va de soi que tout ceci allait à l'encontre des désirs de l'Etat-Major Nippon qui voulait éviter cette instabilité pendant la guerre.

En outre tous ces Ministres, quoique très bon experts chacun dans son domaine, n'étaient guère habitués à la bureaucratie ministérielle ni aux manoeuvres politiques compliquées. Ils furent souvent impatients de réaliser leur idéal sans tenir compte des difficultés du temps de guerre. Quant à l'action réelle de tous ces Ministres, nous la verrons ci-après à l'endroit des différents problèmes importants dont chacun d'eux était compétent et responsable.

(f) Attitude des Ministres vis à vis des Français.

En ce qui concerne leur attitude vis à vis des Français, aucun de ces Ministres n'était personnellement hostile aux Français; chacun avait individuellement de bons amis parmi eux. Ils disaient tous sans exception, que la politique coloniale française de la Métropole n'a jamais évolué jusqu'à accorder au peuple annamite une certaine autonomie. Puisque, disaient-ils, la France n'a pu assurer une protection efficace à ce pays, le moment est venu pour le peuple annamite de montrer sa capacité de se gouverner sans la protection française. Ils avaient hâte de créer un fait accompli dans ce sens devant le monde, afin d'être à même de se présenter comme un Etat réellement civilisé et

lisé et indépendant lors du congrès mondial de la paix dans un prochain avenir. Ils ne voulaient pour cela s'attirer ni la haine ni le reproche des Français concernant leur politique vis à vis d'eux. Cependant il leur fallait ménager l'opinion publique qui leur reprochait la faiblesse dont j'ai parlé précédemment. D'autre part, ils craignaient que certains français réussissent à organiser des noyaux de résistance et de complicité au cas d'une invasion des forces ennemies. C'est pourquoi ils se sont énergiquement opposé à la collaboration des français dans l'administration du pays. Ils ont protesté sans cesse contre la politique des hautes autorités japonaises qui acceptaient encore cette collaboration, surtout celle des experts français dans les services généraux. Autrement leur politique n'était ni de nature anti-française ni de tendance xénophobe. Personnellement, ils aimaient et admiraient la haute culture française, qu'ils voulaient mettre à profit pour le progrès de leur pays.

(g) Passage des affaires de la Résidence Supérieure au Gouvernement Impérial du Viet-Nam.

I° Désir du Gouvernement et nécessité de cette opération.

Dès que le nouveau Gouvernement fut formé son ardent désir a été de prendre en main, aussi tôt que possible, toute la direction des services de la Résidence Supérieure en Annam ainsi que la majeure partie des Services Généraux se trouvant dans le territoire d'Annam. Cette question avait été déjà soulevée par le Gouvernement Pham-Quinh comme j'en ai parlé plus haut (voir Ch. III-C-I-c-3° et 4°); nous avons remarqué que pour réaliser ce désir il y avait pratiquement beaucoup de difficultés, mais, en principe, il fallait les surmonter. L'Etat Major et nos hautes Autorités du Gouvernement Général étaient d'accord que la fusion des deux organisations gouvernementale et administrative

de l'Annam n'en était pas moins utile, car le dualisme avait trop d'inconvénients d'autant plus que mon bureau n'était pas équipé pour une tâche si compliquée. Cette fusion était même ~~inévitable~~ inévitable au moment que nous avons accepté de facto l'indépendance de ce pays et que la collaboration du Gouvernement annamite avec l'armée nipponne était soumise tacitement à cette condition.

2° Réalisation de la fusion des deux organisations.

J'ai dû donc envisager avec Son Exc. Tran-trong-Kim et chaque Ministre compétent le passage des affaires de la Résidence Supérieure à chacun des Ministères compétents. Tout d'abord la Présidence du Conseil fut installée dans l'hôtel du Résident Supérieur, et les trois Ministères des Finances, du Ravitaillement et de l'Economie Nationale dans les bureaux correspondant de la Résidence Supérieure. Le Bureau du Personnel et le Bureau Militaire furent transférés au Ministère de l'Intérieur, dans les anciens bâtiments du Conseil du CÔ-Mat et des Conseillers Français; le Ministre de la Justice installa ses bureaux dans l'ancien Ministère de la Justice dans la Citadelle, tandis que les Ministères de la Santé Publique, des Travaux Publics, et de l'Éducation Nationale s'installèrent respectivement dans les anciens bureaux locaux de l'Hygiène Publique, des Travaux Publics et de l'Instruction Publique de l'Annam. Quant au Ministre des Affaires Étrangères, il érigea son bureau d'abord dans la Présidence du Conseil et plus tard le transféra avec sa résidence dans les maisons actuellement occupées par le Commissaire du Peuple aux Affaires Étrangères du Trung Bô. Le Ministre de la Jeunesse érigea son bureau dans l'ancien local des Sports et Jeunesse de l'Annam

3° Résultat de cette fusion administrative.

Avec ces nouvelles installations et ces transferts, la fusion des deux organisations administratives fut apparemment accomplie; mais en réalité tous les bureaux des services généraux échappaient encore au contrôle du Gouvernement Impérial du Viet-Nam. Ceux-là furent tous placés, dès le début, sous le contrôle et la gestion des Autorités Militaires Japonaises. Ce fut seulement après la visite et les négociations qu'a faites S.Exc. Tran-trong-Kim auprès du général Tsuchihashi à Hanoi au mois de juillet qu'il a été décidé que la plupart de ces bureaux soient remis au Gouvernement du Viet-Nam en date du 15 août 1945. En attendant, jusqu'à cette date, j'étais constamment obligé d'intervenir au nom de ce Gouvernement auprès des Autorités Japonaises en vue de régler diverses questions compliquées relatives à ces services généraux.

Cependant, comme résultat tangible du transfert des bureaux de la Résidence Supérieure, il faut noter que ma position officielle à Hué fut nettement déterminée: j'ai été désormais déchargé de la gestion temporaire de la Résidence Supérieure et ma mission a été ramenée à celle de Conseiller Suprême auprès du Gouvernement Impérial, c'est à dire uniquement celle de liaison entre ce Gouvernement et l'Autorité Supérieure Japonaise de Hanoi (en l'espèce, le Général Tsuchihashi et son Etat-Major). Dès lors, ce fut S.E.Me. Tran-van-Chuong, Ministre des Affaires Etrangères, Vice-Président du Conseil des Ministres, qui était en constant rapport avec moi pour régler les diverses questions pendantes entre nos deux parties.

(3) Attitude des Mandarins provinciaux

(a) Jusqu'à la formation du nouveau Gouvernement.

A la suite

À la suite de l'action du 9 mars et aussi des bombardements aériens intensifiés après cette date, les communications télégraphiques ont été coupées en plusieurs endroits entre Hué et les provinces de l'Annam; pendant un assez long temps, le Gouvernement Annamite n'a pu avoir aucune information de ce qui se passait dans les différentes Provinces; de même les chefs-lieux de Province n'ont pu obtenir aucune nouvelle de Hué, ni de la Cour Impériale, ni du Gouvernement. Le rétablissement des communications entre la Capitale et les Provinces a été bien difficile. Au début le seul moyen de communiquer consistait à avoir recours aux services radio-télégraphiques de l'armée nipponne; mais cette dernière n'était pas habituée à ce genre de travail, on n'en pouvait pas obtenir un concours utile pour les questions politiques ou administratives. Cet état de choses a beaucoup retardé le rétablissement rapide des relations normales entre le Gouvernement Impérial de Hué et les Autorités mandarinales des provinces. Celles-ci sont restées perplexes pour savoir quelle attitude prendre et quelle politique à suivre devant la population après l'action japonaise, jusqu'à ce que les nouvelles de Hué leur fussent parvenues. En fait, dans les grands centres où se trouvaient des Autorités^{Militaires} locales japonaises avec de nombreux effectifs, les Autorités provinciales annamites ont pu se rendre compte, clairement et rapidement, de la nécessité d'agir en conséquence de l'évènement et de collaborer tout de suite avec l'armée japonaise dans tous les domaines. Elles furent tranquillisées quand elles surent que cette collaboration leur était recommandée par S.M. l'Empereur et son Gouvernement. Elle a reçu de leur part, au fur et à mesure du rétablissement des lignes télégraphiques, des félicitations et l'expression de sentiments de fidélité ainsi que diverses informations ou demandes d'instructions avec un retard qui, malheureusement, les rendait quelque fois inutiles

(b) Après la formation du nouveau Gouvernement.

L'époque de transition se passa fiévreusement; néanmoins l'agitation des esprits fut calmée. Mais les intrigues politiques commencèrent partout dans les provinces où l'autorité des chefs mandarinaux n'était pas assez solidement établie, d'autant plus que ces chefs ne disposaient pas de forces de police, les Bao-Ans et les linhs ayant été également désarmés. S. E. Tran-dinh-Nam Ministre de l'Intérieur, est énergiquement intervenu, partout où la nécessité s'en faisait sentir, pour rétablir ou renforcer l'autorité des chefs provinciaux. Il fallait toutefois envisager et exécuter les transferts et les mutations de ces chefs, malgré les difficultés de voyage et de communication.

En outre dans les provinces du Nord-Annam, les questions de ravitaillement en riz, en sucre, et en d'autres denrées ont commencé à inquiéter d'une manière cuisante ces Autorités locales. La collaboration avec l'Armée japonaise s'est également avérée de plus en plus difficile, justement à cause du ravitaillement défectueux, de la hausse des salaires, du manque de moyens de transport, etc. Plusieurs chefs de province ont exprimé le désir d'être transférés ailleurs ou l'intention de démissionner au cas où le Gouvernement ne pourrait intervenir utilement auprès des Autorités^{militaires} japonaises qui ne comprenaient rien à leurs difficultés matérielles. J'ai toujours constaté que le manque d'interprète qualifié fut la cause initiale de tous ces malentendus entre les autorités annamites locales et les militaires japonais.

Le Viet-Minh a saisi cette atmosphère favorable pour établir

son

son influence parmi les populations inquiètes. Les Autorités provinciales n'avaient prêté aucune attention à l'infiltration et à la propagation des idées communistes dans des hameaux et des villages; Vers la fin juin seulement elles s'en sont aperçues; elles furent très vite submergées. Ne sachant que faire devant ce grand mouvement populaire, elles ont lancé des cris de S.O.S. au Gouvernement qui lui-même ne put résister longtemps.

(c) Leur attitude vis-à-vis des Français.

Ce que j'ai dit plus haut, sur celle des Ministres (voir C-I-f p.66) peut être appliqué ici concernant l'attitude des Mandarins provinciaux. Mais celle-ci dépendait beaucoup de celle des Autorités locales militaires japonaises qui étaient en rapport direct avec ces Autorités annamites et qui avaient certaine liberté d'action, selon les jugements et les nécessités de chaque localités, dans la limite des directives données par l'Etat-Major Général. Aucune Autorité civile japonaise ne se trouvait dans ce vaste pays en dehors de Hué; je n'avais personnellement aucun moyen d'action dans les provinces d'Annam; j'ai rarement été au courant de la situation des Français en provinces, toujours indirectement et jamais clairement.

Quant à la collaboration française, les fonctionnaires annamites dans les provinces n'ont pas voulu l'accepter. La population aussi, manifestait contre la présence de quelques Français, exigée par l'ordre de l'Etat-Major japonais, dans certains bureaux des Services Généraux, tels que Travaux Publics, Chemins de fer, Douane et Régies, etc. Il y avait même menace de boycottage contre le Gouvernement et les Autorités japonaises qui toléraient cette collaboration.

(4) Service de l'I.P.P.

(a) Contrôle réservé aux Autorités Militaires

Avant le 9 mars, le service de la propagande japonaise en général appartenait à la compétence de la Section d'Information de la Mission Diplomatique et, sous son contrôle, l'Institut Culturel était chargé du domaine intellectuel et culturel.

Le Bureau d'Information de l'Etat-Major à Saigon s'occupait en principe de la propagande de caractère spécifiquement militaire. Mais il avait souvent critiqué la manière trop prudente à son goût de la Mission Japonaise. J'imagine qu'il avait le désir de s'en occuper lui-même dès que l'occasion le lui permettrait.

Après le 9 mars, ce service était en effet passé sous la compétence exclusive du Bureau d'Information de l'Armée japonaise. Les Autorités civiles ne devaient pas s'en occuper directement. Toutefois comme le Bureau militaire n'avait pas suffisamment de personnel et n'était pas matériellement équipé pour une entreprise aussi importante sur une étendue aussi vaste, l'Etat-Major a réquisitionné, comme membres auxiliaires de ce bureau, plusieurs ressortissants civils japonais qui comprenaient plus ou moins la langue française ou annamite et qui déjà étaient un peu habitués professionnellement à ce genre de travail; tels que les membres de la Presse japonaise, de l'Institut Culturel, de l'Association pour la diffusion de la langue japonaise, du Bureau du Tourisme du Japon, etc.

(b) Directives de l'Etat-Major.

A Hué, l'Etat-Major avait au préalable désigné M. Tominaga, correspondant du journal Taiwan-Mainichi, comme chef du bureau et M. Agui, agent à Saigon du Bureau de Tourisme, comme son

assistant

assistant. D'après ce que ces deux japonais m'ont expliqué, j'ai compris que les directives de l'Armée, toujours préoccupée de s'assurer dans le pays une position stratégique aussi forte que possible, pouvaient se résumer en un seul principe dont ces personnes responsables de l'I.P.P. étaient tenues de ne pas se départir, à savoir : " Par les moyens mis à leur disposition, essayer de diriger toutes les énergies du pays vers la poursuite de la guerre, autrement dit, vers une collaboration étroite et ferme ~~avec~~ du peuple avec l'Armée japonaise "

Les autres directives n'étaient que des corollaires de cette directive principale; comme: " faire comprendre que seule une victoire finale du Japon pourra assurer à l'Annam son indépendance définitive ", " montrer la communauté d'intérêts culturels, économiques, et politiques qui lie tous les pays de la Grande Asie Orientale " ou " expliquer et soutenir l'action du Gouvernement Annamite entreprise dans ce sens ", etc.

(c) Organisation ~~de~~ ce service à Hué.

Ces deux préposés japonais ont dû appliquer également le respect du statu quo en réorganisant l'I.P.P. de Hué. Ils tâchaient d'utiliser le personnel et le matériel de l'ancien bureau d'I.P.P. Toujours sur l'ordre des Autorités militaires, ils ont installé leur bureau dans l'ancien local du Cercle Militaire Français, avec la collaboration de tout le personnel annamite de l'ancien service. La Salle d'Information au rez-de-chaussée de l'hotel Morin a été réouverte. Un haut parleur a été mis en fonction sur la terrasse de leur bureau en face de l'entrée du pont Clémenceau. Ils ont été également chargés de l'impression, de l'affichage et de la diffusion des divers

des diverses proclamations officielles des Autorités annamites et japonaises. Ils ont mis en marche un service d'écoute des radios étrangères. réformes, etc.

Quelques jours plus tard ils ont mis sur pied un journal de langue annamite "Viet-Nam Tan-Bao", sous la direction d'un comité de rédaction composé de quelques journalistes annamites, pour remplacer les deux anciens quotidiens (l'un en français l'autre en quoc-ngu) et les deux anciens hebdomadaires (idem). Je me rappelle qu'au début il y avait un jeune écrivain annamite, Dr. Thai-Kanh, comme un des principaux et actifs collaborateurs, mais celui-ci a démissionné au bout de quelques semaines, les autres rédacteurs annamites n'acceptant pas sa manière de penser sur les questions politiques qu'ils jugeaient trop sage.

(d) Efforts du personnel japonais.

Pour se conformer aux directives données par l'Etat-Major, M. Tominaga et son assistant ont dû donner des instructions détaillées aux Chefs Annamites des différentes sections de leur bureau et de leur laisser la routine en se réservant seulement le contrôle et la censure. Il faut noter que ces derniers services constituaient un travail très compliqué du fait que ces deux Japonais ne comprenant pas la langue annamite, tout devait être traduit en français soit par écrit soit oralement.

Dans les conversations personnelles que j'ai eues avec M. Tominaga, celui-ci s'est souvent plaint que les journalistes et les chefs de services faisaient, au point de vue politique, trop de zèle dans une propagande beaucoup plus négative que positive, si l'on peut dire ainsi ; nombreuses étaient les critiques qu'ils formulaient

sur l'ancien régime ménégrin moutonnier, concussionnaire, et les Français impérialistes, au lieu de préconiser la nécessité du travail, de la réforme, etc.

Par exemple, l'association du Tân-Viet-Nam, créée par le Gouvernement comme organe représentatif de tous les partis ou associations politiques, organisa le 6 juin, une manifestation au Stade Olympique pour protester contre les visées des impérialistes français et anglais, révélées soit disant par une dépêche de Reuter au sujet des événements de Syrie et du Liban. (Avec le recul du temps cette réunion populaire où prirent la parole les représentants des diverses classes sociales : fonctionnaires, étudiants, commerçants, coolies, etc. peut être considérée comme une miniature des manifestations organisées par le Viet-Minh après le 15 août.) Quoique contrarié d'une telle propagande, oiseuse à ce moment, à son avis, et ne correspondant point à l'esprit qu'il souhaitait, M. Tominaga n'a pu intervenir efficacement, vu le caractère de politique intérieure de cette affaire dirigée par cette association annamite quasi officielle. Il s'est contenté de faire insérer dans le "Viet-Nam-Tan-Bao" du lendemain, sous forme de maxime, une note exhortant à passer à des actes constructifs, au lieu de perdre un temps précieux en "enfantillages" ou au moins à se consacrer à la propagande du Viet-Minh

Cet exemple et bien d'autres dont je ne me souviens plus, suffisent à montrer que si inspiration nipponne il y eut, elle visait conformément aux directives ci-haut mentionnées, à obtenir l'appui du pays pour l'armée, pour la victoire finale en Asie, et éviter d'autres bouleversements, et, en conséquence, à freiner l'excès de zèle dans la propagande anti-française ou trop révolutionnaire. Cette

attitude

attitude pondérée de nos dirigeants ne plaisait pas aux Annamites, et, en bien des cas, MM. Tominaga et Agui ont rencontré des difficultés.

(e) Moyens d'action très limités.

Les moyens matériels dont pouvait disposer ces deux dirigeants japonais de l'I.P.P. étaient très limités et les difficultés de leur travail augmentaient toujours. Leur rayon d'action ne pouvait non plus s'étendre aux environs de Hué et plus loin. Ils ne possédaient ^{en} pas le personnel voulu pour arriver à établir un contact étroit, permanent, et régulier avec les autres provinces.

La diffusion des déclarations officielles, la distribution du journal lui-même était ^{en} des plus précaires, subissant de grands retards à cause de coupures de communications ferroviaires. Seul un camion de propagande cinématographique, placé sous l'autorité directe de l'Armée, est parvenu à faire quelques rares tournées dans les provinces pour la projection de films documentaires et la distribution de tracts explicatifs.

Cet état de choses, qui ne s'est guère amélioré par la suite, était commun à toutes les autres activités gouvernementales, dans tous les domaines administratifs en Annam. Il a dû créer sans aucun doute un champ où on ne peut plus propager à la propagande du Viet-Minh dans les provinces, où elle pouvait agir sans rencontrer aucun obstacle, ayant sans doute à sa disposition un personnel qui, quoique probablement peu nombreux, prenait la tâche à coeur, et dont quelques-uns, formés par l'Etranger et parachutés par lui comme cinquième colonne, savaient fort bien manier les foules.

(g) Remise du Service au Gouvernement Impérial.

Quelque

Quelque temps après la formation du Gouvernement Tran-trong-Kim, un Bureau d'Information a été créé à la Présidence du Conseil et a commencé d'abord par se charger de la rédaction et de la publication des communiqués officiels du Gouvernement. Le Président et le Ministre des Affaires Etrangères ont insisté auprès de moi sur la nécessité de ~~per~~^{re}mettre au Gouvernement Impérial le Service d'I.P.I d'Annam, dirigé jusqu'alors sous le contrôle militaire japonais.

" aucun Gouvernement d'un Etat moderne ne peut se passer de ce service. Puisque il existe déjà, il est inutile d'en créer un autre." Leur réclamation était légitime et bien fondée. J'ai fait tout mon possible pour leur donner satisfaction sans retard. Mais, pratiquement, il fallait tout d'abord résoudre la question de la censure militaire japonaise sur la publication de toutes les nouvelles à l'usage du public annamites. Tout au début, malgré la présence de MM. Tominaga et Agui, experts compétents très bien choisis par l'Etat-Major de Saigon, les Autorités militaires locales de Hué ont voulu avoir, avec l'appui de l'Etat-Major de Tourane, la haute main sur ce service et la Gendarmerie a voulu aussi se réserver le droit de censure sur les activités de ce service. En fait, elles se sont vite rendues compte de l'impraticabilité absolue d'un tel système, vu l'insuffisance de leur équipement, surtout à cette époque de transition où les activités du service~~s~~ devaient être très rapides pour qu'elles soient utiles et effectives. Forcé fût, pour les Autorités militaires, d'abandonner leur première idée de contrôle et de censure directs. Mais en revanche, elles m'ont confié la responsabilité de surveiller ces deux civils japonais, chargés de la direction de ce service. En raison de cette situation, en réponse à la demande du Gouvernement, les hautes Autorité de Hanoi ont décidé que ledit service soit transféré

au Gouvernement Impérial, sous réserve de contrôle militaire qui s'exercera
+ pratiquement par voie de ces deux japonais placés sous mon autorité. J'ai pu enfin m'entendre avec Son Exc. Tran-van-Chuong que ces deux Japonais travaillent au bureau de l'I.P.P. en qualité de Conseillers techniques et puissent agir comme officiers de liaison entre ce service et les Autorités Militaires japonaises, donnent ainsi satisfaction à l'Etat-Major.

Il va de soi que, sans attendre cet arrangement officiel, MM. Tominaga et Agui ont fait tout leur possible pour faciliter les activités du Gouvernement Annamite dans le domaine de l'Information et de la Propagande. Et, quand l'accord fut enfin fait - c'était déjà le début d'août - le nouveau Directeur nommé par le Gouvernement eut à peine le temps de se mettre au travail que Le Viet-Minh renversa tout le régime.

(5) Armée Annamite.

(a) Attitude de l'Armée Japonaise.

Cette question étant d'un caractère purement militaire, je n'en ai que peu de connaissance; néanmoins je puis affirmer que depuis le 9 mars jusqu'à la chute du Gouvernement Impérial Annamite à la fin août, aucune armée autochtone proprement dite n'a été créée dans ce pays. Je suis persuadé que, d'après quelques informations recueillies ultérieurement, une telle création n'a jamais été envisagée par notre Etat-Major, car: 1°) pratiquement, même si il en avait eu le désir, il n'avait ni les cadres, ni le matériel, ni le budget nécessaire pour réaliser un tel projet, dans un délai suffisamment court, devant l'éventualité jugée très proche de l'invasion ennemie; 2°) stratégiquement, même si il avait put mettre sur pied quelques

quelques unités annamites, il ne pouvait escompter de leur part une aide efficace, leur formation indispensable pour une guerre moderne aurait été trop incomplète contre des adversaires bien équipés. Il n'y a pas de doute que l'attitude de l'Armée Niponne soit restée négative à ce sujet.

(b) Désir du Gouvernement du Viet-Nam.

Par contre, le Gouvernement Impérial du Viet-Nam fut, dès sa formation, vivement désireux d'organiser une Armée Nationale. Mais, pour réaliser ce projet, il fallait obtenir une aide matérielle de l'Armée Niponne. A ce moment, celle-ci ^{était} trop absorbée dans l'organisation et la consolidation rapides de la défense du pays; elle n'avait pas le temps de penser à aider le Gouvernement Vietnamien à former son Armée.

1° - Ecole Militaire et futurs cadres de l'Armée.

Ce sont les Ministres de la Jeunesse, de l'Education Nationale, et de l'Intérieur qui furent les plus ardents partisans de la création d'une Armée Nationale. Devant l'impossibilité d'obtenir une aide matérielle quelconque de l'Armée japonaise, ces Ministres ont commencé par établir le projet d'une Ecole d'Avant Garde où l'on éduquerait des jeunes gens, afin de former les futurs cadres de l'Armée vietnamienne. L'inauguration de cette jeune Ecole Militaire a eu lieu le lundi 2 juillet. Les Autorités Japonaises y ont été invitées. Je n'ai pu y assister ayant dû partir la veille pour Tourane. Le Général Hattori, Commandant en Chef de l'Armée Japonaise en Annam, a prononcé une allocution de félicitation et d'encouragement. Toutefois l'atmosphère de cette réunion fut, paraît-il exclusivement nationale, l'aide de l'Armée niponne n'étant plus attendue. Les premiers contingents étaient d'une quarantaine de jeunes

gens qui

gens qui avaient réussi à passer le concours d'entrée. Aucun résultat visible n'était encore obtenu lorsque la situation changea du fait de la cessation de la guerre.

2° - Libération des prisonniers de guerre annamites.

Le Gouvernement du Viet-Nam a eu également l'idée d'utiliser les anciens tirailleurs annamites qui se trouvaient internés comme prisonniers de guerre par l'Armée niponne. Le Président du Conseil, les Ministres de l'Intérieur et des Affaires Etrangères m'ont souvent exprimé le désir de voir tous ces tirailleurs libérés sur prestation de serment de fidélité à S.M. l'Empereur et au Gouvernement Impérial. Ils m'ont demandé de persuader l'Etat-Major japonais du grand intérêt que pourrait présenter cette libération pour la défense commune du pays; ils m'ont assuré qu'ils prendraient toute la responsabilité de la fidélité de ces Annamites pour la cause commune, en prenant eux-mêmes le soin d'en éliminer les éléments douteux ou indésirables.

L'Etat-Major Général (qui s'était transféré de Saigon à Hanoi vers la fin mars 1945) auquel j'ai transmis la demande du Gouvernement du Viet-Nam, hésitait à généraliser la solution proposée. Il était bien renseigné, par des rapports envoyés de tous les camps de prisonniers, sur la mentalité et les sentiments des anciens tirailleurs et gardes indigènes. Il savait que ces Annamites, à un fort pourcentage, restaient encore attachés à leur formation française et regrettaient le changement de régime. La grande majorité d'entre eux pourraient servir fidèlement le Gouvernement Impérial qui aurait obtenu leur libération, mais cela ne les engagerait en rien vis-à-vis de l'Armée Japonaise, contre laquelle ils gardaient une certaine rancune ayant combattu aux côtés des Français. L'Etat-

Major ne pouvait

Major ne pouvait avoir confiance en ces hommes malgré l'assurance donnée par le Gouvernement. Après de longues négociations, ce dernier a enfin obtenu de l'Etat-Major Général japonais la promesse qu'il libérerait d'abord quelques rares officiers et sous-officiers annamites ayant fait preuve de bonne volonté et d'excellente conduite durant leur emprisonnement. Ceux-ci auraient pu former les cadres nécessaires aux nouveaux Bao-Ans que le Gouvernement allait recruter pour une nouvelle organisation de la police administrative. Cette promesse entraînait à peine en exécution quand la guerre cessa.

(6) Organisation de la Jeunesse

(a) Projet de réforme

Le Ministre de la Jeunesse m'a expliqué ce qui suit:

" L'organisation des Sports et Jeunesse avait été réalisé par l'Administration Française, très largement, trop luxueusement même, du point de vue matériel, pour notre Pays dont la majorité de la population est pauvre; elle n'avait pas non plus le loisir de s'adonner aux sports. Les intellectuels annamites, qui n'étaient pas sportifs par tradition, ont fait quelques progrès à la suite des encouragements officiels. Mais, souvent, les stades olympiques qui coûtèrent très chers, surtout au peuple annamite qui en supportait la majorité des frais sous forme d'impôts, ont été très peu utilisés: les sportifs étant encore peu nombreux dans ce pays. Quant au point de vue spirituel, l'ancien service des Sports-Jeunesse a complètement négligé ce qui était l'essentiel: la formation morale. Le Commandant Ducoroy a dépensé des millions de piastres pour former des jeunes gens bien musclés, mais sans aucun idéal, sans moralité solide et saine. On parlait vaguement de temps à autre de l'amitié franco-annamite et des

namite et des cris de ralliement péitainistes furent entendus dans tous les stades. Mais la jeunesse annamite n'a trouvé dans ces réunions sportives aucune élévation de pensée, aucune parole de foi en l'avenir, en sa race. Nous voudrions changer cette méthode, donner une grande importance à l'éducation morale, dans un corps sain et vigoureux. Ce qui manque aux Jeunes, c'est le patriotisme, l'esprit national, ces nobles sentiments, qui doivent les subjuguier, les rendre forts en face des difficultés, brave devant le danger."

(b) Unification du Service. de la jeunesse vietnamienne.

Le Ministre de la Jeunesse a voulu réaliser son plan tout à sa manière. Il me disait que cette réforme ne pourrait se réaliser que par les Annamites eux-mêmes. Il m'a demandé d'intervenir auprès des autorités compétentes pour que l'ancien service des Sports et Jeunesse du Tonkin, de l'Annam et de la Cochinchine, soit mis à sa disposition dans un délai aussi court que possible, en vue d'unifier toutes les activités de ce service à travers ces trois pays. L'Autorité japonaise du Gouvernement Général n'avait en principe aucune objection à opposer à ce désir qu'elle jugeait bien légitime après l'Indépendance du pays. Mais il fallait avant tout résoudre le problème de la Cochinchine et procéder à la révision des budgets généraux et locaux relatifs à ce service.

En Annam tout ce service était placé sous l'autorité directe du Ministre et le budget local de cette organisation était à sa disposition. Pour le Tonkin, le Ministre a pu nommer un délégué de son ministère chargé de le représenter auprès de S.E. le Kham-Sai à Hanoi, en vue de coordonner les activités des Sports et Jeunesse au Tonkin. Pour ces deux pays le Ministre avait déjà toutes les possibilités de

lités de réorganisation selon son propre plan. L'Autorité Japonaise du Gouvernement Général lui laissait toute liberté d'action dans ce domaine, quand toutes ses belles espérances tombèrent, elles-aussi avec la fin de la guerre. Jusqu'à la fin le problème de la Cochinchine ne vit aucune solution.

(c) Utilisation de la jeunesse.

Cette question n'a pu être étudiée par l'Armée Nipponne, le cours de la guerre se précipitait, elle n'avait plus le loisir de s'occuper du lointain avenir de la jeunesse vietnamienne.

Quant aux Autorités Civiles Japonaises cette question ne leur paraissait pas urgente, parmi tant d'autres plus importantes telles que le ravitaillement, les transports, les communications, la réorganisation de la police... Elles ont laissé aux Autorités Vietnamiennes le soin de la régler.

En fait, le Ministre de la Jeunesse, jeune lui-même, très actif, travailla avec ardeur. Comme à cette époque il y avait beaucoup de difficultés pour les transports, la police des routes, les communications, le Ministre a essayé de mobiliser la jeunesse du pays pour qu'elle apporte toute son aide en vue de les diminuer. On a pu organiser avec ces jeunes gens mobilisés et plein de bonne volonté, des escortes de marchandises dans les trains, d'une gare à l'autre pour faciliter les transbordements aux coupures des ponts,; des relais d'informations urgentes d'un village à l'autre. C'étaient des mesures de fortune qui ne pouvaient produire un grand rendement, mais très utiles quand même à cette époque de grandes perturbations. Il faut noter que toute cette jeunesse a travaillé bénévolement pour le bien public avec un esprit de sacrifice élevé.

(7) Services Economiques

(a) Observations sur l'Economie Dirigée

La guerre en Europe d'abord et celle d'Asie ensuite ont mis l'Indochine Française dans une situation pénible du point de vue économique. Le Gouvernement Général a dû organiser rapidement une économie dirigée en vue de faire face à des difficultés auxquelles on devait s'attendre dans un proche avenir. Il fallait chercher à se suffire, à se fournir soi-même des denrées jusqu'alors importées de l'étranger, et créer même certaines industries nécessaires à la vie du pays. En même temps on devait limiter la consommation, régulariser les distributions, empêcher le marché noir. Toutes les mesures prises dans ce but ont plus ou moins donné tout d'abord les résultats expectés, mais, par la suite, plusieurs se sont révélées mauvaises, et la plupart impopulaires. Cette impopularité provenait du fait que ces mesures étaient accompagnées pratiquement de grandes complications pour un résultat souvent médiocre. Cependant on doit reconnaître que la plupart étaient humainement possibles, souvent très ingénieuses, et auraient pu produire des effets salutaires sur l'Economie Nationale Indochinoise, si elles n'avaient pas été entravées par des bombardements successifs; le pays, très riche en ressources dans son ensemble, une fois bien organisé, pouvait trouver ou fabriquer tout ce dont il avait besoin pour le maintien de la vie à peu près normale du peuple. Malheureusement durant les dernières années de guerre, les attaques aériennes furent progressivement et méthodiquement intensifiées et causèrent des dégâts considérables à l'ensemble des moyens de transport de l'Indochine. Le riz, l'huile, le sucre, l'alcool, ne montaient plus en quantités suffisantes du Sud au Nord, tandis que le charbon de

Hongai

Hongai ne descendait que rarement dans le Sud. Tous ces facteurs furent pour beaucoup dans la faillite plus ou moins graves de certaines de ces mesures d'économie dirigée.

L'opinion publique, mécontente de cette politique économique ne pouvait formuler ouvertement aucune critique, ni soulever d'objection sérieuse, tant que les autorités Françaises étaient au pouvoir. Mais dès que ces dernières eurent quitté ~~l'Indochine~~ leur position de commande, des critiques sévères se firent jour sans retenue, montrant toutes les faiblesses des règlements en vigueur. Les fonctionnaires Annamites responsables des Services Economiques de la Résidence Supérieure m'ont renseigné sur toutes ces critiques et sur la situation actuelle du ravitaillement en denrées et articles de première nécessité. Ils m'ont présenté en même temps plusieurs projets de réforme, dont plusieurs avaient été étudiés par les Chefs Français avant le 9 mars et d'autres, nouveaux, préparés pour répondre aux vœux de la population ou aux nécessités réelles du nouvel état de choses. J'ai dû les examiner moi-même et les transmettre selon les circonstances, au Gouvernement Général d'une part, au Gouvernement Vietnamiens de l'autre.

(b) Ravitaillement du Riz.

Tout le monde sait en Indochine que l'hiver de 1944-1945 fut désastreux et néfaste pour les populations du Nord. Dès Décembre, malgré tous les efforts déployés par les Autorités compétentes Françaises, une famine terrible apparaissait, causant des ravages douloureux parmi les pauvres des villes et surtout les paysans. Les causes directes de cette famine furent: 1°- la diminution sensible de la récolte en riz du 10ème mois, due principalement aux typhons et inondations

et inondations qui sévirent en automne 1944 au Tonkin et en Annam
2°- la quasi impossibilité de faire venir du riz cochinchinois au
Nord, par suite des dégâts causés aux moyens de transports.

Quand les Autorités Civiles Japonaises furent, après le 9 mars
placés devant cette situation lamentable, elles ne pouvaient rien
faire, pour commencer, que de reprendre et d'appliquer les mesures
prises par leurs prédécesseurs Français. Cependant, durant les deux
mois de mars-avril 1945, l'épuisement du stock de riz du 10ème mois
s'étant accentué et la nouvelle récolte du 5ème mois se faisant at-
tendre, la famine s'est fait sentir plus âprement encore au Tonkin
et au Nord-Annam. Mr. Fukami, directeur pour le Tonkin de la Koyeki
Yūidan (Organe de contrôle ^{de coordination} et ^{du} commerce extérieur du Japon) char-
gé, par ordre de l'Etat-Major, de diriger et d'organiser les mesures
urgentes de secours en faveur des sinistrés de la famine, a rencon-
tré d'énormes obstacles pour accomplir sa mission. Il a demandé à
l'Etat-Major Général de mettre à sa disposition tous les dépôts de
riz que les Autorités Militaires et Civiles Françaises avaient cons-
titués dans divers endroits (En vue de venir, le cas échéant, en aide
disait-on, à l'Armée libératrice de l'Indochine) pour distribuer
immédiatement du riz. Malheureusement, beaucoup de ces stocks avaient
déjà été, soit pillés par des bandes d'affamés soit brûlés au moment
de l'action japonaise, soit encore accaparés par quelques troupes
japonaises isolées qui ne voulaient pas en être déssaisies. (Notam-
ment des troupes en transit qui ne dépendait ^{en} pas directement du Com-
mandement militaire de Hanoi).— Seul Mr. Fukami pourrait compléter,
préciser les renseignements sur le riz et la famine.— Quand même,
avec l'aide de l'Etat-Major du Général Mikuni, commandant la division
nipponne

nipponne du Tonkin, Mr. Fukami a pu organiser tant bien que mal les premiers secours. (Après deux mois de durs efforts, par décision de l'Etat-Major Général, Mr. Fukami a été transféré à Hué pour m'aider dans les affaires économiques de l'Annam et pour être par la suite nommé Conseiller Economique auprès du Gouvernement Impérial.)

Après ma prise de fonction à la Résidence Supérieure, là aussi la question du riz était le problème important et le plus urgent à étudier et à résoudre, non seulement pour l'Annam mais aussi pour tout le Nord de l'Indochine à ravitailler. Sa solution a dû en être recherchée: 1°- dans le système de prélèvement du riz; 2°- dans les moyens de transport. Dans ces deux domaines les règlements existants étaient très critiqués et demandaient des modifications conformes à l'évolution des conditions extérieures.

1°) Prélèvement du Riz

Le Centre-Annam pouvait se suffire à peu près. Le Sud-Annam était à même de fournir le surplus de ces produits au Nord-Annam. Fidèles aux principes de l'économie dirigée, les Autorités Françaises avaient établi dans ces diverses provinces un système de prélèvement du riz à des prix officiels, avec interdiction de transport interprovincial, en vue de constituer les stocks nécessaires aux ravitaillement des grandes agglomérations. Mais après la récolte du 10ème mois en 1944, le système de prélèvement n'a plus donné de résultats satisfaisants comme auparavant. Les paysans prétendaient avec raison, que le prix officiel était trop bas par rapport au prix de revient, qu'ils avaient intérêt à garder leur riz.

Après la formation du Gouvernement Tran-trong-Kim, S.E. Nguyen hua-Thi, Ministre du Ravitaillement, s'est très activement occupé

de ce problème d'abord pour l'Annam et ensuite pour le Tonkin. Sur sa proposition le Gouvernement a décidé d'abolir en Annam le système du prélèvement. L'interdiction du transport interprovincial fut levée. Le surplus de produit rizicole a pu s'écouler dans les provinces voisines. On a seulement homologué de nouveaux prix officiels, différents selon les conditions économiques du Nord et du Sud, et, dans l'ensemble, d'un taux bien plus élevé qu'auparavant. Le Gouvernement s'est contenté à acheter dans les régions du Sud, la quantité de riz nécessaire au ravitaillement des grands centres. Pour ravitailler les fonctionnaires il s'est efforcé de faire une distribution de riz au prix antérieur meilleur marché, en prenant à sa charge la différence des deux prix. Mais, très vite par la suite, on a même aboli cette distribution d'exception, et les fonctionnaires ont été obligés d'acheter leur riz au prix du marché libre.

Pour le financement de l'achat du riz dans les provinces, le Gouvernement du Viet-Nam avait besoin d'une somme d'environ cinq millions de piastres, à avancer au Crédit Agricole qui s'occupait de l'opération d'achat gouvernementale. Ce fut le Ministre des Finances qui engagea des pourparlers avec Mr. Sassa, de la Yokohama Specie Bank, chargé de la gestion de la succursale de la Banque d'Indochine à Hué, en vue d'obtenir cette avance extraordinaire. Sur la demande des deux parties intéressées, j'ai dû intervenir auprès des Autorités compétentes du Gouvernement Général pour que cette opération soit consentie aussi bien par la Direction Générale des Finances à Hanoi que par la Direction Générale de la Banque d'Indochine à Saigon. La Banque a enfin consenti, sur la garantie du Ministre des Finances, cette avance au Crédit Agricole, au taux de 5% par an

remboursable

remboursable fin novembre 1945. Je crois savoir que, quand le Gouvernement fut renversé par le Viet-Minh, il restait encore quelques centaines de milles piastres au compte débiteur du Crédit Agricole. Si ce gouvernement avait conservé le pouvoir, je suis sûr que cette somme aurait été remboursée en entier au délai prévu, parce que l'opération était normalement en bonne voie de succès.

2°) Transport du riz.

Les Autorités Françaises eurent l'idée d'utiliser des jonques pour ce trafic. Mais leurs règlements stipulaient que 85% du chargement soit vendu au prix officiel, et que seulement 15% restaient à la libre disposition des propriétaires de jonques. Dans ces conditions ces derniers ne réalisaient pas assez de bénéfices pour entreprendre des voyages devenus de plus en plus dangereux. On m'a dit aussi que le système du Comptoir du Riz de Saigon laissé à la direction française même après le 9 mars, était un grand obstacle à la bonne marche de cette opération. Mais, la cause la plus déterminante de la disparition de toutes ces jonques était tout simplement une question de gain facile que pouvaient réaliser les jonquiers en écoulant clandestinement tout leur chargement ailleurs qu'à la destination régulière. Le Ministre du Ravitaillement a proposé à son Gouvernement de laisser 50% du chargement à la libre disposition des jonquiers. Même le Gouvernement Général qui était d'abord opposé à cette modification, fut obligé de suivre ces précédents créés en Annam. Cette mesure n'a pas eu le temps de produire les effets attendus avant la chute de toute l'organisation administrative devant l'assaut du Viet-Minh.

L'aviation américaine basée sur le territoire chinois ayant

attaqué

attaqué surtout la moitié nord du Transindochinois, jusqu' au commencement de l'année 1945 le transport ferroviaire sur cette voie était assez praticable jusqu'à Tourane; puis débutèrent les attaques d'avions venant des bases du Sud Pacifique et qui visaient cette fois la moitié sud du Transindochinois. Vers les mois de mai-juin, le Gouvernement du Viet-Nam constata qu'une quantité assez importante de riz saigonais, destiné au Tonkin, était entreposée dans différentes gares au sud de Tourane. Le Ministre du Ravitaillement m'a demandé de l'aider à faire transporter ce riz dans les provinces du Nord. A cet effet, je me suis adressé souvent à nos Autorités militaires compétentes qui avaient le contrôle des chemins de fer. Ces Autorités ont essayé de satisfaire au désir du Gouvernement, mais ont rencontré des difficultés matérielles insurmontables; les résultats de leurs efforts n'étaient guère brillants. Le Gouvernement du Viet-Nam a même envisagé d'organiser, comme dans l'ancien temps le transport par voitures à cheval ou charrettes à bras avec des relais de village en village du Sud au Nord; mais la distance était trop grande, la quantité à transporter trop importante, la main d'oeuvre trop chère: ce projet s'est révélé impraticable.

(c) Charitable intervention de S.E. Monseigneur Drapier

Tout ce qui précède précise que ce sont les difficultés de transport, chaque jour plus grandes, qui aggravèrent, et la misère et la famine dans le Nord. S. Exc. le Délégué Apostolique ne pouvait rester insensible devant les nouvelles alarmantes sur cette grave situation. S.E. Monseigneur Drapier est alors intervenue auprès de moi en ~~me~~ demandant de faire expédier au Vatican un télégramme par lequel Elle suppliait le Saint-Siège de transmettre à la Croix

Rouge

Rouge Internationale de Genève son appel pour organiser d'urgence l'envoi de bateaux neutres transportant, sous l'égide de la Croix Rouge, le riz de Cochinchine pour le Tonkin, en vue de secourir des populations innocentes, victimes indirectes de la guerre, décimées par la famine. Personnellement, j'ai espéré pouvoir répondre à cette demande et souhaité vivement qu'une telle démarche soit couronnée de succès. Mais, il fut impossible pour les Autorités Militaires Japonaises qui contrôlaient le service des P.T.T. de laisser passer pareil télégramme. Le but des bombardements aériens ennemis consistait précisément à démolir tout le système des communications en Indochine, en vue de priver l'Armée Nipponne stationnant au Nord de tout ravitaillement venant du Sud. Ils visaient également à exaspérer la population qui se retournerait contre elle et entraverait ses activités stratégiques. On ne pouvait donc espérer que les Puissances Alliées acceptent d'autoriser un tel transport qui diminuerait les effets attendus; la Charité n'entrant pas en ligne de compte dans la conduite de la guerre. Ainsi, du moment qu'elle était certaine de ne pouvoir obtenir aucun résultat pour secourir la population du Nord l'Armée Nipponne n'a pas voulu admettre, du point de vue stratégique, de dévoiler aux yeux du monde entier les points faibles de la défense de ce pays: famine au Tonkin, leur incapacité d'y remédier, faute de moyens de transport. Avec beaucoup de regrets j'ai dû répondre dans ce sens à S.E. Monseigneur Drapier. J'ai entendu dire qu'en Cochinchine aussi, le Comité de Secours en faveur des victimes de la famine a essayé en vain de faire une démarche de ce genre auprès du Consul de Suisse à Saïgon. S.E. Tran-van-Chuong, Ministre des Affaires Etrangères, a voulu également faire appel à la conscience humaine du monde, mais la fin de sa mission a interrompu son effort.

(d) Ravitaillement du Sucre Les Autorités Françaises ^{en} avait établi le plan du ravitaillement du sucre pour le Nord avec la production de l'usine de Tuy-Hoa dirigée par M.Hugenholtz. Toujours par suite des difficultés de transport l'exécution de ce plan a eu des retards considérables. Après le 9 mars les Autorités japonaises ont voulu réaliser ledit projet existant. Pour cela il fallait d'abord résoudre la question du financement de la plantation et de l'usine, le retrait des dépôts en banque ayant été limité à 2.000\$ par mois et par déposant sur l'ordre des Autorités militaires contrôlant les banques. J'ai dû intervenir auprès de l'Etat-Major et la Direction des Finances à Hanoi pour ^{venir} obtenir une autorisation spéciale en faveur de Mr.Hugenholtz.

Il y avait aussi nécessité absolue de protéger efficacement toutes les installations de cette importante concession contre des pillards qui auraient pu profiter de la disparition de la police locale. (Des meneurs avaient déjà incité les ouvriers à demander une augmentation de salaires, sous menace de grève, profitant de la faiblesse de la position d'une dizaine de Français restés isolés dans cette usine.) J'ai dû faire comprendre à nos Autorités militaires l'importance de cette industrie du sucre au point de vue ravitaillement et la nécessité d'une protection militaire. On y a envoyé un petit détachement.

Enfin, la question du transport a dû être étudiée par les Autorités militaires du Chemin de Fer. Il fallait également organiser l'envoi de sacs de jute de Saigon et d'engrais, nécessaires, les uns pour le transport, les autres pour la culture du sucre. Pour toutes ces opérations commerciales, il était indispensable d'obtenir un

laisser-passer

laisser-passer militaire pour les déplacements de Mr. Hugenholtz en voiture soit à Hué, soit à Saïgon, ce qui fut toujours compliqué.

Malgré tous les efforts ainsi déployés pour assurer la fourniture du sucre au nord de Hué, les résultats ne furent pas satisfaisants. A partir de la formation du Cabinet Tran-trong-Kim, j'ai passé tous les soins de cette affaire entre les mains qualifiées de S. Exc. Nguyen-huu-Thi, Ministre du Ravitaillement. Quand même à tout moment, j'ai été obligé de faire l'intermédiaire entre ce Ministre et nos Autorités Militaires; toutes ces démarches nuisaient à la rapidité des mesures administratives. C'est là que j'ai compris que souvent les militaires sacrifiaient sans scrupules au profit de leurs propres besoins, ceux de la population civile.

(e) Conclusion

J'ai beaucoup travaillé les questions économiques, mais le questionnaire n'exige pas de plus amples détails, d'autre part n'ayant plus aucune documentation, ma mémoire peut avoir des défaillances; je préfère m'abstenir plutôt que d'écrire quelque chose d'incomplet ou d'inexacte. Du reste ce qui importe le plus dans ce domaine, c'est de mettre en relief le seul fait que les difficultés de transport mirent en échec tous les projets de ravitaillement du Tonkin et du Nord-Annam. Cet échec de toutes les activités économiques des Autorités tant Vietnamiennes que Japonaises fut indubitablement la cause des inquiétudes et du mécontentement de l'opinion publique, lesquels ^{ont} favorisé forcément l'infiltration rapide du mouvement anti-japonais du parti Viet-Minh qui, très adroitement, rendait l'Armée nipponne responsable de tous les malaises économiques. Apparemment cette accusation simpliste se tenait fort bien: " La présence de cette armée

cette armée impérialiste a attiré sur l'Indochine l'acharnement de l'aviation américaine qui démolit méthodiquement les voies de communication, ce qui a rendu extrêmement difficile tout le ravitaillement du Nord en produits du Sud. En plus cette armée exige dans son propre intérêt le prélèvement du riz, inauguré par les Autorités Françaises et condamné par tous les riziculteurs annamites formant la grande majorité de la population. C'est donc elle, cette armée niponne, qui est la bête noire semant tant de malheurs. Qu'elle s'en aille il n'y aura plus de bombardements, ni de prélèvement, ni de corvée et nous seront tranquilles." Terrain admirablement bien préparé pour l'avance rapide et sûre du mouvement Viet-Minh; rien, ni personne ne pouvait dès lors l'arrêter.

(8) Attitude des Abstentionnistes

J'appelle ici "abstentionnistes" les personnalités politiques annamites qui passaient pour pro-japonaises et qui se sont abstenues de participer aux activités du Gouvernement après le 9 mars. J'ai déjà parlé du cas de Mr. Ngo-dinh-Diem. (p.62) L'explication que j'ai donnée à propos de son attitude peut également apporter une lumière pour comprendre celle de tous les autres qui se trouvaient dans une position semblable. Il n'en sera pas moins utiles que je la développe ci-dessous pour éclaircir les raisons de leur abstention et les possibilités de leur action dans l'avenir.

(a) Retour éventuel du Prince Cung-Dè.

La plupart des abstentionnistes n'ont pas connu personnellement le Prince Cung-Dè, qui s'était exilé au Japon depuis plus de 40 ans. Ils le considéraient cependant comme un symbole sacré du ralliement pour l'Indépendance, de tous les mouvements nationalistes

Ils espéraient que, le jour où le Protectorat Français serait aboli le Prince reviendrait au Pays pour remplacer sur le Trône Impérial d'Annam S.M. Bao-Daï qui fut, selon eux, l'image de la collaboration avec la France. Après le 9 mars beaucoup ont été déçus de ne pas voir cet espoir se réaliser immédiatement, d'autres ont même reproché aux Autorités Japonaises de ne pas donner satisfaction à leur vœu de se rallier autour de cet emblème vivant du nationalisme annamite. Ils se sont étonnés que l'Empereur Bao-Daï restât toujours sur le Trône, avec l'approbation de l'Armée Nipponne, tandis que le Prince Cung-Dè, leur idole, demeurait encore au Japon, alors qu'il aurait dû être ramené en Indochine en récompense de sa patiente fidélité à la cause de l'Indépendance. Pour eux c'était une injustice dont ils ne pouvaient comprendre les raisons. Beaucoup d'entre eux ont invoqué ce fait comme un des motifs de leur abstention de participer à la direction du Pays.

S.M. Bao-Daï n'ignorait pas les sentiments des nationalistes agissants, à l'égard de ce Prince exilé. Aussi dès les premières heures de nos relations officielles, m'a-t-Elle exprimé le désir de faciliter son retour à Hué, de lui réserver un accueil digne de sa position et de son passé. Au point de vue de la politique intérieure, c'était un acte très important que Sa Majesté a voulu accomplir; c'était aussi un geste d'amitié, de justice et de confiance, à l'égard de ce Prince qui fut jadis considéré comme son adversaire le plus dangereux. Je n'ai pas manqué de transmettre cette idée au Général Tsuchihashi. D'autre part, au Japon même, quelques politiciens et aussi certains membres de l'Association du Dragon-Noir, avaient une vive sympathie pour le Prince Cung-Dè. Ils ont souhaité que celui-ci pût regagner sa Patrie aussitôt après le 9 mars. Mais les Hautes Au-

torités Militaires

Autorités Militaires, ayant toujours en vue de modifier le moins possible le Statu Quo politique de l'Indochine, n'ont pas voulu que ce Prince vint troubler l'autorité de S.M.Bao-Daï qui avait accepté de collaborer avec le Japon.

Les bureaux militaires de Hanoi et de ~~SAIKAN~~ Tokio se sont donc empressés de faire tout le nécessaire en vue d'établir une entente parfaite entre S.M.Bao-Daï et le Prince Cung-Dè pour éviter tout malentendu au retour de ce dernier. Lors de la dernière visite qu'a faite S.E.Tran-trong-Kim au Général Tsuchihashi à Hanoi, l'accord à ce sujet fut enfin définitif. A la première audience après notre retour de Hanoi, S.M.Bao-Daï m'a exprimé son entière satisfaction à propos de cet accord et m'a demandé d'étudier avec le Président Tran-trong-Kim l'opportunité de publier un communiqué officiel à ce sujet, dans le but de calmer l'esprit de certains partisans Cungdèistes. Les Autorités Militaires de Hanoi, tout en reconnaissant l'utilité d'un tel communiqué, m'ont prié de suggérer au Gouvernement Impérial du Viet-Nam d'attendre par mesure de prudence le télégramme annonçant que le Prince a quitté effectivement le sol du Japon, pour en faire la publication.

En fait, le Prince, déjà sexagénaire, qui habitait la ville de Sendai, au nord du Japon, n'a pu se rendre rapidement à Tokio où son départ par avion devait être organisé, et avant qu'il eût pu quitter le Japon, la cessation de la guerre ne permit plus l'exécution de ce projet. D'aucuns disent que si cet homme était rentré à Hué plus tôt, au mois de mai par exemple, il aurait pu assurer à l'Armée Nipponne la collaboration de tous ses partisans et le Viet-Minh n'aurait pas eu un succès facile comme il l'a eu au mois d'août. Personnellement,

j'en doute fort, car le Prince Cung-Dè n'est plus jeune, ni habitué aux activités politiques modernes de ce pays. Il eut été, je crois, après une longue absence de quatre décades d'années, désorienté par tous les changements survenus dans son pays et aussi par les conditions politiques et sociales du peuple annamite qui ont beaucoup évolué. La révolte dont il fut l'âme et qui causa sa fuite au Japon, était une révolte monarchique menée par la classe dirigeante du pays contre la France, qui leur avait imposé son protectorat. Or, maintenant c'est le peuple qui, sous la direction du Viet-Minh, se révolte contre les Autorités existantes du pays qu'il accuse d'impérialisme de capitalisme, de colonialisme; Je suis convaincu que même le retour hâtif de ce Prince n'aurait guère changé le cours des événements et le Viet-Minh n'en aurait pas moins réussi dans sa marche rapide vers le Pouvoir.

(b) Revendications territoriales

Comme je l'ai déjà expliqué au paragraphe relatif aux consultations politiques par S.M.Bao-Daï (v.p.60) toutes les personnalités consultées Lui ont unanimement et spontanément exposé la grande importance qu'elles attachaient aux revendications territoriales relatives à la Cochinchine et aux trois villes concédées à la France. On peut dire que c'était l'aspiration commune et totale de toute la classe intellectuelle de l'Annam et du Tonkin. S.Exc.Pham-Quynh m'en avait parlé dès nos premiers entretiens après la proclamation de l'Indépendance et S.M.Bao-Daï s'est également inquiétée de l'opinion des Autorités Japonaises à ce sujet. Selon les instructions des Hautes Autorités, ma réponse fut, en résumé, comme il suit, "En principe, c'est une question appartenant à la compétence exclusive de l'Etat indépendant qui revendique de sa propre autorité la souveraineté sur

raineté sur ses anciens territoires. Si vous décidez d'annuler les traités franco-annamites relatifs à la cession de ces territoires nous ne pourrions vous empêcher de le faire. Cependant, à notre avis, il n'y a aucune raison de vous précipiter; ces décisions risquent ~~sur~~ pour le moment, de vous apporter des difficultés politiques et administratives en embrassant trop de responsabilités sur une superficie ^{vaste} aussi avec une population aussi nombreuse que celle de la Cochinchine et des trois grandes villes françaises. Vous avez déjà tant à faire avec l'Annam et le Tonkin. Dès que vous aurez affermi votre Indépendance avec ces deux pays du nord, quand vous serez bien organisé en tant que gouvernement, vous pourrez assumer à nouveau vous-même plus facilement l'administration de ces autres territoires. L'Armée Nipponne de son côté, veut éviter de trop grands engagements dans ces domaines politiques, pendant qu'elle a tant à faire pour la défense du pays. En cette occurrence la patience n'est-elle pas la meilleure politique."

S.E. Pham-Quynh, a bien voulu conseiller ^à S.M. Bao-Daï d'attendre encore quelque temps pour prendre une décision à ce sujet. Mais le Gouvernement Tran-trong-Kim était autrement plus fervent et pressé de voir aboutir ces mêmes revendications territoriales. L'attitude ci-haut mentionnée des Autorités Japonaises ne lui a pas plu, et il a persisté, malgré mes explications réitérées, dans son idée de reprendre aussi tôt que possible la Souveraineté sur le Nam-ky et les trois villes françaises.

En fait, ce sont les abstentionnistes qui en furent surtout mécontents et qui refusèrent de collaborer avec l'Armée Nipponne, de participer au pouvoir. Le Gouvernement qui se sentait menacé par le seul fait de leur abstention a insisté d'autant plus auprès de nos

Autorités

Autorités sur la nécessité d'éclaircir leur position sur ce problème S. Exc. Tran-van Chuong, Ministre des Affaires Etrangères, m'a même proposé une solution transitoire qui consisterait à ce que le Gouvernement déclare l'abolition des traités en question et le retour de ces territoires à la souveraineté du Viet-Nam, tout en laissant jusqu'à nouvel ordre la gestion administrative dans les mains des Autorités Japonaises pour éviter de brusques changements.

Entre temps, l'opinion du Général Tsuchihashi et de son entourage à Hanoi vint à être un peu modifiée: vu l'insuffisance du personnel japonais compétent en matière d'administration civile, il devenait désirable de remettre aussi tôt que possible la gestion des trois villes françaises aux autorités compétentes annamites, par ordre d'importance, au fur et à mesure que le Gouvernement ait terminé les préparatifs nécessaires; tout en laissant en suspens la question de la souveraineté territoriale. Pour eux il s'agissait de savoir si, du côté annamite, pratiquement, l'on était prêt à prendre toute la responsabilité politique et administrative; si vraiment le Gouvernement Impérial du Viet-Nam était capable de mener à bien la tâche qui lui incomberait.

Ainsi, on voit très bien le contraste de ces deux opinions: les Japonais voyaient surtout le côté réel ou pratique de la question, tandis que les Annamites mettaient beaucoup d'importance au côté idéal ou théorique; les uns cherchaient une solution lente mais réelle, tandis que les autres voulaient un ^{arr}angement rapide, même nominal. Pour donner satisfaction à ces deux tendances opposées, il fallait trouver un compromis; de là, on a vu paraître, le 16 juin 1945, la proclamation de S.M. Bao-Dai, dont voici le résumé de mémoire

" En même temps que de proclamer notre Indépendance, Nous aurions voulu rétablir notre souveraineté sur tous nos anciens territoires. Mais les circonstances Nous ont obligés à replacer ces territoires sous notre Autorité seulement par étapes successives. A l'occasion de l'heureux anniversaire de l'Unification de l'Empire, Nous ordonnons à notre Gouvernement d'achever rapidement les préparatifs nécessaires pour prendre à sa charge l'administration de nos anciens territoires, autres que le Trung-ky et la plus grande partie du Bac-ky. Nous tenons à remercier les Autorités Nipponnes qui assument actuellement, à titre temporaire, la gestion de ces territoires qu'Elles remettront sous notre Autorité dès que Notre Gouvernement aura achevé les derniers préparatifs à cet effet. "

Cette proclamation fut accueillie avec satisfaction par la plupart des abstentionnistes, qui comprirent que l'Armée Japonaise n'avait pas l'intention d'empêcher la réalisation des aspirations annamites. Si il y eût du retard, a-t-on pensé, c'était à cause des préparatifs nécessaires qui n'étaient pas encore achevés.

C'est aussi en vertu de cet esprit de cette proclamation, que un accord fut atteint entre S. Exc. Tran-trong-Kim et le Général Tsuchihashi à Hanoi, à la mi-juillet 1945, au sujet de la remise de l'administration des trois villes françaises au Gouvernement Annamite. Les Hautes Autorités Japonaises ont été obligées de donner satisfaction à l'ardent désir du Président du Conseil qui voulait absolument déclarer le retour de ces trois villes à l'Empire du Viet-Nam en une seule date mémorable, et non pas par étapes successives en trois dates différentes. C'est ainsi que fut promulgué en date du 20 juillet, le Décret Impérial dont le texte peut être résumé, toujours d'après mémoire, comme il suit: " Vu le Décret Impérial du 16 juin

dernier,

dernier, étant donné que les préparatifs ordonnés sont maintenant achevés, Nous déclarons que la souveraineté territoriale des trois villes concédées à la France est réintégrée à l'Empire du Viet-Nam à partir de ce jour. Les lois et règlements dans ces villes seront maintenus ~~excepté~~ jusqu'à nouvel ordre, excepté ceux qui sont incompatibles avec la Souveraineté Impériale du Viet-Nam. Le Gouvernement Impérial nommera les Maires qui seront chargés de l'administration de ces villes et dont la compétence s'étendra à la périphérie actuelle. Le Maire de Tourane sera placé sous l'autorité directe du Ministre de l'Intérieur et ceux de Hanoi et de Haiphong, sous celle du Kam-Sai au Bac-ky."

Le même jour à midi, dans ces trois villes, les Autorités Japonaises ont remis tous les dossiers administratifs aux Autorités Annamites, après une simple cérémonie où les Autorités Officielles des deux pays ont prononcé quelques allocutions d'usage.

Quant à la Cochinchine, la situation était plus compliquée. Rien que le choix d'un Kam-SAI pour ce pays fut extrêmement difficile; celui du Maire de Saigon-Cholon n'en fut pas moins ardu. Les Autorités Japonaises n'étaient pas du tout pressées, mais le Gouvernement du Viet-Nam était très impatient. Il fut décidé que le Gouvernement envoie à Saigon une Mission Spéciale pour préparer sur place le transfert des pouvoirs administratifs du Nam-ky. S.E. Tran-van-Chuong, Ministre des Affaires Etrangères, devait présider cette mission et Mr. Nguyen-van-Sam était désigné comme candidat à la position de Kam-Sai au Nam-ky. Aux approches du 15 août, on n'était pas encore passé à l'exécution de ce projet.

Dès que le Gouvernement apprit la possibilité de la cessation
de la

de la guerre, il s'est empressé de nommer M. Nguyen-van-Sam comme Kam-Sai du Nam-ky. Ce dernier a quitté Hué le 18 août en automobile mais son voyage a été retardé en route, vers le sud, par des insurrections du Viet-Minh. Lorsqu'il arriva à Saigon, toute la situation était changée, il n'avait plus rien à faire.

;+...+...+;

Personnellement, le 10 août, à 22 heures, j'ai entendu par hasard une émission de Radio New-Delhi annonçant, comme une nouvelle sensationnelle, que "le Japon vient de radiodiffuser qu'il était prêt à accepter les conditions arrêtées par les Alliés à la Conférence de Potsdam sous réserve que soient respectées les prérogatives de S. M. l'Empereur du Japon". J'ai écouté cette triste information avec une profonde émotion, mais en dehors de l'excititude de celle-ci, n'ayant aucune confirmation officielle, je devais m'exprimer avec grande discrétion et je n'en ai parlé le lendemain matin qu'avec deux de mes collaborateurs intimes, en leur recommandant d'observer une réserve absolue jusqu'à nouvel ordre.

Depuis, le 11 août vers midi, M. Tran-Trung-Kin, se trouvant dans son bureau, m'a fait part qu'il était également au courant de ladite nouvelle, que S. M. l'Empereur s'inquiétait de la portée de cette information, tout deux souhaitant nos avis à ce propos. J'ai répondu que ces déclarations, souvent tendancieuses, ne m'inspiraient aucune confiance et que je n'avais aucune idée précise de la portée officielle de cette information. Je lui ai proposé de

CHAPITRE IV

Action depuis le début d'août jusqu'à l'arrivée des Troupes Chinoises

A.- Instruction de l'Autorité Nipponne aux approches de l'Armistice

Si j'affirme que, jusqu'au 12 août matin, ni notre Etat-Major, ni mon Bureau à Hué n'ont reçus des Autorités Supérieures aucune information au sujet de la possibilité de la cessation des hostilités, tout le monde peut s'en étonner à juste titre; je réaffirme que c'est là pourtant la plus stricte vérité.

Personnellement, le 10 août, à 22 heures, j'ai entendu par hasard une émission de Radio New-Delhi annonçant, comme une nouvelle sensationnelle, que "le Japon vient de radiodiffuser qu'il était prêt à accepter les conditions arrêtées par les Alliés à la Conférence de Potsdam sous réserve que soient respectées les prérogatives de S. M. l'Empereur du Japon". J'ai écouté cette triste information avec une profonde émotion, mais en doutant encore de l'exactitude de celle-ci. N'ayant aucune confirmation officielle, je devais m'imposer une grande discrétion et je n'en ai parlé le lendemain matin qu'avec deux de mes collaborateurs intimes, en leur recommandant d'observer une réserve absolue jusqu'à nouvel ordre.

Cependant, le 11 août vers midi, S. Exc. Tran-trong-Kim, me recevant dans son bureau, m'a fait part qu'il était également au courant de ladite nouvelle, que S. M. Bao-Dai s'inquiétait de la véracité de cette information; tous deux souhaitaient ^{connaître} mon avis à ce propos. J'ai répondu que ces émissions ennemies, souvent tendancieuse, ne m'inspiraient aucune confiance; que je n'avais aucune idée précise n'ayant aucune information de source officielle. Je lui ai promis de l'aviser

l'aviser dès que j'aurais eu d'autres renseignements. Je l'ai prié de n'accorder aucun crédit aux rumeurs qui pourraient ^{en} se répandre parmi ses fonctionnaires.

En effet, dès l'après-midi de ce même jour, ces bruits ont commencé à courir en ville parmi les Annamites et surtout les fonctionnaires. Les Autorités Militaires en furent très émuës. Elles venaient de recevoir justement un télégramme de l'Etat-Major Général de Hanoi disant que, jusqu'à la réception d'une information formelle du Grand Quartier Général de Tokio, un démenti catégorique doit être opposé aux rumeurs lancées par les Radios ennemies concernant la fin de la guerre en Asie Orientale. Le 12 matin, le Général Hattori, Commandant en Chef de la Brigade Annam-Laos, a exigé avec insistance que je prenne d'urgence toutes les mesures nécessaires en vue de convaincre le Gouvernement Vietnamien et la population en général que "le Japon est décidé à continuer la guerre jusqu'au bout", que "les nouvelles données par nos ennemis sont fausses, visant par dessus tout la démoralisation de nos troupes et de nos Alliés". Il m'a cité le discours prononcé le 10 août par notre Ministre de la Guerre, qui confirmait "la volonté inébranlable de notre Gouvernement de n'épargner aucun sacrifice pour remporter la victoire finale".

Devant cette demande qui m'a été faite d'une manière dramatique et très catégorique, je n'ai pu qu'y accéder. Je pensais qu'il eut mieux valu préparer méthodiquement l'opinion publique à la nouvelle situation qui paraissait inévitable. Il eut été plus sage de pressentir le Gouvernement Vietnamien, d'étudier ensemble, au préalable, une directive concertée en cas de nécessité. Mais une fois de plus, j'ai été obligé d'obtempérer aux ordres des Autorités Militaires, en sacrifiant mon point de vue personnel. La rédaction du

journal "Viet-Nam Tan-Bao" a été rédigée dans ce sens.

Ce fut seulement le 15 août matin que l'Etat-Major de Hué convia, selon l'ordre télégraphique de Hanoi, tous les ressortissants japonais à écouter à midi précis l'émission spéciale de Radio Tokio transmettant le discours extraordinaire de S. M. l'Empereur du Japon annonçant l'acceptation des conditions de Potsdam pour cesser la guerre et recommandant aux militaires et au peuple japonais de garder son sang-froid et d'obéir strictement à l'Ordre Impérial.

Après cette audition poignante, il n'y avait plus de doute à mon sens, que les nouvelles dussent être rendues officielles, que l'opinion publique fut préparée en face d'une nouvelle situation politique internationale découlant de la reddition du Japon. Cette fois encore, nos Autorités Militaires Locales eurent une idée à elles, inspirée par des raisons particulières très spéciales, que je n'ai pas encore comprises, tellement différente de la mienne conçue du point de vue de la politique générale. Elles se sont opposées à la diffusion de cette information officielle, alléguant que l'Armistice n'était pas encore signé; que l'ordre de cessation des hostilités n'était pas encore parvenu de l'Autorité Supérieure; qu'elles devaient rester sur le "qui vive", en vue de la rupture possible des négociations; que rien ne devait être changé dans notre attitude.

Je puis seulement en déduire que notre Etat-Major à Hué s'est réservé du temps pour préparer soigneusement la psychologie de ses troupes, stationnant dans divers points stratégiques à travers la vaste région de l'Annam-Laos, avant de les mettre en face d'une situation aussi brusque^{que} triste et à laquelle elles n'étaient pas préparées.

Il voulait qu'en cette grave circonstance, la fameuse discipline de l'Armée Japonaise restât intacte; que toutes les unités, tous les

soldats

soldats obéissent sans aucune exception à l'Ordre de S. M. l'Empereur de cesser le feu. Ce fut seulement le 20 août que le Journal Viet-Nam Tan-Bao¹ a été autorisé à publier le texte complet du Décret Impérial Japonais du 15 août, relatif à l'acceptation des conditions de Potsdam.

Ce qui précède démontre clairement que, jusqu'à la dernière minute, les Autorités locales Japonaises, tant civiles que militaires, n'ont jamais été mises au courant des négociations qui eurent lieu entre le Japon et les Alliés. Nous n'avons reçus aucune instructions, ni même aucun préavis à ce sujet, aux approches de l'Armistice; nous avons été placés subitement devant un fait accompli, auquel la grande majorité de nos ressortissants ne s'attendaient pas, du moins dans un délai aussi proche.

En outre, depuis la précipitation de ces derniers événements, sauf l'ordre susmentionné de démentir les nouvelles des émissions ennemies et quelques télégrammes concernant l'évacuation sur Hanoi ou Saïgon des ressortissants civils japonais de Hué et de Tourane, je n'ai reçu aucune instruction de caractère politique venant des Autorités Supérieures. Le Général Tsuchihashi m'a envoyé vers le 16 août un télégramme à titre officieux, exprimant ses sentiments de sympathie et me priant de faire de mon mieux pour interrompre correctement nos travaux en cours dans ce pays. Depuis lors aucune indication ne m'a été donnée pour les questions politiques par aucune Autorité Supérieure. Ma mission politique a pris fin, "de facto" et en même temps "de jure", à la chute du Gouvernement Tran-trong-Kim et à la prise de pouvoir par le comité provisoire du Viet-Minh.

B.- Le parti Viet-Minh et son accession rapide au pouvoir en Annam.

(I) Activités anti-japonaises du Viet-Minh et répression entreprise par les Autorités Militaires Japonaises.

Déjà, pendant l'hiver de 1944-45, la famine qui sévissait si rigoureusement au Tonkin, a facilité l'infiltration des agitateurs du Viet-Minh dans le Nord, venant des frontières de la Chine. Les révoltes dans la province de Thai-Nguyen marquèrent le début de leurs activités. Après le 9 mars, leurs agissements anti-japonais ont pris corps de plus en plus sérieusement. Les Alliés à Tchong-King ont sans aucun doute encouragé et favorisé leurs menées, en vue de former des cinquièmes colonnes anti-japonaises, en parachutant plusieurs agents secrets Viet-Minh dans plusieurs points du territoire, d'où ceux-ci pénétrèrent clandestinement dans les villages et les villes. La propagande de ces agents fut très habilement exécutée et gagna rapidement du terrain.

Le noyau qui fut installé à Thai-Nguyen, les mouvements communistes anti-japonais ont pris bientôt de l'ampleur. Profitant de la désorganisation momentanée de tout le système administratif le Viet-Minh manoeuvra rapidement pour s'assurer la sympathie de la grande masse paysanne dans toutes les provinces du Nord. Ils distribuèrent les stocks de riz qu'ils avaient trouvés dans les dépôts officiels des chefs-lieux: par ce seul fait les agents du Viet-Minh réussirent à s'attacher la classe pauvre agricole. Les forces de Police des Autorités annamites n'ayant pas encore été réorganisées, après la dislocation des tirailleurs et des Bao-Ans, les pillages étaient devenus faciles et fréquents. L'Armée Japonaise qui ^{attachait} une grande importance au rétablissement de l'ordre public et de la tranquillité

tranquillité sociale, ne pouvait laisser trainer cet état de choses déplorable. Elle commença aussitôt des actions répressives contre ces pillages et contre les agissements anti-japonais du Viet-Minh.

Ces mesures de répression n'étaient pas très efficaces; des noyaux Viet-Minh se formèrent dans diverses agglomérations et le nombre des sympathisants augmentait de jour en jour. La Gendarmerie décida de procéder à une arrestation générale des Annamites soupçonnés de tendances politiques communistes. Les nouvelles relatives à cette opération policière de la Gendarmerie japonaise, parvinrent, vers la fin juin, à la connaissance du Gouvernement Vietnamien à Hué.

Le Président Tran-trong-Kim, déjà très inquiet devant ces nouvelles transmises avec beaucoup d'exagération, reçut un rapport télégraphique de S.E. Phan-kê-Toai, Kam-Sai au Tonkin, déplorant l'action mal à propos de la Gendarmerie et annonçant la situation politique critique du Tonkin. Il a donc décidé de se rendre immédiatement à Hanoi en vue de négocier personnellement et directement avec le Général Tsuchihashi, Commandant en Chef, au sujet de cette opération répressive qu'il jugeait inopportune et inefficace. Il voulait également chercher la solution d'autres problèmes en suspens lesquels étaient, à son avis, les causes de toutes ces difficultés politiques.

(2) Politique du Gouvernement Tran-trong-Kim devant la poussée du Viet-Minh.

S. Exc. Tran-trong-Kim et ses collaborateurs étaient d'avis que l'intervention de la Gendarmerie, qui aurait arrêté, selon la rumeur persistante, plus de 2.000 personnes à Hanoi et ses envi-

rons,

rons, risquerait d'envenimer inutilement la situation politique déjà tendue du Tonkin contre le Gouvernement actuel.

Parmi les personnes citées comme arrêtées, se trouvaient beaucoup de jeunes gens de bonne famille qui n'étaient pas de vrais communistes, ni anti-japonais; tels que le jeune Frère du Ministre de la Jeunesse et Mr. Nguyen-Giang, jeune écrivain nationaliste, connu plutôt pour pro-japonais. Le Gouvernement s'est demandé "si la Gendarmerie japonaise, qui n'était point au courant de la vraie situation, ne fut pas dupe d'une habile manoeuvre de certains éléments qui voulaient précisément exploiter cette situation à leur profit. Les vrais chefs agitateurs ont tous échappés et ce sont les partisans innocents, de partis politiques restés neutres jusqu'ici, qui furent par erreur victime de cette mesure policière de la Gendarmerie. Par ce seul fait tous ces jeunes gens plein de bonne volonté se retourneraient contre le Japon et le Gouvernement actuel,; se jetteraient volontiers dans le camp des adversaires. Cela ferait échouer la politique d'union et de conciliation de tous les partis nationalistes, depuis les royalistes jusqu'aux démocrates-socialistes à laquelle le Gouvernement a travaillé avec fièvre et sagesse et dans laquelle il a déjà fait de grands progrès, placé un bon espoir de succès. C'eût été bien regrettable de voir tout ce labeur et cette espérance tomber à l'eau à cause de l'ignorante et maladroite intervention de la Gendarmerie japonaise "

Dans le but de remédier d'urgence à cette situation cruciale, S.E. Tran-trong-Kim a voulu causer en tête à tête avec nos Autorités Supérieures à Hanoi. Le Président, accompagné des Ministres des Finances, de l'Education Nationale, de la Jeunesse et de l'Hygiène publique, ainsi que de moi-même, est arrivé dans la capitale
du Nord

du Nord le 13 juillet matin. Dès 11 heure de ce même jour les entretiens commencèrent dans une atmosphère très cordiale entre le Président du Conseil et le Général Tsuchihashi. J'assistais à tous les entretiens et selon les besoins des négociations, étaient appelées d'autres personnalités compétentes des deux côtés. Nous sommes restés à Hanoi jusque au 30 juillet soir; le Président était satisfait des résultats obtenus aux cours de ces conférences qui furent pourtant très laborieuses, non seulement sur la question de la répression du Viet-Minh, mais encore sur plusieurs autres problèmes importants, lesquels ont déjà été exposés dans le chapitre précédent

(3) Accord entre les Autorités Japonaises et Annamites.

Quant à la question relative au Viet-Minh, voici en résumé les explications données et les promesses faites par nos Autorités Militaires compétentes :

(a) "La Gendarmerie japonaise n'a pas arrêté tant de monde. Les nouvelles reçues à Hué étaient très exagérées. En réalité entre Hanoi et Hadong ont été saisies environs 120 personnes. Au bout de quelques jours, ont été retenues une trentaine de personnes seulement, celles-ci prises en flagrant délit. Mais l'opération était difficile, les vrais chefs coupables se sont enfuis. On a vu par exemple, des "bécons" vendeurs de journaux insérer dans chaque exemplaire de petits tracts communistes. Ils avaient été payés pour cette besogne, mais ne pouvaient ni lire le contenu, ni comprendre de quoi il s'agissait et ils ignoraient totalement ceux qui leur avaient passé ces papillons avec quelques modiques rémunérations. On signalait l'existence de quelque imprimerie clandestine, mais quand on y arrivait, elle était déjà évacuée."

(b) "La Gendarmerie va rapidement examiner les cas des
jeunes gens

jeunes gens arrêtés dont le Gouvernement demande la libération. Elle les relâchera aussitôt que leur innocence sera prouvée. A l'avenir, elle consultera les Autorités Vietnamiennes, à condition que celles-ci gardent le secret et la discrétion, sinon toute répression des auteurs de troubles deviendrait impossible."

Par suite de ces explications et promesses de la Gendarmerie les Autorités Vietnamiennes ont été rassurées et les Ministres entreprirent de délicates négociations avec les dirigeants des divers partis politiques qui avaient gardé prudemment jusque là une attitude expectative devant l'horizon politique encore obscuré. Il y avait quelque espoir de les convaincre de la nécessité de leur union pour combattre les éléments communistes et pour consolider l'Indépendance du Viet-Nam. Cependant, d'une part, ces dirigeants étaient très exigeants sur diverses questions fondamentales dont la solution ne dépendait pas seulement de la volonté du Gouvernement, telles que celle de la réintégration de la Cochinchine dans le Viet-Nam, celle de la cession des Services Généraux au Gouvernement Vietnamien, celle des trois villes Françaises etc. D'autre part, pendant ce temps les mouvements du Viet-Minh se propageaient rapidement dans toutes les provinces parmi les classes pauvres agricoles et même parmi la jeunesse intellectuelle tandis que le Gouvernement n'avait pas encore eu le temps de réorganiser ni la police ni la sûreté et ne pouvait guère compter sur l'Armée Japonaise trop occupée par d'autres nécessités militaires urgentes. Toute la faiblesse du Gouvernement Tran-trong-Kim résidait dans ces deux points.

COPIE

REPUBLIQUE FRANCAISE

HAUT COMMISSARIAT DE FRANCE POUR L'INDOCHINE

COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE
POUR LE TONKIN ET LE NORD ANNAM

HUE, le 25 Aout 1946

DELEGATION DE HANOI

N° 62/ S/S

TRES SECRET

RECOMMANDE

le LIEUTENANT G LONEL COSTE
COMMANDANT LES T.F.N.A.

et

DELEGUE DU COMMISSAIRE DE LA REPUBLIQUE
Pour LE TONKIN et le NORD ANNAM

à

Monsieur LE COMMISSAIRE DE LA REPUBLIQUE
Pour le TONKIN et le NORD ANNAM
CABINET CIVIL

Référence votre note N° 490 GABS du 21 Juillet.
Suite ma note N° 51 S/S du 2 Aout 1946 vous
transmetant une fiche sur Monsieur YOKOYAMA,
accompagnée du rapport établi par le Comité
d'Entraide de HUE sur les événements survenus à
HUE le 3 Septembre 1945.

A/S : Mémoires de l'ex-Conseil-
ler YOKOYAMA écrits en réponse
au questionnaire des autorités
françaises de HUE sur les évè-
nements survenus en INDOCHINE
en Mars 1945.

I pièce jointe .

J'ai l'honneur de vous transmettre les Mémoires de l'ex-
Conseiller Suprême YOKOYAMA, écrits en réponse au questionnaire des
autorités Françaises de HUE, sur les événements survenus en Indochine
en Mars 1945.

La rédaction de ces mémoires avait été demandée à M. YOKOYAMA
par M. LAGREZE, ancien Président du Comité d'Entraide de HUE, qui,
ayant assisté aux événements qui s'y sont déroulés, avait déposé
un questionnaire complet et circonstancié.

Monsieur SCHERER, mon prédécesseur, était intervenu auprès
de M. YOKOYAMA, pour obtenir de lui, remise des Mémoires ; ce dernier
avait demandé le temps de les terminer et de les mettre au point.
M. YOKOYAMA a été emmené par l'armée chinoise avant d'avoir achevé
ses Mémoires ; une partie a d'ailleurs été laissée à l'état de Manus-
crit.

C'est le Lieutenant VALETTE du service de la Documentation
qui, étant en contact de service avec la famille YOKOYAMA, a relancé
cette affaire ; pour les raisons exposées, elle a ainsi trainé pen-
dant plusieurs mois ; la demande de M. LAGREZE remonte en effet à
octobre 1945.

L'étude de...../.....